

PARLEMENT EUROPEEN

Groupe de travail "Élargissement "

LIVRE BLANC

SUR

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION

EUROPÉENNE

VOLUME II

**RAPPORT SUR LES POSITIONS
DES ÉTATS MEMBRES ET DES ÉTATS CANDIDATS
SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La présente publication est disponible uniquement dans cette édition "panaché" anglais/français.

Cette publication a été réalisée par la Task-Force "Élargissement" du Parlement européen, sous la direction et la supervision de M. José Javier Fernández Fernández, Coordinateur de la Task-Force, avec la collaboration de M. Clemens Schlotter, M. Sascha Zisel et Mmes Sogna Carneli, Diane Chevreux, Chysoula Lamprinakou, Isabelle Sibout, Frédérique Vuattier, Mirko Sevilla Benko, Sabine Machl, Laura Kauppila, Nancy Scruton, Annariina Konttinen, Yamila Fakhouri Gomez, Stéphanie Kursten, Céline Leclercq, Katrin Deckert, Stéphanie Boerst, Lars Hoffmann, Ulrika Bjorken, Ulf Walther et AnnKatrin Harnisch, stagiaires "Robert Schuman" au Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, à la condition expresse de mentionner la source, d'en informer l'éditeur au préalable et de lui remettre un exemplaire de la publication.

EDITEUR: *PARLEMENT EUROPÉEN DIRECTION GÉNÉRALE
D'ÉTUDES DIVISION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET
CONSTITUTIONNELLES - 2929 LUXEMBOURG TEL: (352)
4300-22758 FAX: (352) 4300-29027 E-mail: jfernandez@europarl.eu.int*

RESPONSABLE: JOSÉ JAVIER J. FERNÁNDEZ FERNÁNDEZ

Rédaction achevée en septembre 1999

SOMMAIRE

Page

Préface du Secrétaire Général, M. Julian Priestley.....

Introduction.....

1. POSITION DES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

1. BELGIQUE - BELGIË

Discours du Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE à l'Université de Liège le 21 mars 1997, sur "*Les défis européens à l'aube du 21ème siècle*".

Discours du Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE à l'Executive Club à Luxembourg sur "*L'agenda 2000 - Un défi crucial pour l'Union européenne*" le 11 septembre 1997.

Discours du Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE sur "*L'Union européenne et les défis du troisième millénaire*" prononcé devant le Parlement européen à Bruxelles le 25 septembre 1997.

Intervention du le Ministre des Affaires étrangères, Erik DERYCKE, lors d'une réunion publique de la Commission des Relations extérieures de la Chambre tenue le 19 novembre 1997 pour répondre aux questions des députés sur le sommet européen informel de Mondorf du 25 et 26 octobre 1997

Discours du Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE sur "*L'Union européenne : ouverte et forte dans un monde global*" prononcé le 26 novembre 1997 devant la Chambre néerlandaise de Commerce pour la Belgique et le Luxembourg à Rotterdam.

Discours du Ministre des Affaires étrangères belge sur le point de vue de la Belgique face à l'élargissement, prononcé le 26 novembre 1997 à la Maison de l'Europe à Bruxelles.

Discours prononcé le 4 février 1998 par le Ministre des Affaires étrangères, Erik DERYCKE, lors d'une réunion publique de la Commission des Relations extérieures de la Chambre pour répondre à différentes questions des députés sur la Politique Agricole Commune

2. DANEMARK

Déclaration de presse (n° 114/97) du 16 juillet 1997 du Ministre des

Affaires étrangères, Monsieur Niels KELVEG PETERSEN, sur la position du gouvernement danois sur l'élargissement .

Discours prononcé le 1er septembre 1997 par le Premier Ministre Poul NYRUP RASMUSSEN sur le Traité d'Amsterdam et ses conséquences positives, "*Amsterdam-traktaten er bedre*".

Discours du Premier Ministre Poul NYRUP RASMUSSEN prononcé le 25 mars 1998 devant le Parlement danois ("Folketing") sur la politique étrangère danoise.

Discours du Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Niels HELVEG PETERSEN prononcé le 29 mai 1998 à l'occasion du référendum sur le Traité d'Amsterdam.

3. ALLEMAGNE

Discours du 15 octobre 1997 du Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Klaus Kinkel sur le thème "Réforme économique bulgare et intégration européenne" à l'occasion de l'ouverture du séminaire économique germano-bulgare.

Interview à la radio allemande du Ministre des Affaires étrangères le 27 octobre 1997 sur l'élargissement de l'UE, le rapprochement de la Turquie à l'UE et la politique de l'UE au Moyen-Orient.

Discours du Ministre des Affaires étrangères devant le Bundesrat le 28 novembre 1997 au sujet du Traité d'Amsterdam et de l'Agenda 2000.

Conférence donnée à Bonn par le Ministre des Affaires étrangères le 2 décembre 1997, lors de la réunion annuelle des membres de l'Alliance fédérale des syndicats des employeurs allemands sur le thème "*assurer l'avenir de l'Allemagne - construire l'Europe*"

Déclaration du gouvernement fédéral sur le traité d'Amsterdam et le Conseil européen de Luxembourg du 11 décembre 1997

Déclaration du 14 décembre 1997 faite par le Ministre des Affaires étrangères, M. Klaus Kinkel dans une conférence de presse à Bonn sur les événements du Conseil européen de Luxembourg.

Interview à la Ostsee-Zeitung du 16 janvier 1998 du Ministre des Affaires étrangères M. Kinkel sur le lien particulier qui unit l'Allemagne aux Etats Baltes

Interview donné en mars 1998 par le Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'élargissement.

Lettre commune du 5 juin 1998 du le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Kohl et le Président de la République française, M. Jacques

Chirac adressé au Président en exercice du Conseil Européen M. Tony Blair.

D'éclaration du 18 juin 1998 faite par le Chancelier M. Helmut Kohl sur la politique du gouvernement au sujet du "Conseil européen tenu à Cardiff du 15 au 16 juin 1998" à l'occasion de la session plénière du Bundestag.

Déclaration du Chancelier M. Helmut Kohl faite à l'occasion de l'ouverture de la Présidence autrichienne du Conseil sur le thème "Poursuivre la construction de notre maison commune".

4. GREECE

The Greek position on the Agenda 2000". Athens, 8 September 1997

5. ESPAGNE

Intervention du chef du gouvernement, Don José María AZNAR, devant la session plénière du *Congreso de los Diputados* le 25 juin 1997, sur les conclusions du Conseil européen d'Amsterdam

Conférence de presse du chef du gouvernement espagnol, Don José María AZNAR à Stockholom le 17 septembre 1997 à l'occasion de sa visite officielle en Suède.

Conférence de presse de M. AZNAR suite au Conseil européen de Luxembourg, le 13 décembre 1997

Intervention du chef du gouvernement M. AZNAR, devant la session plénière du *Congreso de los Diputados* le 17 décembre 1997, afin de les informer des conclusions du Conseil européen de Luxembourg.

Discours fait le 20 janvier 1998 par le chef du gouvernement, M. AZNAR lors de l'inauguration du séminaire «*De Lelewel à nos jours : parallélismes historiques et relations culturelles entre l'Espagne et la Pologne*» qui s'est déroulé à l'Institut Cervantes à Varsovie.

Intervention de M. Aznar lors du séminaire sur «*L'Union européenne : défis pour la présidence autrichienne*» à l'abbaye de Göttweig en Autriche le 7 juin 1998.

Conférence de presse de M. AZNAR suite au Conseil européen de Cardiff, le 16 juin 1998.

6. FRANCE

Déclarations du Ministre des affaires étrangères Hubert Védrine à l'occasion du Conseil Affaires Générales, le 22 juillet 1997.

Entretien au quotidien "L'Est républicain" (Montbéliard) du Ministre délégué

aux affaires européennes, Pierre Moscovici, le 9 octobre 1997.
Intervention du Président de la République, M. Jacques Chirac dans la revue "Politique internationale" (Paris) le 1er novembre 1997.

La position de la France sur l'élargissement de l'Union européenne aux PECO, Ministère des Affaires Etrangères, 6 novembre 1997

Conférence de presse conjointe du Président de la République, Jacques Chirac avec le Premier ministre, Lionel Jospin, et le Ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine le 13 décembre 1997, à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg.

Intervention du Ministre délégué chargé des affaires européennes le 8 janvier 1998, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale sur les résultats des deux Conseils européens de Luxembourg .

Audition de M. Hubert Védrine, à l'Assemblée nationale (commission des affaires étrangères) le 14 janvier 1998, sur l'objet de son déplacement en Grèce et en Turquie, après le Conseil européen de Luxembourg.

Intervention du Ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, lors du débat au Sénat portant sur les conséquences des décisions prises par le Conseil européen de Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Différentes positions exprimées, à l'occasion d'un Colloque international sur "L'élargissement et les réformes institutionnelles en Europe" tenu à l'Assemblée nationale le 4 juin 1998.

7. IRLANDE - ÉIRE

Discours du Ministre des Affaires étrangères, M. Dick SPRING prononcé dans le *European Public Information Centre*, le 30 avril 1997

Discours du Premier Ministre M. Bertie AHERN sur le Conseil européen d'Amsterdam du 16 et 17 juin 1997 prononcé devant la Chambre des Communes du parlement irlandais (*Dáil Eireann*) le 10 juillet 1997

Intervention du Ministre des Affaires étrangères à l'ouverture du Conseil des Affaires générales dans le cadre du programme de la présidence luxembourgeoise, le 22 juillet 1997.

Intervention du Premier Ministre Bertie AHERN lors de la conférence nationale du Mouvement européen sur le thème de l'Agenda 2000, le 3 octobre 1997

Communiqué de presse du Premier Ministre, M. Bertie AHERN à l'occasion d'une rencontre avec le Président du Conseil européen, M. Jean-Claude JUNKER à Dublin, le 8 décembre 1997

Déclaration devant le *Dáil Eireann* du Premier Ministre irlandais sur le Conseil européen de Luxembourg du 12 et 13 décembre 1997, faite le 17 décembre 1997

Intervention du 17 décembre du Ministre de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, Tom KITT au nom du Ministre des Affaires étrangères à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg du 12-13 décembre 1997.

Discours du Ministre des Affaires étrangères devant le *Dáil Eireann* à l'occasion de la seconde lecture du 18ème amendement de la Constitution, le 3 mars 1998

Discours du Premier Ministre, M. Bertie AHERN lors d'une conférence nationale de l'institut irlandais de management à Killarney, le 24 avril 1998.

Conférence de presse du 7 mai 1998 du Ministre des Affaires étrangères, M. David ANDREWS sur le Traité d'Amsterdam et les avantages à être membre de l'UE.

8. ITALIE

Déclaration du gouvernement italien sur l'élargissement de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 15 octobre 1997.

Déclaration de M. Dini, Ministre des Affaires Etrangères sur l'imminence de l'ouverture du processus d'élargissement de l'Union, le 1er octobre 1997

Intervention du 14 novembre 1997 du Ministre des Affaires Etrangères, M. Dini au sein de la réunion du Conseil des Ministres, sur la question du processus d'intégration européenne, suite à sa récente visite en Hongrie.

Interventions du Premier Ministre italien M. Prodi, et du Ministre des Affaires étrangères M. Dini, pendant la réunion du Conseil des Ministres du 28 novembre 1997, sur quelques thèmes de politique européenne et internationale

Communication du Ministre des Affaires Etrangères M. Dini sur le Conseil Européen de Luxembourg et sur la politique euroméditerranéenne, faite au Senato della Repubblica le 10 décembre 1997

Entretien de M. Dini au quotidien turc «*Milliyet*» le 8 février 1998 sur les réticences exprimées par la Turquie lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997

Intervention du Ministre italien des Affaires étrangères le 30 Mars 1998 lors du Conseil d'Affaires Générales de Bruxelles, sur l'ouverture du processus de l'élargissement.

Intervention lors d'une conférence de presse le 23 juin 1998, du Ministre des Affaires étrangères, Lamberto Dini et son homologue autrichien, Wolfgang Schüssel

sur leur position sur l'avenir de la politique européenne
9. LUXEMBOURG

Différentes prises de positions de M. Jacques POOS, Ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil de l'Union européenne entre juillet 1997 et décembre 1997 sur des questions adressées par les responsables de la section "Europe" de différents journaux socialistes.

Intervention du M. Jacques POOS, Président du Conseil de l'Union européenne devant la séance plénière du Parlement européen lors du débat sur le Traité d'Amsterdam le 19 novembre 1997

Discours du Président du Conseil, Monsieur Jacques POOS devant la session plénière du Parlement européen à Bruxelles le 3 décembre 1997 sur "Agenda 2000, une Europe plus forte et plus large"

Conférence de presse de la Présidence luxembourgeoise le 15 décembre 1997 dans laquelle a exprimé son regret sur la réaction négative de la Turquie

Déclaration de politique étrangère à la Chambre des Députés sur "Les grands défis européens de 1997" présentée le 5 mars 1998 par M. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la coopération

10. PAYS-BAS

Memorandum sur l'Agenda 2000 présenté à la Lower House (chambre basse du parlement néerlandais) par le gouvernement néerlandais en novembre 1997

Intervention à Leiden le 20 avril 1998 du Ministre des Affaires étrangères M. VAN MIERLO sur le thème de la politique étrangère des Pays-Bas

11. AUTRICHE

Conférence de presse du Ministre des Affaires étrangères autrichien le 30 juillet 1997 sur la position du gouvernement sur l'élargissement de l'UE.

Discours prononcé à GRAZ le 29 janvier 1998 par le Vice-chancelier d'Autriche sur "l'avenir de l'intégration européenne dans le contexte de l'élargissement à l'est"

Discours du Ministre des Affaires étrangères M. Wolfgang SCHÜSSEL à Wilton Park sur le thème de "l'Autriche et l'élargissement de l'Union européenne : expérience d'un nouvel Etat membre et leçons pour les Etats candidats", le 12 mai 1998

Déclaration du 7 juin 1998 de M. Wolfgang SCHÜSSEL lors du 4ème Forum Européen Wachau 1998 à l'abbaye de Göttweig

Discours du Ministre des Affaires étrangères autrichien, M. Wolfgang SCHÜSSEL sur "la stabilité dans un monde en évolution" prononcé à l'Institut Clingendael (Pays-Bas) le 26 juin 1998

Resumé du Programme de l'Autriche pour la présidence du Conseil de l'Union européenne à partir du 1er juillet 1998

12. PORTUGAL

Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Francisco Manuel SEIXAS DA COSTA, sur la « Flexibilité dans l'Union européenne- un point de vue portugais» , prononcé en mars 1996.

Communication de M. Francisco SEIXAS DA COSTA lors du séminaire : «Dix ans d'adhésion à la CEE : bilan rétrospectif», le 28 novembre 1996 à Evora

Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes à l'occasion du séminaire «Agenda 2000, quels défis pour le Portugal» au Centre Culturel de Belém à Lisbonne, le 12 janvier 1998

Conférence de presse du Ministre des Affaires étrangères, Jaime GAMA à l'occasion de la visite officielle du Ministre des Affaires étrangères de Chypre, Ionnis KASOULIDES, le 12 janvier 1998

Conférence de presse du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Francisco SEIXAS DA COSTA à l'occasion de la visite officielle du Ministre adjoint des affaires étrangères de Grèce, George PAPANDREOU, le 22 janvier 1998

Allocution du Président de la République portugaise , M. Jorge Sampaio lors d'une séance solennelle devant le Parlement européen, le 18 février 1998.

13. FINLANDE

Déclaration du 16 juillet 1997 du Ministre des Affaires étrangères finlandais, Madame Halonen sur la position finlandaise sur l'Agenda 2000

Intervention du Premier Ministre M. Paavo LIPPONEN lors du Séminaire "Sanomat Europe" à Helsinki sur «l'élargissement après la CIG, le 9 octobre 1997

Rapport du gouvernement finlandais au Parlement national présenté le 10 octobre 1997 sur sa position à l'égard de l'Agenda 2000 et de l'élargissement

Intervention du Ministre des Affaires étrangères Tarja HALONEN à Helsinki sur le thème "prospérité et sécurité baltiques et nordiques : perspectives et problèmes au tournant du siècle", le 14 mai 1998.

Discours du Président de la République, M. Martti AHTISAARI lors du banquet en l'honneur du Président de la République de Pologne M. et Mme. Aleksander KWASNIEWSKI à Helsinki, le 18 mai 1998

Intervention du Président M. Martti AHTISAARI devant le Parlement européen à Strasbourg, le 17 juin 1998.

Article du Ministre des Affaires étrangères Mme Tarja HALONEN publié le 9 juillet 1998, dans le journal finlandais "Helsingin Sanomat" et le journal lettonien "Diena" sur la position finlandaise en matières de langues en Europe et notamment sur la langue lettonienne

14. SUÈDE

Déclaration devant le Conseil des Affaires générales du Ministre des Affaires étrangères Mme. Lena HJELM-WALLEN sur la question de l'Agenda 2000, le 15 septembre 1997

Déclaration du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes M. Gunnar LUND à l'occasion d'une Conférence sur "Lituanie pour l'Europe" à Vilnius, le 27 septembre 1997

Position suédoise sur l'élargissement de l'Union européenne exprimé dans un document non officiel ("Enlargement, non-paper") du 4 novembre 1997

Discours du Ministre des Affaires étrangères M. Gunnar LUND sur l'Agenda 2000 et l'élargissement, lors de la 4ème Conférence internationale "L'Estonie et l'Union européenne " à Tallinn, le 26 novembre 1997

Discours d'ouverture du Secrétaire d'Etat M. Gunnar LUND sur l'élargissement de l'Union européenne et la flexibilité lors d'une Conférence à l'Institut suédois des affaires internationales, le 6 mars 1998

Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes M. Gunnar LUND lors d'un séminaire à l'Institut suédois des affaires internationales à Stockholm, le 24 avril 1998

Discours du 15 mai 1998 du Ministre des Affaires étrangères, Mme Lena Hjelm-Wallén au Mälartinget-98 sur le développement et la coopération dans les régions de la Mer Baltique

15. ROYAUME-UNI

Discours du Ministre des Affaires Etrangères britannique, M. Robin Cook sur la communication de la Commission à propos de l' «Agenda 2000», le

16 juillet 1997

Discours du Premier Ministre britannique Tony Blair, à l'occasion du «Lord Mayor's Banquet» tenu à Guildhall, à Londres, le 10 novembre 1997

Discours du Secrétaire des Affaires Etrangères, M. Robin Cook devant l'Assemblée Nationale hongroise sur l'importance d'une réunification européenne entre l'est et l'ouest, le 26 novembre 1997

Discours du Secrétaire des Affaires Etrangères, M. Robin Cook à la Fondation Bohème à Prague, en République Tchèque, le 27 novembre 1997

Discours de M. Robin Cook à Varsovie sur les relations entre le Royaume-Uni, la Pologne et l'Europe, le 28 novembre 1997

Discours du Ministre des Affaires étrangères, M. Robin Cook devant le Parlement européen de Strasbourg d'inauguration de la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union, le 14 janvier 1998

Discours du Premier Ministre Tony Blair sur «Une Angleterre moderne dans une Europe moderne» à l'occasion du dîner des «Annual Friends of Newsport» au Ridderzaal, à La Hague, le 20 janvier 1998

Discours de M. Douglas HENDERSON, Ministre d'Etat à l'Université de Bonn, le 25 mars 1998

Déclaration du Premier Ministre Tony Blair devant la «House of Commons» suite au Conseil Européen de Cardiff, le 17 Juin 1998

Discours du Ministre des Affaires étrangères, M. Robin Cook à l'Institut Royale des Affaires Internationales, à Chatham House, Londres, le 25 juin 1998

PRÉFACE

En septembre 1997, le Secrétariat général du Parlement européen a constitué, en son sein, un groupe de travail chargé de suivre, à toutes les étapes, la préparation de l'élargissement de l'UE (Task-Force "Elargissement").

Placé sous la responsabilité ultime du Président du Parlement européen, M. José Maria Gil-Robles, et sous les ordres directs du Secrétaire général, le groupe de travail, de nature administrative, assure en premier lieu la coordination des services parlementaires les plus directement concernés par la préparation de la conférence; en second lieu, sa tâche est de localiser, collecter, analyser et synthétiser toutes les propositions et études relatives à l'élargissement de l'Union européenne provenant, non seulement des diverses institutions communautaires et organes des Etats membres et pays candidats, mais aussi de la société civile.

Actuellement, les actions menées par le groupe de travail se concentrent sur la réalisation de toute une série de documents *sur l'élargissement de l'Union européenne, parmi lesquels: une note exhaustive sur les positions des Etats membres; une note sur l'état d'avancement de la réflexion sur ces questions dans les parlements nationaux; la réalisation de plus d'une quarantaine de fiches analytiques sur les grands thèmes des négociations; l'établissement d'un répertoire bibliographique par source et thème sur l'élargissement; une sélection de références bibliographiques de publications périodiques et la préparation d'un recueil de résumés sur le même thème; la coordination d'une publication périodique unique regroupant des articles de presse relatifs à l'élargissement. Tous ces documents font l'objet de mises à jour régulières. En outre, le groupe de travail peut, si nécessaire, commander et superviser des études en dehors de l'institution. Il convient que cette masse d'informations soit largement diffusée, tant à l'intérieur des institutions de l'Union que dans les Etats membres et les organisations et associations de citoyens. Un service d'information permanent sur support informatique est notamment mis en place sur le système INTRANET et aussi via INTERNET (home-page "EUROPARL").*

Afin de permettre un travail d'information plus systématique concernant l'élargissement, le groupe de travail a décidé de regrouper l'ensemble de cette documentation dans un LIVRE BLANC en trois volumes. Le premier énumère les positions officielles les plus importantes adoptées à ce jour par les institutions et organes de l'Union européenne; le deuxième réunit et résume les positions et points de vue exprimés par les Etats membres et les pays candidats; le troisième regroupe les fiches analytiques élaborées par le groupe de travail sur les grands thèmes qui seront à l'ordre du jour des négociations.

L'élargissement est un immense défi lancé à l'Union européenne et à ses institutions. Représentant direct des citoyens européens, le Parlement européen a un rôle central à jouer dans le développement d'une compréhension approfondie de l'ensemble du processus. Le présent Livre Blanc contribue à la réalisation de cet objectif, et j'espère qu'il sera utile à ses lecteurs.

Le groupe de travail est ainsi constitué:

<i>M. J. Javier FERNÁNDEZ</i>	<i>Direction générale des Etudes (Tél.: 22758, Luxembourg)</i>
<i>M. Stefan PFITZNER</i>	<i>Cabinet du Président (Tél.: 42064, Bruxelles)</i>
<i>M. Marco AGUIRIANO</i>	<i>Cabinet du Secrétaire Général (Tél.: 43036, Bruxelles)</i>
<i>M. Geoffrey HARRIS</i>	<i>Délégations interparlementaires - Division pour l'Europe (Tél.: 43608, Bruxelles)</i>
<i>M. Gianluca BRUNETTI</i>	<i>Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense (Tél.: 42846, Bruxelles)</i>
<i>M. Pietro DUCCI</i>	<i>Direction générale des Etudes - Agriculture (Tél.: 46656 Bruxelles)</i>

Mes collègues vous seront reconnaissants de tous les commentaires, suggestions et réactions que vous voudriez bien leur faire parvenir.

Julian PRIESTLEY
Secrétaire général

Luxembourg, février 1998

INTRODUCTION

L'article O du traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992 affirmait déjà que "tout État européen peut demander à devenir membre de l'Union". Néanmoins, après la révision du premier alinéa de cet article effectuée par le traité d'Amsterdam signé le 2 octobre 1997, une précision a été ajoutée concernant le respect des principes généraux fondamentaux de l'Union. En effet, le nouvel **article O du traité sur l'Union européenne** - article 49 selon la nouvelle version consolidée - établit désormais que tout État européen *qui respecte les principes fondamentaux de l'Union* (liberté, démocratie, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'État de droit) peut demander à en devenir membre.

Pour sa part, le **Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993** a pris la décision d'intégrer dans l'Union européenne les pays associés d'Europe centrale et orientale qui le désirent dès qu'ils seront en mesure de remplir les conditions économiques et politiques requises. Plus précisément, le Conseil a fixé les critères auxquels les pays candidats devront se conformer:

- avoir des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
- l'existence d'une économie de marché viable;
- la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union;
- la capacité du pays candidat à assumer les obligations de l'adhésion, et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Cette décision a été réitérée à l'occasion du **Conseil européen de Corfou des 24 et 25 juin 1994**. Ultérieurement, le **Conseil européen d'Essen des 9 et 10 décembre 1994** a adopté une stratégie globale de préadhésion pour rapprocher ces pays de l'Union européenne, en tenant compte de leurs besoins et avec pour objectif final de fournir un plan de route adéquat aux pays associés qui se préparent à l'adhésion à l'Union. Dans une première phase qui s'est prolongée jusqu'au Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997, la stratégie de préadhésion de l'Union - définie surtout par le Conseil européen d'Essen - s'est fondée sur les accords européens, le Livre blanc sur le marché unique, le dialogue structuré et le programme PHARE. De plus, le Conseil européen d'Essen comme le **Conseil européen de Madrid des 15 et 16 décembre 1995** ont invité la Commission à présenter une analyse en profondeur des effets de l'élargissement sur les politiques communautaires, en particulier sur la politique agricole et les politiques structurelles. Cette étude d'impact a été présentée par la Commission au Parlement européen le 16 juillet 1997, dans le cadre "Agenda 2000"¹. Le Conseil européen de Madrid a établi aussi *l'agenda politique de l'Europe* pour les cinq années à venir en identifiant les défis que les États membres de l'Union doivent relever pour préparer l'Europe du XXI^e siècle: mener à bien l'adaptation du traité sur l'Union européenne; réaliser le passage à la monnaie unique selon le calendrier et aux conditions prévus; préparer et conduire les négociations d'adhésion avec les États associés d'Europe centrale, orientale et méridionale qui sont

¹Agenda 2000 - Pour une Union plus forte et plus large COM(97)2000 final du 15.7.1997.

candidats à l'adhésion; parallèlement, arrêter les perspectives financières au-delà du 31 décembre 1999; contribuer à l'établissement d'une nouvelle architecture européenne de sécurité; et poursuivre activement la politique de dialogue, de coopération et d'association déjà engagée avec les voisins de l'Union, en particulier la Russie, l'Ukraine, la Turquie et les pays méditerranéens. Selon le Conseil européen, la phase initiale des négociations avec les PECO devait coïncider avec l'ouverture des négociations avec Chypre et Malte six mois après la fin de la CIG, en tenant compte des résultats de celle-ci, et ainsi l'a confirmé le **Conseil européen de Florence des 21 et 22 juin 1996**. A son tour, le **Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin 1997**, qui a marqué la fin de la CIG de 1996, a considéré que la voie était désormais ouverte pour lancer le processus d'élargissement et a invité le Conseil «Affaires générales» à examiner dans le détail les avis de la Commission ainsi que la communication «Agenda 2000», et à présenter un rapport global au Conseil européen de Luxembourg. Après cinq mois de travail, la présidence du Conseil «Affaires générales» a transmis au Conseil européen un **rapport global** établi sous sa responsabilité et reflétant l'orientation dominante dégagée à l'issue des délibérations du Conseil.

En fait, **Agenda 2000** comprend trois volumes. Le *volume I (Pour une Union européenne plus forte et plus large)* comprend trois parties: *la première traite des politiques de l'Union* (politiques internes, cohésion économique et sociale, PAC et relations extérieures). *La deuxième partie concerne le défi de l'élargissement* et comprend l'évaluation des critères requis pour l'adhésion, l'étude de l'impact de l'élargissement proprement dit et la *stratégie de l'élargissement*. De plus, cette deuxième partie contient des dispositions en rapport avec Chypre, avec la Conférence européenne, avec la Turquie et une série de recommandations finales. Enfin, *la troisième partie traite du nouveau cadre financier (2000-2006)*, et contient des références à la problématique d'ensemble, à la dynamique des dépenses et au système de financement. Pour sa part, le *volume II d'Agenda 2000 (Le défi de l'élargissement)* concerne plus précisément le *renforcement de la stratégie de préadhésion* et décrit les *objectifs, la méthode, les moyens financiers et les instruments juridiques de cette dernière*. Enfin, le *volume III (Avis de la Commission sur les demandes d'adhésion)*, contient les *résumés et les conclusions de dix avis élaborés par la Commission européenne sur les demandes d'adhésion* à l'Union présentées par les pays candidats.

Fort de tous ces éléments, le **Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997** a entamé une réflexion d'ensemble sur le développement de l'Union européenne et de ses politiques et a pris les décisions nécessaires pour lancer l'ensemble du processus d'élargissement. Le Conseil européen conçoit cet élargissement comme un *processus global, inclusif et évolutif, qui se déroulera par étapes, selon des rythmes propres à chaque État candidat en fonction de son degré de préparation*. Par ailleurs, il s'agit d'un *processus d'adhésion unitaire* avec tous les PECO candidats et Chypre. Le Conseil européen a également décidé de mettre en place la *Conférence européenne* proposée par la Commission, qui se présentera comme une enceinte multilatérale de consultation politique, et laquelle a tenu sa première réunion à Londres le 12 mars 1998 ¹. Selon le Conseil européen, le processus d'élargissement ainsi conçu s'appuie sur divers éléments. En premier lieu, le *dispositif d'encadrement*, constitué par les négociations proprement dites et qui est unique pour tous les États candidats. L'ouverture solennelle du processus d'adhésion a eu lieu à Bruxelles le 30 mars 1998, dans le cadre d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des quinze États membres de l'Union européenne et de leurs homologues des dix PECO candidats et de Chypre. Les

¹ Cf. fiche thématique n° 18, établie par la task-force «Élargissement», sur la Conférence européenne et l'élargissement de l'Union européenne.

négociations proprement dites ont commencé le lendemain 31 mars, avec la tenue de six conférences intergouvernementales bilatérales pour le début des négociations d'adhésion avec Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie. Le deuxième élément central du processus d'élargissement défini par le Conseil européen constitue le *lancement d'une nouvelle stratégie de préadhésion renforcée*¹. La nouvelle stratégie de préadhésion renforcée poursuit le double objectif, d'une part, de regrouper toutes les formes d'assistance de l'Union dans un cadre unique (les partenariats pour l'adhésion) et, d'autre part, de familiariser les candidats avec les politiques et les procédures de l'Union en leur offrant la possibilité de participer à des programmes communautaires. À côté des accords européens, cette stratégie se fonde maintenant essentiellement sur les partenariats pour l'adhésion et sur le renforcement de l'aide de préadhésion. Par ailleurs, elle doit s'accompagner de l'examen analytique de l'acquis de l'Union pour chacun des États candidats pris séparément. Enfin, le **Conseil européen de Cardiff des 15 et 16 juin 1998** a confirmé que chaque pays candidat serait jugé selon les mêmes critères et que sa candidature évoluerait à son propre rythme, en fonction de son degré de préparation. Il a ajouté que beaucoup dépendrait des efforts consentis par les pays candidats eux-mêmes pour respecter les critères, et que tous ces pays tireraient profit du renforcement de leurs relations avec l'UE, notamment par le biais du dialogue politique et de stratégies adaptées en vue de les aider à se préparer à l'adhésion. Le Conseil européen s'est en outre félicité que la Commission ait confirmé qu'elle présenterait, à la fin de 1998, ses premiers rapports périodiques sur les progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion. Il a précisé que, pour ce qui concerne la Turquie, les rapports seraient fondés sur l'article 28 de l'accord d'association et sur les conclusions du Conseil européen de Luxembourg.

C'est donc dans ce contexte politico-juridique que s'est ouvert, depuis la signature du Traité d'Amsterdam voici déjà plus d'un an, un grand débat dans les États membres et dans les pays candidats sur l'élargissement de l'Union et que les uns et les autres ont entamé leurs premières actions dans cette perspective. Le présent document, qui ne prétend pas être exhaustif, essaie de reprendre les positions des États membres et des pays candidats sur les différents thèmes à l'ordre du jour des négociations d'adhésion. À partir d'une approche sélective, il reprend uniquement quelques prises de positions officielles et publiques adoptées jusqu'à présent par les différents gouvernements et cela à partir exclusivement des sources publiques (memoranda, presse, etc.), des déclarations faites par certaines de leurs plus hautes autorités, ainsi que à partir des premiers documents avancés et des comparutions devant des commissions parlementaires et la séance plénière du PE. Ce document de travail ne prétend pas non plus être considéré comme définitif, vu le déroulement actuel des travaux en vue de l'adhésion, et il sera mis à jour le moment venu. Néanmoins, malgré leur caractère tout à fait éventuel, ce document dresse un bilan relativement fiable de l'actuelle situation concernant l'élargissement de l'Union, et il peut être d'une certaine utilité comme instrument d'approximation au sujet en question.

J. Javier Fernández Fernández
Coordinateur de la Task-Force

Luxembourg, septembre 1998

¹ Cf. fiche thématique n° 24, établie par la task-force «Élargissement», sur la stratégie de préadhésion en vue de l'élargissement de l'Union européenne.

BELGIQUE¹

Le 21 mars 1997, Monsieur le Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE a prononcé un discours à l'Université de Liège sur "*Les défis européens à l'aube du 21ème siècle*".

Le Premier Ministre débute son discours en exprimant son sentiment sur la construction européenne. Il estime que les pays européens sont entrés dans une phase essentielle. Dans les trois prochaines années, ils devront assumer très rapidement les défis du XXIème siècle. Après avoir évoqué le premier défi de la monnaie unique, Monsieur DEHAENE aborde la question de la réforme des institutions. Il est indispensable de préparer les futurs élargissements de l'Union européenne. La refonte des institutions est un préalable indispensable. Les futurs élargissements constituent le troisième défi de l'Europe. La Belgique considère que leurs implications sont souvent sous-estimées. Au delà des critères quantitatifs utilisés pour analyser ces élargissements, il faut également utiliser des critères qualitatifs. Du point de vue quantitatif, le fait d'envisager à peu près le doublement du nombre des Etats membres remet en cause le fonctionnement traditionnel de toutes les institutions européennes, telles qu'elles ont été conçues après la seconde guerre mondiale. Le Premier Ministre belge estime que ces élargissements vont en outre, modifier de façon fondamentale le rapport entre les "*grands*" et les "*petits*" Etats membres de l'Union européenne. De plus, les différences de niveaux de vie entre les Etats membres et les Etats candidats (et surtout les pays d'Europe centrale) sont très importantes. Les besoins, les activités économiques et l'organisation des familles qui en résultent sont très variables. Selon le gouvernement belge, ces élargissements ne vont pas nécessairement coûter beaucoup d'argent. Les pays concernés n'ont pas tellement de revendications financières. Ils cherchent à bénéficier de la sécurité et des échanges commerciaux de l'Union européenne. Monsieur DEHAENE ajoute que les accords européens ont déjà permis une réorientation du commerce de ces pays. Cependant cette même réorientation explique aussi une partie des difficultés structurelles que les pays membres traversent. Il caractérise le phénomène de "*réunification de l'économie européenne*". Cette réunification aura pour conséquence une série de problèmes transitoires. Au

¹ Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: [http://www. Belgium.fgov.be](http://www.Belgium.fgov.be)

* Ministère des Affaires étrangères belge (Service Europe)

Monsieur DEBOUTTE Tel: 02 501 84 34

Monsieur LEENHARDS (adjoint) Tel: 02 501 84 39

* Maison de l'Europe à Bruxelles: Tel: 32 2 231 06 22 Fax: 32 2 280 09 65

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

regard des différences de richesse, il est donc nécessaire de réorienter les transferts financiers existants dans le cadre du programme PHARE et de développer les aides structurelles.

Du point de vue qualitatif, les différences entre les pays membres et les pays candidats risquent de poser davantage de problèmes et de susciter un bon nombre d'obstacles dans la mise en place des politiques européennes. En effet, les pays candidats ont encore une faible expérience de la démocratie parlementaire, de la décentralisation et les administrations nationales n'ont qu'une manipulation imparfaite des mécanismes de l'économie de marché. La Belgique a conscience du décalage entre le rapprochement des législations sur le papier et dans la réalité. C'est pourquoi, la Belgique espère que les programmes de formation seront augmentés dans les prochaines années.

Malgré ces différents problèmes, le Ministre insiste sur la nécessité de réaliser ces élargissements. La stabilité économique et géopolitique de la Belgique dépend également de la stabilité de ces pays candidats. Néanmoins, un long processus s'amorce. Prenant comme exemple le cas de l'Espagne et du Portugal, le Ministre indique qu'il faut s'attendre à de longues négociations de traités d'adhésion et à de longues périodes transitoires. Le Premier Ministre DEHAENE termine son intervention en rappelant l'aspect novateur du projet politique que constitue le projet européen. Il est du devoir de tous de protéger et de développer cet héritage. Même si les prochaines années promettent d'être compliquées, le Ministre se déclare profondément optimiste. Les institutions européennes sont là pour aider les Etats à affronter les défis du XXIème siècle.

Le 11 septembre 1997, le Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE a prononcé un discours sur "L'agenda 2000 - Un défi crucial pour l'Union européenne" à l'Executive Club à Luxembourg.

Le Premier Ministre envisage le processus de construction européenne comme un processus complexe, irréversible et inclusif qui doit conduire à une Europe unie. La réforme interne et l'élargissement de l'Union européenne doivent se faire. Il ne peut toutefois être porté préjudice au caractère supranational et à l'efficacité de processus décisionnel de l'Union européenne. L'intégration européenne doit être maintenue et doit pouvoir se développer.

En ce qui concerne la question de la flexibilité, celle-ci pourra s'avérer un instrument indispensable. L'élargissement rendra l'Union européenne plus hétérogène que jamais. Le Premier Ministre se déclare en faveur de la généralisation des décisions à la majorité qualifiée. Le maintien de la règle de l'unanimité paralysera l'Union européenne élargie et immobilisera l'intégration européenne. La position belge s'inspire d'une préoccupation primordiale pour l'efficacité et la dynamique de l'Union européenne. Cette position s'inspire en outre de la conviction profonde qu'une Europe unifiée est plus que la somme des Etats nationaux. Monsieur Jean-Luc DEHAENE estime que dès que les fondations de l'édifice européen auront été jetées -c'est-à-dire la délimitation de la zone Euro initiale, l'ouverture des négociations sur l'élargissement et la réforme des institutions- il faudra passer aux décisions *peut-être* les plus difficiles. En effet, outre les institutions, les politiques de l'Union européenne doivent elles aussi être revues. Si au sein d'une Union élargie, la politique structurelle et la politique agricole ne disposent pas de moyens accrus et ne répondent pas aux nouveaux besoins, des sacrifices seront demandés, voire imposés, aux actuels Etats membres. Cependant, s'il est vrai que l'effort d'élargissement est considérable pour les quinze Etats membres de l'Union, le défi est tout aussi important pour les Etats candidats de l'Europe centrale et orientale. Ces derniers doivent restructurer leurs économies afin de pouvoir faire face à la concurrence au sein de l'Union européenne et appliquer l'acquis communautaire.

Le Premier Ministre a profité de l'occasion pour revenir sur le travail d'examen de la Commission de la situation des Etats candidats. Il a voulu préciser le travail d'évaluation que la Commission a fait de la situation politique et économique de chaque pays candidat. Chaque négociation restera individuelle. Les pays qui participeront les premiers aux négociations ne devront pas franchir ou ne franchiront pas nécessairement ensemble la ligne d'arrivée. Quant aux autres pays, ils seront invités à entamer des négociations dès qu'ils seront prêts. En vue des négociations individuelles, Monsieur DEHAENE estime qu'il est souhaitable de préciser et d'objectiver davantage les critères d'adhésion. Un tel souhait est justifié par la volonté de *baliser* la voie vers l'élargissement. De plus, une Conférence européenne regroupant tous les Etats européens qui ont vocation à l'adhésion, fournirait un cadre approprié pour la convergence et le rapprochement des efforts des Etats membres et des Etats candidats. Enfin, le Ministre belge conclut son intervention en évoquant la proximité des étapes annoncées par l'Agenda 2000 et par les avis d'élargissement émis par la Commission. Certes, ces étapes seront difficiles, mais le défi est aujourd'hui ouvert à tous.

Le 25 septembre 1997, le Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE a prononcé un discours sur "*L'Union européenne et les défis du troisième millénaire*" devant le Parlement européen à Bruxelles.

Dans ses remarques préliminaires, le Premier Ministre a indiqué le souhait de la Belgique de voir se mettre en place certaines modifications institutionnelles avant même du premier élargissement. En ce qui concerne la notion de subsidiarité, elle ne doit pas devenir synonyme de désagrégation de l'Europe. L'Union européenne doit demeurer une autorité supranationale. Si l'élargissement est une opportunité historique, il faut être conscients que plus le groupe s'étend, plus le risque de dilution augmente. Pour éviter l'affaiblissement de l'intégration au profit de l'élargissement, la Belgique estime qu'il est important de réaliser l'Union monétaire en parallèle à l'élargissement. Le Premier Ministre Belge tient à ce que l'élargissement et l'euro soient la garantie du moteur de l'intégration. La troisième phase de l'Union économique et monétaire doit entrer en vigueur. Sans cette étape, les conséquences en termes de construction de l'Union européenne seront importantes, sur le plan économique et politique. L'élargissement donnerait alors naissance à une zone de libre-échange dénuée de tout projet politique.

Par la suite, le Premier Ministre revient sur la nécessité d'une réforme interne face au défi de l'élargissement. Il est évident que, parallèlement aux négociations sur l'élargissement et avant l'élargissement proprement dit, il est nécessaire de procéder à une généralisation du vote à la majorité qualifiée. A cette question, s'ajoute des questions de fond. La révision de la politique structurelle, la Politique Agricole Commune et le financement de l'Union européenne sera difficile mais ces derniers doivent disposer de moyens accrus et répondre aux nouveaux besoins afin d'éviter que des sacrifices soient demandés, voire imposés, aux actuels Etats membres. Monsieur DEHAENE considère cette révision comme "*l'heure de vérité pour le processus d'intégration européenne*". A ce moment là, le coût de la construction européenne pour chaque pays sera connu. En ce qui concerne le débat du juste retour, la Belgique s'est toujours opposée à ce principe parcequ'il est contraire à l'esprit de solidarité qui est l'un des fondements de l'unification européenne. Même si ce débat peut être évité, il sera néanmoins nécessaire de déterminer les ajustements et leurs incidences avant de franchir un nouveau pas vers l'élargissement.

L'effort de l'élargissement est également un défi pour les pays candidats de l'Europe centrale et orientale. Ils doivent restructurer leurs économies afin de pouvoir faire face à la concurrence au sein de l'Union européenne et appliquer l'acquis communautaire. La Belgique estime qu'il est important d'éviter des tensions entre les quatre coins de l'Europe. C'est pourquoi, une future discussion entre le nord et le sud ou entre l'est et l'ouest n'est pas à exclure. Il faut éviter que le sud craigne que l'élargissement ne soit financé sur la base de ses subventions et que les PECO qui adhéreront à l'Union, estiment que l'Europe fait trop peu d'efforts pour leur venir en aide. Cependant, le Premier Ministre belge voit dans l'élargissement bien plus qu'une opération coûteuse. Il estime que c'est une nécessité impérieuse qui trouve son origine dans l'histoire de l'Europe. Il faut donc éviter les seules questions d'argent et de se cantonner à une dimension à court ou moyen terme. En effet, le climat doit être ouvert et axé sur la réflexion, l'action sur l'avenir, la créativité et l'innovation. En réalité, l'impact et la structure de la future Union européenne dépendront de la volonté politique et de la force de la solidarité entre les pays, comme ce fût le cas dans le passé.

Le 19 novembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères, Erik DERYCKE est intervenu lors d'une réunion publique de la Commission des Relations extérieures de la Chambre pour répondre aux questions des députés sur le sommet européen informel de Mondorf du 25 et 26 octobre 1997.

A la question portant sur la politique agricole dans le cadre de l'élargissement, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé que la politique européenne n'a pas encore été définie complètement. Il a ajouté qu'il n'est pas partisan d'accélérer l'élargissement de l'Union et que la Belgique préconise d'organiser le budget européen. Dans cette optique, il s'agit essentiellement de refondre entièrement la politique agricole européenne. Cependant, deux questions se posent. La première est de savoir dans quelle mesure les candidats à l'adhésion, qui sont des nations agricoles, pourront suivre la Belgique dans cette voie. La seconde question est celle de l'intégration économique et sociale. Monsieur Erik DERYCKE estime que la Belgique ne pourra pas suivre si la norme de 75% est maintenue. Avec l'élargissement, les fonds structurels et de cohésion profiteraient presque intégralement aux nouveaux Etats membres ce qui ne peut être envisageable.

La Belgique se prononce donc pour l'élargissement, à condition qu'il soit évolutif et inclusif et qu'aucun candidat ne soit exclu d'avance. C'est pourquoi, le gouvernement belge a proposé la création d'une Conférence européenne. Il fait le choix d'un élargissement : 5+1. Pour cela la Belgique tentera d'être créative pour ne pas choquer les autres pays et ne pas les décourager quant à l'issue de leur candidature. Cette conférence, purement politique devra avoir lieu avant les négociations effectives sur l'élargissement 5+1, puis avec les 6 autres pays. La Belgique confirme sa proposition de stratégie d'accompagnement pour les candidats à l'adhésion. En ce qui concerne la Turquie, la Belgique préfère ne pas faire trop de déclarations. En tant que membre de l'OTAN, la Turquie peut considérablement compliquer l'adhésion de Chypre. Quoiqu'il en soit, le gouvernement belge estime que l'adhésion de la Turquie n'est pas pour tout de suite.

Le 26 novembre 1997, le Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE a prononcé un discours à la Chambre néerlandaise de Commerce pour la Belgique et le Luxembourg à Rotterdam : "L'Union européenne : ouverte et forte dans un monde global".

Cette intervention a offert l'opportunité d'aborder la question de la place et du rôle de l'Europe. En s'adressant aux chefs d'entreprise, le Premier Ministre a insisté sur l'interaction qu'il pouvait y avoir

entre le politique et l'économique. Il estime qu'un tel phénomène est la clef du succès de la construction européenne. A l'aube du XXIème siècle, l'Europe doit être en mesure de poursuivre le modèle développé jusqu'à présent. La méthode communautaire repose sur un équilibre entre l'unité et la diversité, entre l'efficacité et la souveraineté. Dans cette perspective, l'Union doit assumer l'élargissement et la réforme des secteurs importants de la politique et des institutions européennes. Monsieur DEHAENE rappelle que le processus d'élargissement est inclusif et irréversible. Cela signifie donc que tous les pays sont appelés à rejoindre l'Union, et y adhéreront effectivement. De plus, il ajoute que le processus de négociation sera long et complexe. Chaque négociation sera et restera individuelle, seul le rythme en variera. Dès qu'ils seront prêts, les autres pays ne seront pas privés de leur chance. Il illustre son explication par la boutade "*chacun pour soi et l'Union européenne pour tous*".

Enfin, le Premier Ministre rappelle la nécessité d'adapter le fonctionnement de l'Union et de réformer plusieurs domaines importants des politiques, afin de réussir l'élargissement sans affaiblir son intégration. Les questions de la réforme des politiques agricole et structurelle et du financement de l'Union européenne ne doivent en aucun cas devenir de simples débats de chiffres. En effet, chacun des Etats membres cherche à défendre les avantages acquis. Mais, l'Europe est bien plus qu'une comptabilité, c'est une entreprise. Elle a donc besoin de l'engagement et de l'investissement de ressources humaines et financières. Elle utilise ses réalisations passées pour orienter sa future croissance. Des secteurs importants de la politique de l'Union européenne devront être réformés. La Belgique espère notamment que le plafond de financement, pour l'instant fixé à 1.27 % du PNB, pourra être fixé avant d'entamer la grande opération de réforme. Mais, elle estime qu'on ne réforme pas une politique par une augmentation du budget. C'est pourquoi le plafond de financement doit être fixé au niveau actuel de 1.27%. Le Premier Ministre belge confirme également la nécessité de généraliser le processus décisionnel à la majorité qualifiée pour assurer la combativité de l'Union. De la même manière, la flexibilité est souhaitable car l'élargissement va rendre l'Union encore plus hétérogène.

Le 26 novembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères belge a prononcé un discours sur le point de vue de la Belgique face à l'élargissement, à la Maison de l'Europe à Bruxelles.

Le Ministre des Affaires étrangères a débuté son discours en indiquant l'importance historique de l'élargissement de l'Union européenne. Les pays membres sont confrontés à un véritable défi qui vise à ancrer les pays d'Europe centrale et orientale qui ont connu des bouleversements extraordinaires depuis 1989. Cette perspective n'est pas sans poser certains problèmes. En effet, par leur niveau de pauvreté, ces pays sont foncièrement différents des Etats membres actuels. Dans le débat opposant ceux militant pour un engagement des négociations avec tous les pays candidats et ceux, pour des négociations avec un groupe limité, la Belgique se situe entre ce qu'on appelle "le modèle de la ligne départ" et "le modèle de groupe". Le gouvernement belge a déclaré qu'il était en faveur d'un processus global, inclusif et évolutif. Il souhaite que les négociations soient menées sur la base de données objectives et individuelles. Mais, cela ne doit pas signifier que les premiers pays qui verront leurs négociations d'adhésion ouvertes, seront les premiers à les voir aboutir. De la même façon, les autres ne devront pas attendre la fin des négociations avant de se lancer dans l'Union européenne en tant que nouveaux membres. Cette position belge tient aux divergences dans le développement économique et social des pays candidats. Ces mêmes divergences risquent d'entraîner des négociations plus longues que prévues. En particulier, il ne faut pas précipiter les échéances dans l'intérêt de tous. Les exigences actuelles d'adhésion sont plus élevées que celles exigées lors de l'

élargissement aux pays méridionaux. Il ne faut pas précipiter les adhésions car une attention particulière doit être portée à l'acquis communautaire, et à la convergence économique et sociale. Pour cela, la Belgique préconise la mise en place de partenariats individuels entre l'Union et chaque candidat et l'établissement de critères intermédiaires qui constitueraient un affinement des critères de Copenhague. Ces critères auraient l'avantage d'être formulés largement et pourraient donc être utilisés par la Commission pour évaluer le progrès réalisé par les pays candidats.

De plus, pour accentuer le caractère inclusif du processus d'élargissement, la Belgique soutient l'idée française de mettre en place une Conférence européenne. Celle-ci aurait pour but de préserver la cohésion du processus au moyen d'un renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Union et les pays candidats. Les participants seraient sur un pied d'égalité pour mener toute question d'intérêt commun. Cette conférence ne formulera que des conclusions politiques. En ce qui concerne la présence de la Turquie à cette conférence, les avis divergent. Mais, la Belgique estime qu'il est logique d'accepter la Turquie, dans la mesure où elle doit adhérer à l'Union dans une perspective à long terme.

Le Ministre des Affaires étrangères a insisté ensuite, sur une des conclusions de Copenhague. L'Union européenne doit être capable d'assimiler les nouveaux pays membres, " tout en maintenant l'élan de l'intégration européenne ". En d'autres termes, l'élargissement de l'Union ne dépend pas uniquement de la volonté des pays candidats mais également de la capacité de l'Union à les intégrer. Pour cela, les politiques communautaires doivent être adaptées aux nouveaux types de pays. Dans le cas contraire, des conséquences importantes affecteront les subventions agricoles et l'aide en provenance des fonds structurels régionaux. La question qui se pose est donc celle de savoir qui assumera le coût de l'élargissement. La Belgique propose une réforme radicale des règles en vigueur pour les subventions agricoles et régionales afin d'éviter que les nouveaux Etats n'absorbent la plupart des fonds. Le problème est qu'aucun Etat membre actuel n'a envie d'en faire les frais. Le gouvernement belge préconise donc une répartition équilibrée des coûts de l'élargissement. De plus, il est nécessaire de fixer des orientations globales sur l'évolution de la politique à suivre et du cadre financier avant tout élargissement effectif.

De la même façon, la capacité institutionnelle de l'Union d'assimiler de nouveaux membres est un élément déterminant. Selon la Belgique, l'Union européenne se trouve à l'heure actuelle, à la limite de sa capacité de décision. Un élargissement comme celui envisagé, nécessitera un ajustement institutionnel poussé. Partant de cette constatation, un "Protocole institutionnel" a été annexé au Traité d'Amsterdam. Il prévoit une révision de la composition et du fonctionnement des institutions, avant l'entrée en vigueur du prochain élargissement. La Belgique insiste sur le caractère impératif d'une telle révision avant que l'Union ne s'étende à plus de 20 membres. A ce Protocole, la Belgique a ajouté une déclaration (elle a été suivie par la France et l'Italie). Cette déclaration rappelle que la capacité de l'Union à "préserver l'élan de l'intégration européenne" constitue également une des conditions de l'élargissement. Dans l'optique de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie, la Belgique est déterminée à mettre en oeuvre ce Protocole institutionnel de la manière la plus appropriée. De plus, elle considère l'élargissement des cas de vote à la majorité qualifiée comme un élément de grande importance. Avant toute conclusion de négociations d'adhésion, ce renforcement institutionnel est impératif. En effet, la règle de l'unanimité est un risque d'immobilisme, que ce soit dans le cadre des 15 membres ou que ce soit dans une perspective plus large. C'est pourquoi, la Belgique soutient la nécessité d'entamer, en parallèle avec le processus d'élargissement, les réformes institutionnelles. Le gouvernement belge justifie cette démarche afin d'éviter l'éclatement

de la solidarité européenne. Dans l'intérêt des pays membres comme des pays candidats, on ne doit pas aboutir à une Union diluée.

Le 4 février 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Erik DERYCKE est intervenu lors d'une réunion publique de la Commission des Relations extérieures de la Chambre pour répondre à différentes questions des députés sur la Politique Agricole Commune.

Monsieur Erik DERYCKE a indiqué que la Belgique n'avait pas encore adopté de position définitive en matière de réforme de la Politique Agricole Commune. Il s'agit, certes d'un dossier important dans l'optique de l'élargissement de l'Union européenne, mais le gouvernement belge estime que la nécessité ne s'est pas encore fait sentir. Malgré tout, la Belgique dispose déjà d'une vision globale de la question qui lui servira de fil conducteur. Une réforme est primordiale pour adapter la spécificité de l'agriculture européenne et pour poursuivre l'application des mesures financières.

Le gouvernement belge ne se prononcera qu'après les procédures de concertations habituelles avec toutes les institutions concernées. La Commission européenne soumettra une série de propositions au Conseil. Chaque pays devra être consulté avant toute décision. La Belgique veillera à apporter une amélioration qualitative et à être attentif au rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement ainsi qu'aux nouvelles possibilités de revenus et à la contribution de l'agriculture à l'Union européenne. Cependant, elle a conscience que les débats seront longs en raison de l'incidence considérable de cette politique sur le budget européen.

DANEMARK¹

Le 16 juillet 1997, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Niels KELVEG PETERSEN a exprimé la position du gouvernement danois sur l'élargissement lors d'une déclaration de presse (n° 114/97).

Le Ministre des Affaires étrangères s'est exprimé à l'occasion de la présentation de l'Agenda 2000 de la Commission et de l'opinion de celle-ci en ce qui concerne les pays candidats d'Europe centrale et de l'est. Selon lui, la rigueur du programme démontre clairement la stricte politique qui accompagnera l'élargissement. Il est temps pour les Etats membres d'évaluer la communication présentée par la Commission et de prendre les mesures nécessaires destinées à lancer le processus d'élargissement. La décision sera prise lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997.

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Représentation permanente à Bruxelles Tel: 66489
Monsieur Lasbion Holpeoioull Tel: 22330805 Fax: 2300685

* Bureau du Premier Ministre au Danemark

Christiansborg

Prins Jøgens Gard 11

1218 København Tel: 33 92 33 00 E-Mail stm@stm.dk

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Le Danemark continue à se déclarer avec vigueur en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion avec tous les Etats candidats simultanément. En effet, une ouverture des négociations d'adhésion simultanée offrira à tous les Etats la chance de prouver qu'ils sont capables de remplir les critères de participation à l'Union européenne et en conséquence, qu'ils sont prêts à adhérer à l'Union. Cela les encouragera dans la poursuite du processus de réformes qui leur est nécessaire.

Le 1er septembre 1997, le Premier Ministre Poul NYRUP RASMUSSEN a prononcé un discours à propos du Traité d'Amsterdam et de ses conséquences positives, "Amsterdam-traktaten er bedre".

Le Premier Ministre a débuté son discours en rappelant les changements qu'ont subis les pays de l'est mais aussi les pays de l'ouest. Les pays candidats ont aujourd'hui des devoirs à remplir dans la perspective de leur adhésion. De nombreux efforts sont à réaliser pour parvenir à une véritable coopération. En effet, ces efforts d'adaptation, destinés à permettre l'entrée dans l'Union européenne, représentent des intérêts cruciaux pour les pays candidats. Mais, les Etats membres eux-mêmes tirent parti de ces efforts. Les intérêts poursuivis sont donc communs. Il s'agit, pour les Etats candidats de s'adapter au mieux aux pays membres de l'Union tandis que ces derniers doivent participer à la mise en place d'un cadre efficace pour accueillir les futurs membres, notamment dans la perspective d'une Europe à trente.

Il considère que le Traité d'Amsterdam est un élément de base pour parvenir à une paix stable et durable sur un plan interne à l'Europe comme international. De plus, il constitue un point de départ utile pour l'élargissement de l'Union européenne, non seulement d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue social et politique.

Le 25 mars 1998, le Premier Ministre Poul NYRUP RASMUSSEN a prononcé un discours devant le Parlement danois ("Folketing") sur le thème de la politique étrangère danoise.

A cette occasion, le gouvernement danois a évoqué l'avenir du Traité d'Amsterdam. Il encourage la population danoise à voter en faveur du Traité lors du référendum du 28 mai 1998. Le Premier Ministre estime notamment que le Traité d'Amsterdam est une condition préalable au processus d'élargissement de l'Union européenne à l'est. Il s'agit effectivement d'une contribution essentielle à une paix durable et stable pour l'Europe du XXIème siècle. Un "oui" danois au référendum permettrait d'offrir au Danemark des chances d'influencer le processus de paix. Mais ce résultat serait également vital pour la propre estime du pays, pour ses politiques et pour son économie. Ce référendum est le plus important depuis 1945. De plus, il souligne la volonté du Danemark de supporter et d'encourager l'unification de l'est et de l'ouest. Dans ce contexte, le gouvernement tient à assurer la position du Danemark et son influence en Europe. Il ne veut pas voir le pays laissé sur le côté comme un observateur passif. Il doit avoir la parole dans le processus de décision.

Le 29 mai 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Niels HELVEG PETERSEN a prononcé un discours à l'occasion du référendum sur le Traité d'Amsterdam.

Le Ministre des Affaires étrangères considère l'élargissement comme le plus important défi pour les générations à venir. Avec le Traité d'Amsterdam et l'élargissement de l'Union européenne, une nouvelle Europe est en train de se mettre en place. Il s'agit d'une Europe où tous les pays sont

étroitement liés et où ils résolvent ensemble, par une coopération internationale, les problèmes communs. Une Europe où la démocratie est assurée internationalement et nationalement où les conflits sont résolus par des tables de négociations, où l'emploi et l'environnement sont des priorités et où le souhait de transparence et de subsidiarité sont décisifs pour toutes les décisions à prendre.

ALLEMAGNE¹

Le 15 octobre 1997, le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Klaus Kinkel a fait un discours sur le thème "Réforme économique bulgare et intégration européenne" à l'occasion de l'ouverture du séminaire économique germano-bulgare.

Le Ministre des Affaires étrangères déclare que le passage d'une économie planifiée à une économie de marché efficace ne peut se produire que sur le long terme. Le gouvernement allemand encourage la Bulgarie dans ses efforts pour continuer sur la voie dans laquelle elle s'est engagée. Il s'agit de la seule voie "d'accès" à l'Union européenne. Il estime ainsi que les réformes nécessaires passent par la voie européenne. Quant au respect des critères politiques et économiques définis par le Conseil européen de Copenhague en 1993, ils doivent être respectés par tous les Etats candidats voulant adhérer à l'Union européenne. La position de l'Allemagne relative à la Bulgarie est claire, elle soutient sa volonté d'adhésion. En effet, pour le Ministre des Affaires étrangères, il ne s'agit plus de savoir si l'adhésion aura lieu, mais comment et quand elle sera effective.

En ce qui concerne les préparations d'adhésion, elles demeurent un énorme défi pour les Etats candidats. Si la décision de commencer les négociations est prise en décembre 1997 à Luxembourg, seuls les critères objectifs seront déterminants. Il est important qu'aucun Etat candidat ne soit discriminé. Monsieur Kinkel rappelle notamment la contribution de taille apportée par le Premier Ministre Kostov et son gouvernement dans la stabilisation de l'économie bulgare. Mais il est nécessaire de continuer sur cette voie, particulièrement dans le domaine juridique. L'objectif de la

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.bundesregierung.de> (<http://www.bundestkanzler.de>)

* Ministère fédéral des Affaires étrangères à Bonn Tel: (0228) 17-3831 Fax: (0228) 17-1636

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

politique allemande est d'aboutir à une Europe sans murs et sans nouvelles lignes de séparation. Dans ce contexte, la Bulgarie est la bienvenue dans l'Union européenne. C'est pourquoi, il est important que la politique de réformes bulgare réussisse. Elle peut donc compter sur le soutien de l'Allemagne.

Le 27 octobre 1997, le Ministre des Affaires étrangères a accordé une interview à la radio allemande sur l'élargissement de l'UE, le rapprochement de la Turquie à l'UE et la politique de l'UE au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le processus d'élargissement, il est clair que l'objectif final est l'adhésion de tous les Etats candidats à l'UE. La question est de savoir quand et comment elle aura lieu. Le Ministre des Affaires étrangères est contre tout modèle dit «de groupe» ou »de ligne de départ». Il évoque un modèle par étapes. Selon ce modèle, le commencement des négociations d'adhésion s'effectuerait de façon individuelle selon le degré de préparation et de maturité des Etats candidats, avec la possibilité de rattraper les Etats ayant déjà commencé les négociations. Il y aurait différenciation sans discrimination. Quant à la Turquie, le Ministre rappelle qu'elle constitue un enjeu stratégique pour l'UE. Par ailleurs, l'Allemagne a une responsabilité particulière à l'égard de ce pays qui appartient à la «famille européenne». Plus de deux millions de Turcs vivent en Allemagne. Il s'agit de la plus importante communauté turque en Europe en dehors de la Turquie. Le gouvernement allemand soutient une future adhésion de ce pays à l'UE. Le Ministre émet des doutes sur la proposition de la Commission de convoquer une Conférence européenne à laquelle la Turquie prendrait part. Il ne s'agit pas du meilleur moyen de rapprocher cet Etat de l'Union. Il se montre favorable au concept d'une stratégie pour l'Europe. La Turquie n'est pas encore prête pour l'adhésion, au regard de la situation des droits de l'homme, de la question kurde, des rapports avec la Grèce, de la question chypriote et de ses problèmes économiques.

Le 28 novembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères a fait un discours devant le Bundesrat au sujet du Traité d'Amsterdam et de l'Agenda 2000.

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères a déclaré que jamais la perspective de l'unité de toute l'Europe n'avait autant été à portée de main. L'intégration européenne a apporté à l'Europe de l'ouest la paix, la liberté et la prospérité. Elle s'est imposée en tant que modèle. Avec la fin du conflit Est-Ouest, l'Europe a enfin la possibilité de l'étendre. Il faut respecter l'engagement donné d'aider les Etats d'Europe centrale et orientale à prendre part à la stabilité et à la prospérité. Il s'agit d'une responsabilité à laquelle l'Allemagne doit faire face. L'intégration des PECO dans l'UE et l'introduction de l'euro sont les deux grands défis de l'Europe à l'aube du XXIème siècle. En outre, le Ministre des Affaires étrangères soutient la proposition de la Commission de restreindre le commencement des négociations d'adhésion concrètes à quelques Etats candidats, mais d'inclure les onze Etats dans un processus d'accompagnement. Il s'agit de faire une différenciation, non pas une discrimination. Les Etats candidats doivent continuer à se préparer afin d'être prêts à adhérer. Le Ministre soutient également la proposition de la Commission d'établir des partenariats individuels d'adhésion. En outre, il est nécessaire d'instaurer un forum multilatéral permettant aux quinze Etats membres et aux onze Etats candidats de discuter des thèmes importants touchant des intérêts communs. Quant aux Etats qui n'auraient pas été retenus dans le premier groupe d'Etats autorisés à commencer les négociations d'adhésion, ils auront la possibilité de rejoindre ce groupe dès qu'ils rempliront les conditions requises.

Par ailleurs, la Conférence européenne doit donner un signal à la Turquie, confirmant ainsi son appartenance à la famille européenne. Le chancelier a assuré Monsieur Yilmaz du soutien de l'Allemagne à une adhésion plus tardive de la Turquie. Il est nécessaire de continuer à développer les relations entre la Turquie et l'UE et de leur donner davantage de substance. De son côté, l'Union européenne est en droit d'attendre que la Turquie se montre prête à trouver des solutions aux problèmes qui l'empêchent de se rapprocher de l'UE. Le prochain élargissement représente un défi sans précédent pour l'Europe. Il est à la fois complexe et difficile, et il demande de nombreux efforts de la part de l'UE et des Etats membres. L'UE comptera en effet plus de 25 membres et environ 100 millions plus d'habitants. Certes, elle sera plus riche et plus variée au niveau de l'identité culturelle et régionale. Mais elle se révélera aussi plus hétérogène. C'est pourquoi, il faut procéder au renforcement de la cohésion et de l'intégration de l'UE avant le début de l'élargissement. Le Traité d'Amsterdam a atteint cet objectif.

Le 2 décembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères a donné une conférence lors de la réunion annuelle des membres de l'Alliance fédérale des syndicats des employeurs allemands sur le thème "assurer l'avenir de l'Allemagne - construire l'Europe", à Bonn.

Selon le Ministre des Affaires étrangères, les deux réponses stratégiques de l'Europe face à la globalisation sont l'euro et l'élargissement. Il a souligné la chance que représente l'élargissement de l'UE pour l'Allemagne au vu de sa position géographique centrale. Sur le plan économique, il s'agit aussi d'un enjeu important. Les échanges commerciaux et les investissements de l'Allemagne dans ces pays sont considérables. L'élargissement est également un enjeu politique. Il faut exporter la stabilité dans cette partie du continent européen. Sinon, l'UE risque un jour d'importer l'instabilité. C'est aussi la raison pour laquelle l'élargissement de l'UE est indissociable du processus d'élargissement de l'OTAN.

Monsieur Kinkel souligne également que le prochain élargissement sera plus difficile que les élargissements précédents. Il sera nécessaire de mettre en place des périodes de transition pour l'intégration de ces Etats dans le marché intérieur. De plus, les Etats membres ont le devoir d'aider ces Etats sur le plan politique, mais également sur le plan matériel. Il n'est cependant pas envisageable d'augmenter les moyens financiers. Il faudra soit procéder à une réorientation des moyens existants, soit les concentrer. La concentration de ces moyens peut être une chance pour la réforme de l'UE. En ce qui concerne la Turquie, il est clair que ce pays appartient à l'Europe. Toutefois, au vu des problèmes importants touchant aux droits de l'homme, à la question kurde et au développement économique, le Ministre des Affaires étrangères considère que sa perspective d'adhésion est une perspective de long terme.

Le 11 décembre 1997, le gouvernement fédéral a fait une déclaration sur le Traité d'Amsterdam et le Conseil européen de Luxembourg.

L'UE devra résoudre une tâche doublement difficile: élargir et approfondir l'Union européenne. Mais il faut veiller à ne pas surmener l'Union: l'élargissement ne peut se faire que petit à petit. Il faut aussi éviter de créer de nouvelles disparités. C'est la raison pour laquelle le Conseil européen du Luxembourg doit ouvrir une perspective d'adhésion claire aux onze pays candidats d'Europe Centrale et de l'Est ainsi qu'à Chypre. Mais seule une Union dotée d'organes et de procédures de décision efficaces peut accomplir ces grands défis.

Pour être crédible, le gouvernement estime que le scénario d'adhésion doit inclure cinq éléments:

- A terme, tous les Etats candidats sont invités à devenir membre de l'UE à condition de remplir les critères d'adhésion.
- L'ouverture des négociations d'adhésion, dans leur dimension juridique, doit d'abord avoir lieu avec les Etats candidats les plus avancés, conformément aux recommandations de la Commission.
- L'aptitude à négocier des autres Etats candidats doit être examinée de façon régulière. Quant aux négociations d'adhésion elles-mêmes, elles peuvent être lancées dès qu'un pays remplit les critères nécessaires, tout en sachant que leur niveau doit rester inchangé.
- Les négociations bilatérales et individuelles peuvent commencer ou terminer à des moments différents.
- Ceux qui débuteraient plus tard le processus de négociations doivent avoir la possibilité de rattraper les Etats qui ont de l'avance.

Selon le gouvernement fédéral, les partenariats individuels avec l'Union européenne devraient permettre d'aider les pays candidats à atteindre les critères nécessaires à l'adhésion. De plus, la mise en place d'un forum multilatéral au sein duquel les quinze Etats membres et les onze Etats candidats délibèreraient régulièrement sur les thèmes ayant trait à l'élargissement peut se révéler très utile. En ce qui concerne le cas de la Turquie, l'Allemagne soutient son adhésion ultérieure à l'Union européenne. Il est nécessaire d'intensifier les relations de l'UE avec la Turquie et de les nourrir concrètement par une stratégie de rapprochement. L'UE et la Turquie ont intérêt à ce que celle-ci ait sa place en Europe. La proposition faite à la Turquie de participer à la conférence européenne doit être le signal de son appartenance à la famille européenne. Le problème de la libre circulation, la question de la situation des droits de l'homme, le problème kurde doivent être également pris en considération. Quant au cadre financier, il ne devra pas changer avec l'adhésion des nouveaux membres retenus pour la première vague d'adhésion. Mais il ne serait pas raisonnable de s'imaginer que l'élargissement se fera sans coût. Les années à venir seront une mise à l'épreuve de la solidarité européenne.

Le gouvernement allemand se félicite du projet de l'élargissement de l'UE qui est politiquement sans alternative et qui présente, du point de vue géopolitique, une opportunité grâce à la situation géographique de l'Allemagne. Selon le Ministre des Affaires étrangères, soit on exporte de la stabilité dans l'Europe de l'Est, soit c'est de l'instabilité qui risque d'être importée. En matière de coûts financiers, l'élargissement est aussi sans alternative, en témoignent les coûts engendrés par la crise dans l'ex-Yougoslavie. En outre, les gains à long terme entraînés par l'élargissement dépasseront de loin les coûts à court terme. Le Ministre des Affaires étrangères estime que l'élargissement est un investissement pour l'avenir.

Le 14 décembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères a fait une déclaration dans une conférence de presse à Bonn sur les événements du Conseil européen de Luxembourg.

M. Kinkel s'est exprimé sur ce qu'il qualifie de moment historique dans l'histoire de l'Union européenne. Après des décennies de dictature communiste et d'économie planifiée, les voisins de l'Europe de centrale et l'est retournent dans la maison européenne commune. Il a rappelé le calendrier des événements importants à venir: l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE par les Ministres des Affaires étrangères des quinze Etats membres et des onze pays candidats le 30 mars 1998, le commencement des négociations concrètes avec l'Estonie, la Pologne, la Slovénie, la République tchèque, la Hongrie et Chypre au printemps 1998, les cinq autres Etats candidats devant continuer

à se préparer, afin de pouvoir intégrer l'UE aussi vite que possible. Pour le gouvernement allemand, aucun Etat candidat ne doit être laissé de côté. Le processus doit demeurer un processus ouvert. Si des progrès significatifs sont réalisés, il n'est pas exclu que certains Etats candidats moins bien placés rattrapent les Etats les mieux placés.

L'élargissement représente une obligation historique pour les Allemands à l'égard de leurs voisins de l'Europe centrale et de l'est. La réunification allemande est redevable à la soif de liberté de ces peuples sans quoi elle n'aurait sans doute pas été possible. Les Etats candidats peuvent être assurés du soutien du peuple allemand. L'Allemagne est fermement engagée dans le processus d'unification européenne. En ce qui concerne la Turquie, la position de l'Allemagne et de l'Europe est claire. La Turquie doit avoir une place en Europe. Le Ministre des Affaires étrangères estime que la Conférence européenne à laquelle la Turquie est appelée à prendre part, ainsi que la stratégie de rapprochement de la Turquie à l'Europe, représente une offre légitime. Les décisions du Conseil européen représentent un grand pas en avant pour les Etats européens. Les dernières traces de Yalta sont sur le point de disparaître. C'est une Europe du XXIème siècle qui est en train de se dessiner avec l'élargissement de l'UE, l'ouverture de l'OTAN et les consultations actuelles de l'OSCE à Copenhague sur les fondements d'une "*Charte de Sécurité européenne*".

Le 16 janvier 1998, le Ministre des Affaires étrangères allemand, Monsieur Klaus Kinkel a insisté sur le lien particulier qui unit l'Allemagne aux Etats Baltes dans une interview à la Ostsee-Zeitung relative à la Charte de partenariat entre les Etats-Unis et les Etats Baltes, à l'adhésion des Etats Baltes et aux relations entre l'Allemagne et les Etats Baltes.

L'Allemagne s'est depuis des années faite "l'avocat" des Etats Baltes. Ils doivent être intégrés dans les structures euro-atlantiques. Le Ministre des Affaires étrangères considère que ces Etats ont réalisé des progrès considérables. La décision de Luxembourg relative à l'élargissement a confirmé l'impression selon laquelle l'Estonie a un peu d'avance dans le processus de réformes par rapport aux autres Etats Baltes. Mais la Lettonie et la Lituanie sont en train de la rattraper. Certaines initiatives ont d'ores et déjà été prises pour permettre le rapprochement avec les Etats de l'Europe de l'ouest. L'Allemagne est le seul pays à prendre part régulièrement à des rencontres avec les Ministres des Affaires étrangères des trois Etats Baltes. L'Union européenne a mis en place un programme de la Mer Baltique sur initiative allemande. De même, la création du Conseil de la Mer Baltique revient à une initiative allemande et danoise. Le Sommet du Conseil de la Mer Baltique qui s'est déroulé à Riga les 22 et 23 janvier 1998 doit permettre de faire avancer la coopération dans cet espace. Monsieur Kinkel constate qu'aujourd'hui déjà cet espace constitue une des régions d'Europe où la croissance est la plus dynamique. L'Allemagne, et en particulier les nouveaux Länder de l'Est, profitent dans une large mesure de cette dynamique économique.

En mars 1998, le Ministre des Affaires étrangères a donné une interview au sujet de l'élargissement.

Le Ministre des Affaires étrangères souligne que la question de l'élargissement est pour l'Allemagne une obligation particulière. Elle représente une grande chance pour tous les hommes en Europe. Il souligne que, pour la première fois dans l'histoire de notre continent, le vieux rêve de paix et de prospérité pour toute l'Europe se trouve à portée de main. C'est la raison pour laquelle, les Allemands ont une obligation particulière envers les pays de l'Europe centrale et de orientale. Selon lui, l'unification allemande n'aurait pas été possible sans l'aspiration à la liberté de ces pays.

Toutefois, Monsieur Kinkel insiste sur le fait que l'élargissement n'apportera pas de nouvelles dépenses pour les Allemands. Au contraire, l'élargissement aux pays de l'est s'effectuera dans le cadre financier fixé jusqu'ici. L'élargissement de l'UE est sans alternatives. Grâce à la réunification et à l'intégration européenne, l'Allemagne se trouve projetée au centre de l'Europe. Pour la première fois, l'Allemagne ne se trouve pas entourée que par des pays amis. Elle est le pays qui a le plus profité des bouleversements en Europe centrale et orientale. En effet, elle est réunifiée, et avec la réunification, les nouveaux Länder ont automatiquement intégré l'Union européenne. L'UE exporte la stabilité et le bien-être dans les pays candidats et en échange, elle gagne des partenaires politiques intéressants et efficaces économiquement. Par ailleurs, le Ministre souligne que l'UE doit évoluer afin d'être capable d'agir. Il est clair en effet que la nécessité d'adaptation n'incombe pas aux seuls pays candidats, mais aussi à l'UE. Elle doit se transformer afin d'être encore capable d'agir avec vingt membres ou plus. Le facteur essentiel d'intégration sera l'euro, tout d'abord économiquement, dans la mesure où il permettra de rendre profitable les avantages du marché commun, et politiquement à plus long terme. Pour permettre à l'UE de pouvoir s'élargir, il faudrait effectuer des réformes dans trois domaines: la politique agricole, la politique régionale et la politique structurelle.

Le 5 juin 1998, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Helmut Kohl et le Président de la République française, Monsieur Jacques Chirac ont adressé une lettre commune au Président en exercice du Conseil Européen et Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, Monsieur Tony Blair.

Rappelant les défis de taille auxquels l'Union européenne se trouvera confrontée au cours des années à venir, le Chancelier allemand et le Président français se déclarent convaincus de la nécessité de donner un nouvel élan au processus d'intégration européenne et d'assurer le développement ultérieur et l'élargissement de l'UE. Si les deux chefs d'Etat assurent les pays de l'ancien bloc de l'est de la solidarité et du soutien de leur pays, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de renforcer les institutions et de les rendre plus efficaces. L'Europe doit être plus proche de ses citoyens et doit pouvoir compter sur leur assentiment. Dans cette optique, le Conseil européen de Cardiff doit être l'occasion de mener un dialogue ouvert sur la situation actuelle de l'UE et la perspective du processus d'intégration européenne. En prenant pour base l'acquis communautaire dans son état actuel, il est souhaitable de développer l'Union politique en coordination avec l'UEM et l'élargissement. Il faut créer une Europe forte et préserver la diversité et la richesse de ses traditions politiques, culturelles et régionales. Dans l'Europe de demain, les décisions devront être prises de la manière la plus proche possible des citoyens. Le principe de subsidiarité entériné par les Traités de Maastricht et d'Amsterdam doit être respecté à la lettre. Il est important par ailleurs de discuter des réformes institutionnelles envisagées à Amsterdam et d'arriver à un accord avant l'élargissement. Le Conseil européen de Cardiff devrait être l'occasion d'examiner la situation actuelle de l'Union et de voir quelles sont ses perspectives d'avenir, et ce afin de lui permettre de faire face aux enjeux tels que la paix, la liberté, la démocratie et la prospérité du XXIème siècle. La perspective de l'élargissement rend encore plus urgente une réflexion sur ces thèmes. A l'occasion du Conseil européen de Vienne en décembre 1998, les discussions sur ces questions devraient être intensifiées.

Le 18 juin 1998, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Kohl a fait une déclaration sur la politique du gouvernement au sujet du "Conseil européen tenu à Cardiff du 15 au 16 juin 1998" à l'occasion de la session plénière du Bundestag.

L'avenir de l'Allemagne et de l'Europe résident dans une Europe unifiée. C'est seulement ainsi, que les valeurs de paix, de liberté, de prospérité et les aspects sociaux seront garantis. Ces objectifs ne peuvent être satisfaits que par la poursuite de l'intégration européenne, l'orientation vers les principes de subsidiarité et le rapprochement de la population. Ceci est d'autant plus urgent dans la perspective de l'élargissement. Au Sommet de Cardiff, le constat des progrès considérables réalisés depuis les décisions historiques prises à Luxembourg au mois de décembre 1997 (décision sur le processus d'élargissement) a été fait. Le gouvernement ajoute que l'Europe ne se situe qu'au début de longues et difficiles séries de négociations. Il est donc nécessaire de compléter le processus d'adhésion le plus vite possible. Dans certains domaines tels que la liberté de circulation des travailleurs, il faudra aménager des dispositions transitoires sur le long terme.

Pour le gouvernement allemand, l'élargissement en direction des pays d'Europe centrale et orientale a une signification importante pour la forme que l'on entend donner à l'Europe à l'avenir. Il n'est pas concevable de remplacer le rideau de fer par un mur de prospérité. L'Allemagne considère en effet, que la Pologne et la Hongrie font partie de l'Europe au même titre que l'Espagne et le Danemark. Pour les Allemands, il est donc naturel de soutenir l'élargissement de l'Union européenne. Les récentes explosions de violence dans les Balkans ont montré à quel point l'unification de l'Europe est la meilleure chose qui puisse être pour garantir la paix, la liberté et la stabilité, et ce d'autant plus que la coopération entre les nations européennes sera importante. Le gouvernement souligne aussi les événements récents qui ont marqué l'histoire de l'Europe dans un sens positif d'abord à l'ouest, puis dans les pays de l'est du continent européen. Il considère que cette évolution est en grande partie une conséquence de l'intégration européenne. L'unification de l'Europe va demeurer l'objectif principal de l'Allemagne.

A l'occasion de l'ouverture de la Présidence autrichienne du Conseil, le Chancelier M. Helmut Kohl a fait une déclaration sur le thème "Poursuivre la construction de notre maison commune".

Le chancelier souligne l'importance du Traité d'Amsterdam pour la mise en place de l'Europe du futur. A cet égard, le Conseil européen d'Amsterdam a ouvert la voie au concept global de l'élargissement de l'UE défini par le Conseil européen au Luxembourg en décembre 1997. L'élargissement de l'UE représente pour les Allemands un moment important dans la mesure où elle confirme le changement révolutionnaire de 1989-90 et est le signe que la division de l'Europe a définitivement été surmontée. Il serait inconcevable de s'imaginer une Union européenne sans la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, car elle ne serait pas complète. Mais il reste toutefois aux Etats associés la tâche difficile des réformes à accomplir afin de pouvoir satisfaire aux conditions politiques et économiques pour l'adhésion à l'Union. Le gouvernement allemand se fait le défenseur d'une Europe unie soucieuse du respect des principes de proximité avec le citoyen, de l'Etat de droit, de la démocratie et qui prenne en considération les traditions culturelles et politiques des Etats membres. L'Allemagne se prononce clairement pour une Europe de l'unité dans la diversité.

GRÈCE¹

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.mfa.gr/foreign>

1. A GENERAL APPROACH

The Greek government welcomes with enthusiasm the future enlargement of the European Union, which will include the TEN CEE countries, and Cyprus. It believes that this target has to be completed with appropriate conditions in order to secure the enlargement process of the EU with the eleven countries. A basic point for Greece is to ensure that the enlargement process includes as many states as possible. The beginning of the negotiations should take place simultaneously and should include all the eleven candidate countries, irrespective of their different timing for the final accession. Greece had opposed the Commission's proposal to start the negotiations only with a small number of states. Greece claimed that no differentiation should be made, since none of the candidate countries entirely fulfils the criteria posed by the EU, except the political one. For this reason, the decision of the Luxembourg Summit to start negotiations with all the eleven countries (Cyprus + 10 CEE countries) was welcomed by Greece. At the same time, the Greek government supports all the efforts initiated by the Union to make easier the accession of the candidate countries. To this respect, Greece considers that "accession partnerships" will play a very important role for the enlargement process. Greece supports the development of bilateral relations with the candidate countries and considers that the Phare programme will also play a very important role in the institutional building of the candidate countries. As far as the European Conference is concerned, and recognising that it was created in order to give Turkey the opportunity to participate, the Greek government maintains that the participation of one state in the European Conference, implies that this state fulfil all the conditions and requirements. It has also made clear that no exception will be accepted. A point that the Greek side tried to make clear in Luxembourg concerning the European Conference was that Greece will not accept any kind of "different approaches" on the issue of the EU-Turkish relations. They have to be based on the formal EU standards. If Turkey wants to become the twelve-candidate country it has to fulfil the criteria of Copenhagen, which are the same for every candidate country.

2. GREECE'S MAIN OBJECTIVES

Contrary to the western and northern EU member states, Greece does not have direct interests in the accession of the PECO countries to the EU. In fact, Greece may have losses on the economic field (especially in agriculture) as a substantial number of the EU funds will be absorbed by economically disadvantaged eastern states. Despite this fact, the Greek government supports the enlargement. It may not have substantial direct interests but indirectly Greece may also benefit greatly by exchanging its support for the PECO countries with the support of the other European in the matters that are the main Greek demands: the beginning of negotiations with Cyprus; the promotion of the interests of

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

¹ This paper is also mainly based on the Press Conference of the Greek Prime Minister Konstantinos Simitis given in Luxembourg on 13 December 1997, as well as on the Interview with Mr. Theodoros Pagalos, Minister of Foreign Affairs in Athens on 30 April 1998.

the two Balkan states, Romania and Bulgaria; and of course the attitude of the EU towards Turkey and its will to be the twelfth candidate country.

2.1. GREECE AND THE BALKAN STATES

Greece is called to play an important role in this respect. It is the only country in the Balkan peninsula which has a stable democratic regime, while being a more developed economy and at the same time is closer to the other Balkan states not only geographically but also in terms of culture, behaviour and history. At the same time is the only state in the region, which is a full member of the EU and NATO, which implies increased responsibilities. Lately, Greece has been called to take some important initiatives to promote stability and peace in the Balkans. Incidentally, Greece claimed that the Greek attitude towards the Serbs during the civil war period in Yugoslavia was misunderstood by the international community as well as on the question of the name of the FYROM. However, regardless of who was right the West has interpreted the Greek external policy especially concerning FYROM as entirely based on sentimentalism and internal political differences. In fact, Greece has more reasons to worry about the situation in Balkans. First of all, as a Balkan state itself, Greece wants peace and stability, because everything that happens to a neighbour country, has a direct impact on the own Greece. Secondly, Greek enterprises, public and privates, have made great investments in the neighbouring countries. Greece today is one of the three biggest investing countries in the area, and at the same time a large number of economic refugees work there and contribute to payments balance of their countries. For all these reasons, the beginning of the negotiations of the EU with Bulgaria and Romania and their future accession to the Union is in the interest of Greece. In such an occasion the EU will become the base not only for the political and economic stability of the two states but also for the security in the region. The role of Greece will be upgraded during the negotiation process as its European character allows Greece to play this relevant role. Finally, the economic development of those countries as well as the stability and peace in the area are also in the great interest of Greece.

2.2. GREECE AND CYPRUS

There is no doubt that Greece is the most ardent supporter of the Cypriot application for membership in the EU. That is the main target and demand of Greek European foreign policy. The enlargement process with Cyprus already started during the first months of 1997. Now the basic point of interest is to determine both how long this process will last and what the result will be. The European Community agreed to start negotiations with Cyprus although the Cyprus matter is still unsolved.

In any case, the fact is that a direct and fast solution to the political problem under the aegis of the Secretary General of the UN would be preferred, as well as the participation of the Turkish -Cypriots in the negotiations. The Greek government expects that the negotiations for the accession of Cyprus in the EU will play a decisive role for the solution of the political problem.

The Greek position on the accession of Cyprus to the EU is clear. Greece wants the negotiations to be continued and it is not going to accept any political or technical intervention from any partner member state, which would target to delay the negotiation process with Cyprus. In that case Greece will use the veto in order to delay or stop the negotiation process of the countries of Central and Eastern Europe. Greece's positive attitude towards those countries tries to get a correlative positive attitude of the member states mostly interested in the eastern enlargement on matters which are in the interest of Greece, and especially negotiations with Cyprus. As the Greek Foreign Minister, had recently declared," Cyprus was raised as an enlargement issue before enlargement with Scandinavian countries and in the normal course of events it could have been included in the Sweden, Finland, Austria and Norway package and would now be a member of the EU. Now Cyprus is the No 1 candidate. If anyone creates a political issue over Cyprus, they create a political issue of the

functioning of the Community as a whole and if there is no Community functioning there is no enlargement".

2.3. GREECE AND TURKEY

The question of the European orientation of Turkey is a very sensitive one not only in Greece but also in all member states. In the case of Greece, there is a deeper interest as the two countries have many past and deep differences: mainly the Cyprus problem and the question of the Aegean islands. Greece is not willing to accept any kind of negotiations concerning the admission of Turkey to the group of the candidate states unless there is an improvement and a solution to the major differences faced by the two neighbouring countries. At the same time, Greece reminds that Turkey does not fulfil the preconditions set out at the European Council in Copenhagen in 1993 in order to participate to the enlargement process. That is, Turkey is politically unable to join the EU because of the continuous violation of human rights as in the cases of Kurds, Islamists and the banned parties of those groups. There is no existence of freedom of press, since many journalists are jailed or even killed, and of course it is unacceptable that in Turkey, unlike all democratic states, the armed forces control, instead of being controlled by, the government. Finally in the economic field, yearly inflation rates are up to 80%. Under those circumstances, Turkey has not yet been accepted as a candidate ready for negotiations by all the member states. Furthermore, in some cases some of them try to hide themselves behind Greece's back instead of presenting directly their opposition to the Turkish application.

On the other hand, Greece recognises and accepts that there must exist a European perspective for Turkey. But still considers very important to settle the major differences that divide the two neighbouring countries, something, which presupposes concessions by both states. At present, and in spite of the initiatives presented by the EU and the USA for the improvement of the Greek-Turkish relations, Turkey upholds a provocative attitude towards Greece by contesting the 'Greekness' of Greek islands, by breaking into Greek airspace and by displaying intransigence and inadmissible behaviour over Cyprus. Greece will make sure that all relations between Turkey and the EU are broken off until the Turks withdraw even the last trace of claim against Greece; until they admit that Greek islands are Greek; until they accept the right of Greece to extend its territorial waters to 12 miles; until they agree to its airspace; until they are willing to participate to the solution of the political problem in Cyprus and all the other things that are grounded in law and based on history. According to a recent statement by the Greek Foreign Minister, "Turkey is the only state in the world which lays claim to the right to enter into a process of bargaining based only on the balance of power and not on the principles or international law. Turkey is violating International Law and is avoiding the international courts". Finally, it is obvious that the Cyprus problem greatly affects Greek-Turkish relations. Turkey tries to take advantage of the enlargement negotiations of EU with Cyprus and the willing of the Greek-Cypriot side to find a solution to the political problem, in order to succeed the recognition of the illegal occupied territories of the northern Cyprus by the Turkish army. At the same time Greece is continuously under pressure from the USA in order to settle for the admission of Turkey to EU. Greece has strongly reacted, and its Foreign Minister declared that USA as non-member of the EU, couldn't lay down the terms on which enlargement will take place or influence it. Of course, Greek government recognises the fact that the United States can play a major role in Greek-Turkish relations and in the resolution of the Cyprus problem but they have nothing to do with the enlargement of the EU. That is something which concerns only the European Union states.

3 CONCLUSION

Greece is in favour of the enlargement of the European Union including the ten CEE states and Cyprus, and supports ardently the enlargement of the Union as a very important historic and political moment for the European continent. At the same time, Greece defends its own interests which have basically to do with the admission of Cyprus into the EU in the first wave of the enlargement process, the good course of the negotiations between the two candidate Balkan states and the EU and of course the matter of Turkey's application for accession in the Union. Especially in the matters of Cyprus and Turkey, Greece has made clear that it is not going to make any kind of concessions despite the pressures of some EU states and even the United States. The reason is that Turkey is not just a question of economic, political or diplomatic interests. It is also a national case as Greek-Turkish relations are based on a continuous provocative and threatening behaviour by Turkey, which by using its power wants to bargain the Greekness of a number of historically, proved Greek territories. The Greek government and the Greek people are not willing to make any kind of concession and they do not until their rights and their demands are consolidated.

ESPAGNE¹

Le 25 juin 1997, le chef du gouvernement, Don José María AZNAR est intervenu à Madrid lors d'une session plénière du Congreso de los Diputados, en vue de tirer ses conclusions du Conseil européen d'Amsterdam.

Le chef du gouvernement rappelle les résultats du Conseil européen qu'il juge positifs pour la construction européenne. Il revient, notamment sur la tentative de réforme des Traités qui vise à rapprocher l'Union des citoyens et à renforcer la légitimité des institutions. Cette tentative doit permettre la mise en route du processus d'élargissement. Le rapprochement de l'Union et des citoyens permettra de préserver l'espace de liberté et de sécurité que constitue l'Europe. Ceci serait pour l'Espagne la consécration du respect des droits fondamentaux et du principe de non discrimination. Ces principes doivent constituer la clé de voûte de la construction européenne et une exigence à laquelle ceux qui voudront adhérer seront conditionnés. Quant à l'élargissement, l'Espagne se soucie, dans le cadre de la réforme institutionnelle, de sa propre situation. Le gouvernement estime que l'Espagne est un cas particulier auquel une solution adéquate doit être trouvée avant tout élargissement. Afin de maintenir les équilibres et de respecter le poids de chaque nation européenne, il est nécessaire de tenir compte du délicat équilibre institué lors des négociations de l'adhésion de l'Espagne en 1986. Cet équilibre déjà remis en cause par le dernier élargissement pourrait s'accroître avec le prochain élargissement qui ne tiendrait pas compte des différences géographiques et démographiques traditionnelles des membres de l'Union. En ce qui concerne la question de la flexibilité abordée par le Traité d'Amsterdam, l'introduction d'un tel instrument dans le Traité ne doit pas être un moyen de dévaluer le contenu de l'intégration, ni de faciliter abusivement l'élargissement par la création de noyaux durs dans des domaines distincts, qui excluraient ou seraient préjudiciables à des membres ayant un développement économique et social différent.

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.la-moncloa.es>

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Le 17 septembre 1997, le chef du gouvernement espagnol, Don José María AZNAR est intervenu à Stockholom lors d'une conférence de presse à l'occasion de sa visite officielle en Suède.

Le chef du gouvernement a évoqué les perspectives financières de l'élargissement en rappelant que celles-ci devront être abordées et négociées entre tous les pays concernés. Naturellement, il s'agit de se partager le soutien financier. Il est partisan d'un élargissement où les pays de la cohésion ne payeront pas plus que leur part, à savoir une part qui ne leur correspondrait pas.

Le 13 décembre 1997, le chef du gouvernement, Don José María AZNAR a donné une conférence de presse suite au Conseil européen de Luxembourg.

Après avoir manifesté sa satisfaction quant aux interventions des pays candidats et à leur volonté d'adhérer à l'Union européenne, José María AZNAR a indiqué qu'il estime que l'élargissement le plus large possible permettra à chaque pays d'amener le meilleur de soi-même. Il défend donc la position la plus ouverte possible en considérant que les Etats candidats veulent retirer de l'Union des bénéfices de stabilité et de progrès. Les négociations d'adhésion doivent s'ouvrir avec le maximum d'Etats sans discriminations et sans distinctions quelconques. Ces négociations doivent avoir pour conséquence d'apporter une stabilité démocratique et entraîner un processus de réforme des pays candidats. Dans la situation actuelle, l'Espagne considère qu'il n'y a pas de discriminations abusives entre les pays candidats. Tous ces pays ont accueilli avec satisfaction la position ouverte de l'Espagne. A propos de la Turquie, le chef du gouvernement a appuyé les aspirations turques à l'égard de l'Union européenne. Il a soutenu l'examen de la situation turque à l'aide des critères utilisés pour les autres pays candidats. Selon l'Espagne, ce débat difficile a trouvé aujourd'hui, une porte ouverte qui laisse entrevoir un futur optimiste pour l'avenir des relations Turquie-Union européenne.

En relation avec la question de l'élargissement, les perspectives financières ont été envisagées conformément à la position espagnole. Elles ont été fixées selon des orientations générales et vont faire l'objet d'études plus complètes par la Commission. Celle-ci établira les différents coûts entraînés par l'élargissement, le maintien des équilibres financiers existants... Selon le gouvernement espagnol, l'élargissement de l'Union européenne est une obligation politique. Cependant, il ne s'agit pas de conditionner l'élargissement à d'autres questions. La délégation espagnole a cherché à éviter que les autres délégations n'établissent un lien entre l'élargissement et toute question pouvant être posée lors des débats. L'Espagne a conscience que les négociations d'élargissement seront longues et difficiles. Néanmoins, l'essentiel est de voir le processus entamé à l'égard de tous les pays qui aspirent à devenir membres de l'Union européenne. Cette position est acceptée favorablement par les différents pays d'Europe centrale et de l'est qui sont cantonnés pour l'instant aux négociations de pré-adhésion.

Le 17 décembre 1997, le chef du gouvernement, Don José María AZNAR est intervenu à Madrid, lors de la session plénière du Congreso de los Diputados afin de les informer des conclusions du Conseil européen de Luxembourg.

Selon l'Espagne, l'élargissement aura pour conséquence de modifier la culture politique de l'Union et les contours de la citoyenneté naissante. Dans ce contexte, le processus conduira à réformer les mécanismes de prise de décision et les structures financières. Mais, la complexité et les difficultés de la poursuite de l'élargissement ne dépassent pas l'ampleur de l'événement historique. C'est pourquoi, l'Espagne lutte pour un élargissement qui comprenne le plus grand nombre possible de candidats, sans autres conditions pour ces pays que des critères objectifs, politiques et économiques. En conséquence, la thèse de l'Espagne qui se voulait opposée à des conditions restrictives de type financier a été entendue. L'élargissement permettra aux futurs membres de l'Union de compléter leur

transition politique et économique et d'investir véritablement dans l'Europe des libertés à laquelle ils appartiennent de plein droit par leurs valeurs, leur culture et leur histoire. L'élargissement est une décision essentielle, fondamentale et politique. C'est pourquoi, l'Espagne préconise la plus large possible des ouvertures de négociations d'adhésion. Reprenant la philosophie de la Commission, elle insiste sur cette idée, puisqu'ouvrir les négociations ne signifie pas les voir aboutir. Par conséquent, rien ne s'oppose à ouvrir de manière globale les négociations avec tous les pays ayant des aspirations européennes. Conscient de ce que sont prêts à apporter les Etats candidats, le gouvernement espagnol appuie avec force le plus grand nombre de candidats. Mais, la nécessité d'une réforme institutionnelle se fait sentir; aussi bien du point de vue de l'élargissement que du point de vue de la nécessité de renforcer la légitimité du pouvoir européen.

En ce qui concerne la Turquie, l'Espagne a de nouveau rappeler son intention de voir l'Union européenne examiner les aspirations turques à l'aide des critères objectifs utilisés pour les autres pays candidats. Dans la mesure où pour l'instant, la Turquie ne remplit pas les conditions requises, il faut définir une stratégie pour faciliter son cheminement vers l'Union européenne. Il n'empêche que l'Espagne a confiance en la Turquie et est persuadée qu'elle se dirige progressivement vers les réformes nécessaires qui la rapprocheront du reste des pays européens. Elle est disposée à soutenir la Turquie dans toutes ses actions. Le gouvernement espagnol propose une triple politique. En premier lieu, elle vise à ancrer le pays au contexte européen pour des raisons stratégiques et politiques. En second lieu, l'Espagne préconise une offre de perspective d'intégration à la Turquie, plus large que celle des autres pays car les différences entre ces pays sont importantes. Enfin, il s'agit d'offrir des relations dites évolutives entre la Turquie et l'Union européenne. L'Espagne a estimé que pour trois raisons de base, il n'était pas possible de mettre la Turquie sur un pied d'égalité avec les autres pays candidats. La question des droits de l'homme, le conflit entre la Turquie et la Grèce à propos des îles de la mer Egée et la situation avec Chypre sont autant d'éléments qui viennent compliquer la décision relative à la Turquie. Il n'empêche que le travail doit continuer afin de trouver une solution positive à l'égard de la Turquie et d'éviter tout élément de rupture avec l'Union européenne. L'Union doit être en mesure de maintenir une position claire et active envers la Turquie. C'est une légitime contrepartie que doit offrir l'Union européenne à ce pays.

Quant au cadre financier, l'Espagne tient à respecter l'agenda fixé par le Conseil européen de Madrid. Il s'agit de s'en tenir à des orientations générales. Elle défend la position selon laquelle il ne faut pas fixer une limite au coût financier entraîné par l'élargissement. L'élargissement ne doit pas être conditionné aux résultats de négociation des prochaines perspectives financières, ni à aucun autre critère financier concret. L'Espagne est disposée à assumer sa part du coût de l'élargissement à condition quelle soit proportionnelle et équilibrée entre tous les Etats membres. Par contre, elle n'est en rien disposée à sacrifier les politiques de cohésion économique et sociale et le principe de non-discrimination de la Politique Agricole Commune. José María AZNAR ajoute que la question la plus débattue à l'heure actuelle reste celle des perspectives financières. Il s'agit de savoir si les ressources actuelles sont suffisantes ou insuffisantes pour financer l'élargissement. La réponse espagnole est négative et traduit le fait qu'aucun pays ne veut payer plus et aucun pays ne veut recevoir moins, dans la perspective de l'élargissement. Monsieur AZNAR ne tient pas à lancer le débat des perspectives financières pour l'instant. En effet, cette question dépendra d'abord du contexte des négociations d'adhésion, des perspectives futures et de la manière dont on mettra en place les périodes transitoires des pays candidats. En conséquence, le gouvernement espagnol estime qu'il est nécessaire d'aborder ces questions au préalable. Celles-ci ont leur importance dans le cadre de la politique interne, de la politique nationale de l'Espagne. C'est pourquoi, à l'encontre de la position rigide de la Commission, l'Espagne considère qu'on ne peut parler de flux budgétaires nets parce que du point de vue économique, beaucoup d'autres flux sont à prendre en considération pour les pays. Logiquement, il faudra tenir compte que l'élargissement favorisera plus certains pays que d'autres. On ne peut donc

pas parler seulement en termes des soldes budgétaires nets parceque cela ne reflète pas la réalité économique et le futur de l'Union européenne.

En fin, quant à la Politique Agricole Commune, l'Espagne a indiqué qu'elle n'était pas disposée à sacrifier ni les produits méditerranéens ni les OCM. Elle est prête à défendre ses intérêts avec fermeté jusqu'à ce qu'elle obtienne satisfaction.

Le 20 janvier 1998, le chef du gouvernement, Don José María AZNAR a prononcé un discours lors de l'inauguration du séminaire «De Lelewel à nos jours : parallélismes historiques et relations culturelles entre l'Espagne et la Pologne» qui s'est déroulé à l'Institut Cervantes à Varsovie.

Le chef du gouvernement a profité de l'occasion pour présenter sa position relative à la Pologne. Pour l'Espagne, la Pologne apparaît comme un des pays les plus susceptibles de faire parti de l'alliance atlantique comme de l'Union européenne. Elle est en quelque sorte, le noyau de base de la prospérité européenne en matière de liberté, de démocratie, de prospérité et de cohabitation. A cet égard, José María AZNAR a eu l'opportunité à Luxembourg, de réitérer son accord en faveur de l'élargissement de l'Union européenne et notamment à l'égard de la Pologne. Il établit un parallèle entre l'Espagne et la Pologne en comparant le nombre d'habitants et en rappelant les nombreux échanges commerciaux et initiatives entre les deux pays.

Le 7 juin 1998, M Aznar est intervenu lors du séminaire sur «L'Union européenne : défis pour la présidence autrichienne» à l'abbaye de Göttweig en Autriche.

José María AZNAR a réitéré sa position en faveur de l'élargissement européen en parlant de la rencontre du projet européen avec "les frères d'Europe du centre et de l'est". Ainsi, l'élargissement sera comparable à une réunification où le destin de tous les européens sera mis en jeu. Il insiste notamment sur l'adhésion de la Pologne, comme un moyen de renforcer l'Union européenne. Exprimant une sympathie historique pour la Pologne, l'Espagne place toute sa conviction et fait son pari de l'adhésion de ce pays à l'Union européenne. La présence de la Pologne renforcera et enrichira les institutions communautaires. En effet, que ce soit pour l'Espagne ou pour la Pologne, l'élargissement n'est pas un risque mais une véritable opportunité.

L'élargissement va entraîner différents types de conséquences. En ce qui concerne la Politique Agricole Commune, elle doit poursuivre sa fonction sociale, sa fonction d'organisation du territoire, de protection de l'environnement et son rôle de sauvegarde des productions vitales. Cependant une réforme agraire sera nécessaire. Il faudra qu'elle respecte les principes d'intégration et d'équilibre pour éviter tout déséquilibre entre les produits continentaux et méditerranéens. Quant à la politique des fonds structurels et de cohésion, elle constituera toujours un pilier essentiel de l'intégration. En effet, la principale vertu européenne est bien d'allier la libéralisation avec la compétitivité tout en les accompagnant d'une politique de solidarité intelligente. La cohésion profite à tous, aux moins développés comme aux plus développés. Cette politique doit permettre le développement des pays et des secteurs les plus défavorisés de l'Union et, le renforcement de la stabilité, de la croissance et du bien-être des pays, régions et secteurs les plus riches. Les nouveaux pays qui adhéreront à l'Union européenne auront aussi besoin de la cohésion, tel que l'Espagne la présente dans ce séminaire. C'est pourquoi, il est nécessaire de maintenir le discours de la solidarité.

Pour José María AZNAR, l'élargissement de l'Union européenne doit être envisagé en tenant compte des expériences passées. Le seul moyen de faire face à l'évolution de l'Europe est d'accepter les réformes. Les politiques réformatrices sont la solution pour "gouverner" l'Union européenne. Par

conséquent, les pays qui ne sont pas disposés à accepter des réformes dans un futur immédiat auront à affronter des situations de rupture à moyen terme. L'Espagne considère l'élargissement comme la deuxième leçon historique de la fin de ce siècle, après le lancement de l'Euro. Il est important de ne pas perdre ni la cohérence ni le temps dans les négociations d'élargissement qui risquent d'être denses et complexes. L'Espagne croit en l'élargissement car elle voit dans la cause de la démocratie européenne la défense de sa propre cause. Il faut appuyer l'élargissement en tant que renforcement de l'Union européenne. Ce serait un contresens de démanteler les bases communes de l'Union à l'heure où nous envisageons l'élargissement. Tout au contraire, les pays candidats désirent s'unir précisément à l'Europe forte et solidaire telle qu'elle existe aujourd'hui.

Sur le plan des ressources financières, le chef du gouvernement espagnol prévoit de chiffrer les implications financières de l'élargissement puis d'élever, si cela est nécessaire les ressources supposées de l'Union européenne. De toutes les façons, l'Espagne considère que le coût de l'élargissement sera toujours très inférieur aux bénéfiques politiques et économiques qui en résulteront. Mais l'effort de l'élargissement doit être réparti de manière équitable entre tous les pays membres. L'Espagne est disposée à assumer sa part dans les finances communautaires pour permettre l'élargissement. Cependant, cet effort ne doit pas être financé que par les Etats membres qui ont un niveau de vie moyen inférieur à la moyenne communautaire. Ces pays sont en droit de voir respecter le principe de la cohésion. De la même façon, l'Espagne envisage la possibilité d'une réforme institutionnelle qui permettrait d'assurer l'efficacité et la représentativité d'une union élargie.

Le 16 juin 1998, le chef du gouvernement José María AZNAR est intervenu lors d'une conférence de presse faisant suite au Conseil européen, à Cardiff.

A cette occasion, le chef du gouvernement a rappelé avec quel enthousiasme, il aborde la question de l'élargissement de l'Union européenne. Cet esprit a été présent pendant tout le déroulement du Conseil européen de Cardiff. Le processus d'élargissement est perçu par l'Espagne comme un projet ambitieux, au moins en terme quantitatif. D'un point de vue politique, l'importance est considérable puisqu'il vise à réunir les pays d'Europe centrale et de l'est, jusqu'alors séparés de l'Union européenne. Au sujet des perspectives financières, l'Espagne a indiqué qu'il s'agissait de l'une de ses plus importantes préoccupations à l'heure actuelle. Rien n'a encore été décidé, il faut d'abord distinguer les différentes positions des gouvernements. Par exemple, l'Espagne est partisane d'établir une nouvelle ressource de caractère progressif dans le cadre des ressources propres de l'Union. Mais, cette position ne concerne que l'Espagne et quelques autres pays. A l'heure actuelle, les opinions sont seulement confrontées, il sera tant de résoudre ces questions le moment venu. En ce qui concerne la Turquie, le chef du gouvernement réitère sa volonté d'apporter toute son attention aux relations avec l'Union européenne. Dans l'intérêt des pays membres, les relations avec la Turquie, même délicates, doivent être positives. D'une manière générale, la position espagnole se veut une position solide, perçue comme telle par tous les autres pays. Cette position tient à être constructive pour l'ensemble du processus d'intégration européenne.

FRANCE¹

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

* Ministère des Affaires étrangères:

37, quai d'Orsay 75700 PARIS CEDEX 07 Tel: 01.43.17.53.53 Fax: 01.43.17.52.03

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet

Le 22 juillet 1997, le Ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine a fait des déclarations devant la presse à l'occasion du Conseil Affaires Générales.

Dans ses déclarations à la presse le 22 juillet 1997, M. VEDRINE estime qu'on ne peut pas aller à un nouvel élargissement sans avoir réglé au préalable les questions institutionnelles souhaitées à Amsterdam et qui n'ont pas été obtenues. Il considère qu'il ne faut pas voir quelques Conseils européens orientés uniquement vers la question du financement de l'élargissement, de la négociation, des conséquences sur la PAC, ou encore des fonds structurels, parce qu'ainsi ils escamoteraient les questions institutionnelles. L'élargissement de l'Union doit donc nécessairement passer par une amélioration des institutions actuelles. Pour cela, il faut négocier avec les pays membres. Il est normal que ce soit les Etats membres de l'Union qui prennent les dispositions en ce qui concerne la réforme de leurs institutions. Il faut rappeler également les différents aspects du sujet puisque l'on va vers une période où l'Europe, à nouveau, a sur la table toute une série de grands problèmes qui sont complètement interactifs (l'élargissement, l'agenda, les institutions). Le Ministre français des affaires étrangères justifie cette démarche en soulignant que même si une volonté naturelle concernant l'élargissement de l'Europe existe, il y a en même temps une volonté ferme à ce que l'Europe ne se dissolve pas.

Il rappelle par ailleurs le travail considérable et approfondi de la Commission, et le rôle du Conseil européen, auquel elle transmet des avis, le Conseil pouvant décider un peu différemment : en effet, la Commission a présenté la liste des pays candidats sous un angle quelque peu technique, en disant: "ce sont les pays les plus proches des conditions, qui permettront d'entamer une négociation". Le Ministre des affaires étrangères estime que le Conseil doit, d'autre part, se préoccuper des autres, garder une vision de l'ensemble des pays candidats.

Lorsque le journaliste a évoqué le souhait de Monsieur Chirac de l'ouverture de négociation avec tous les pays, Hubert Védrine a nuancé en expliquant que l'idée du Président de la République consistait plutôt en une Conférence européenne permettant de réunir l'ensemble des candidats sur la même ligne de départ. Ensuite, il est évident qu'on ne pourra pas ouvrir des négociations avec tout le monde. D'où la nécessité de distinguer les deux. Il faut donc avoir une occasion de se rassembler, de parler avec les pays membres et les pays candidats qui souhaitent devenir membres. L'idée générale de la conférence européenne consiste en la nécessité de solidifier la relation entre l'Union européenne et l'ensemble des pays candidats. Les relations politiques et économiques de l'UE doivent contribuer à aider les pays voisins à évoluer dans le bon sens, à consolider leur économie, leur démocratie. A l'intérieur de cette conférence, qu'il ne faut pas entendre au sens de "négociation de l'adhésion", se trouvent les pays candidats, prêts à entamer des négociations, parce qu'ils sont techniquement prêts ; d'autres ne le sont pas, ils le seront plus tard, leur cas se traitera au fur et à mesure. Le Ministre rappelle que le point essentiel est de bien gérer la question de l'élargissement. Pour que les élargissements soient réussis, ceux-ci doivent être particulièrement bien préparés, de manière à ce que la situation soit gérable par la suite. Les pays candidats n'ont pas envie d'entrer dans une Europe qui ne marcherait plus.

de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Le 9 octobre 1997, le Ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, a accordé un entretien au quotidien "L'Est républicain"(Montbéliard).

A la question s'il était possible d'élargir l'Europe sans réformer les institutions, la position du Ministre délégué aux affaires européennes rejoint celle du Ministre des affaires étrangères : il faut une réforme institutionnelle avant la conclusion du prochain élargissement. C'est un préalable. C'est pourquoi le gouvernement souhaite une Commission plus ramassée, plus collégiale, qui retrouve son rôle de gestion et de proposition, et un Conseil dans lequel le poids de chaque Etat membre sera plus conforme aux réalités politiques, économiques, démographiques. Il préconise également l'utilisation régulière du vote à la majorité qualifiée pour des raisons d'efficacité mais aussi de démocratie. La France défend une approche ouverte et dynamique . L'élargissement est un processus global. Pour éviter de nouvelles fractures en Europe, la France a proposé une Conférence européenne, qui accueillerait l'ensemble des pays dont la vocation européenne a été reconnue par les Quinze, y compris la Turquie.

Le 1er novembre 1997, le Président de la République, M. Jacques Chirac, s'est exprimé dans la revue "Politique internationale" (Paris).

M. Jacques Chirac considère que des progrès ont été obtenus avec la réforme lancée à Amsterdam parce que des solutions appropriées à la nature originale de l'Union ont été recherchées avec pragmatisme. Néanmoins, il reste à obtenir un accord satisfaisant sur la composition de la Commission et la pondération des voix au Conseil. Sur ce dossier, dont dépend le bon fonctionnement d'une Union élargie, la France n'acceptera aucune formule qui pourra porter atteinte à l'efficacité du processus de décision. L'élargissement, qui s'engagera dès 1998, est un impératif moral, une nécessité historique. Il répond, par surcroît, à l'intérêt de tous les pays de l'UE en ouvrant la perspective d'un ensemble de 450 millions d'habitants. Pour éviter tout sentiment d'exclusion dans les pays qui n'appartiendront pas à la première vague d'adhésion, l'élargissement doit s'adresser aux onze pays candidats. Ils doivent tous bénéficier d'une stratégie de pré-adhésion mobilisant des crédits d'une ampleur inégale : deux fois ceux du plan Marshall.

Le 6 novembre 1997, le Ministre des affaires étrangères exprimait la position française sur l'élargissement de l'Union européenne aux PECO (Ministère des affaires étrangères, Direction Coopération Europe).

La France souhaite l'adhésion à l'Union européenne des pays associés d'Europe centrale et orientale. Ce processus constitue à la fois une responsabilité morale pour les Etats membres actuels de l'Union et une chance historique pour l'ensemble du continent. L'élargissement de l'Union à l'Est n'est pas une construction abstraite, ni un objectif lointain. Il est avant tout une grande entreprise humaine, qui répond à une attente et à un besoin. Fondée sur une adhésion à des valeurs communes, l'appartenance à l'Union représente, pour les pays candidats, la fin d'une anomalie et la réintégration pleine et entière dans l'ensemble européen auquel les rattachent les liens de l'histoire et de la culture. Elle est aussi synonyme de paix, de sécurité et de stabilité. Pour les citoyens de ces pays, elle signifie enfin l'accès à un modèle économique et social qui n'est certes pas parfait, mais qui constitue un progrès sensible par rapport au passé et qui a l'ambition de s'améliorer grâce à la construction de "l'Europe sociale". Pour l'Union, l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale est l'accomplissement d'un devoir historique. Elle traduit le succès de la construction européenne, dont le pouvoir d'attraction reste intact en dépit des critiques qu'elle suscite parfois à l'intérieur même de l'Union. Elle renforcera son poids politique et militaire en la portant à 25 Etats membres et 450 millions d'habitants, lui donnant plus que jamais l'occasion de jouer un rôle face aux ensembles qui se constituent sur le continent américain, en Asie et ailleurs. Elle est enfin une chance sur le plan économique, en permettant l'intégration dans

le grand marché de pays dotés d'une forte capacité de croissance. Consciente de l'importance de ses enjeux pour l'Union autant que pour les pays candidats, la France est particulièrement attachée à la réussite de l'élargissement. Et précisément parce qu'elle veut réussir l'élargissement, elle considère que celui-ci ne peut être considéré indépendamment de l'évolution de l'Union dans son ensemble.

La France souhaite en premier lieu ouvrir aux pays candidats une Europe en état de marche. Rien ne serait plus décevant pour les opinions publiques et pour les gouvernements de ces pays que de découvrir, au lendemain de leur adhésion, qu'ils ont fait un marché de "dupes" et que l'Union n'est qu'un ensemble informe, incapable de décider et de progresser. Telle est la motivation qui conduit la France à demander que les réformes institutionnelles qui n'ont pu être menées à bien à Amsterdam le soient avant la conclusion des négociations d'adhésion. Il ne s'agit pas d'une condition nouvelle: la France et l'Union Européenne ont toujours tenu ce langage et tant le protocole n° 11 du Traité d'Amsterdam que l'Agenda 2000 de la Commission prévoient une réforme institutionnelle préalable à l'élargissement. Il ne s'agit pas non plus de retarder celui-ci : le processus d'élargissement sera lancé par le Conseil européen de Luxembourg à la fin de cette année et les premières négociations s'ouvriront, comme prévu, au début de 1998. L'Union aura ensuite, avant leur conclusion, la possibilité d'adopter les réformes indispensables, notamment dans les domaines suivants : champ du vote à la majorité qualifiée, pondération des voix au sein du Conseil, composition de la Commission.

En second lieu, la France considère que l'évolution du cadre financier et des politiques communes de l'Union est indissociable de son processus d'élargissement. La France souscrit pleinement à cet égard au principe d'un nouveau cadre financier pour la période 2000-2006, lequel cadre devra tenir compte du coût réel prévisible de l'élargissement tout en continuant de reposer sur le principe de la rigueur budgétaire. La réforme des politiques communes devra également prendre en considération les perspectives d'élargissement. En ce qui concerne la politique agricole commune, il importe d'assurer le maintien de la ligne directrice agricole dans son principe et ses modalités d'indexation; celle-ci a prouvé son efficacité depuis sa mise en place, ce qui justifie sa prolongation afin de permettre le financement futur de la PAC dans de bonnes conditions. La part des fonds structurels dans le cadre financier devra être définie en tenant compte de l'objectif général de stabilité des dépenses. Dans l'effort d'adaptation de ces fonds, il conviendra de favoriser, pour les zones en retard de développement, une plus grande concentration au profit des régions accusant le plus fort retard.

En ce qui concerne le processus s'élargissement même, la France souhaite qu'il soit conduit de façon à n'exclure aucun des pays candidats. Il doit être continu, inclusif et global. Conformément aux conclusions des derniers Conseils européens, la France considère que l'ouverture des négociations d'adhésion avec les candidats répondant aux conditions requises devra intervenir dès que possible en 1998. La France souhaite par ailleurs que la première réunion de la Conférence européenne se tienne avant le lancement de ces négociations. Le gouvernement français a proposé l'institution d'une conférence européenne qui accueillerait l'ensemble des pays dont la vocation européenne a été reconnue par les Quinze, y compris la Turquie. Dans une déclaration en date du 2 décembre 1997, le Ministre des Affaires européennes, Pierre Moscovici a souligné que le gouvernement français souhaite absolument que la Turquie s'ancre dans son lien à l'Europe. L'objection religieuse ne tient pas : "l'UE ne doit pas être un club chrétien", a-t-il ajouté. Cette Conférence devrait permettre aux membres de l'Union et aux pays européens ayant vocation à adhérer à l'Union et liés à celle-ci par un accord d'association de se retrouver pour évoquer ensemble les sujets qui les intéressent directement: les questions de politique étrangère et de sécurité concernant l'ensemble européen; la lutte contre le trafic de stupéfiants, les autres formes de grande criminalité et l'immigration clandestine; le développement institutionnel et l'affirmation de l'Etat de droit; enfin, la coopération économique et les projet d'intérêt commun. Il ne s'agit pas là de faire double emploi avec la stratégie de pré-adhésion, ni d'interférer avec les négociations d'adhésion, mais d'évoquer des questions transversales d'intérêt

régional présentant un intérêt pour les pays européens qui participeront à cette Conférence. Tous les pays candidats seraient ainsi placés dans un même cadre et se verraient reconnaître les mêmes liens avec l'Union. Rien ne serait plus grave que de donner le sentiment à certains d'entre eux qu'ils sont laissés de côté: le processus de l'élargissement a pour vocation de rassembler et non de créer de nouvelles lignes de partage ou de fracture. Le gouvernement français souhaite à cet égard, que la question des relations avec la Turquie soit traitées avec imagination et pragmatisme, en mesurant toute l'importance de ce grand partenaire pour l'Union.

Le gouvernement est d'avis que vont également dans le sens du caractère inclusif et de la continuité du processus d'élargissement les propositions de la Commission sur le renforcement de la stratégie de pré-adhésion et la mise en œuvre d'une clause de rendez-vous. Il est évident que la stratégie de pré-adhésion doit être renforcée : les nouvelles orientations du programme PHARE proposées par la Commission conviennent à la France dans leur principe (priorité sera donnée à l'amélioration de la capacité administrative et juridictionnelle ainsi qu'à la reprise de l'acquis), sous réserve de l'examen de certaines des modalités proposées. La France approuve également l'idée de "partenariats pour l'adhésion", lesquels doivent être ambitieux et représenter de véritables "feuilles de route" pour les pays candidats incluant des priorités générales et sectorielles, l'identification des moyens de l'Union consacrés à cet objectif et les conditionnalités éventuelles. Il convient que les Etats membres soient associés à l'élaboration et au suivi de ces nouveaux partenariats selon des formules appropriées.

La France soutient par ailleurs le principe d'un rapport annuel de la Commission sur la situation de chaque pays candidat, rapport qui pourrait notamment déboucher sur une recommandation d'ouverture des négociations d'adhésion avec un pays qui n'aurait pas été retenu lors du Conseil européen de Luxembourg mais aurait fait depuis des progrès suffisants. La France considère en effet qu'à l'intérieur du cadre général du processus d'élargissement, l'Union doit avoir une approche souple en ce qui concerne l'ouverture des négociations d'adhésion. Celles-ci doivent pouvoir commencer avec un pays candidat dès lors qu'il remplit les conditions requises. Il n'y aura donc pas de "trains" ou de "groupes" de pays, mais une approche individuelle et évolutive de la négociation fondée sur les progrès réalisés par chaque candidat pour satisfaire aux critères d'adhésion, lesquels sont objectifs et les mêmes pour tous. A cet égard, la France accepte le principe d'une différenciation non discriminatoire entre les pays candidats et, par conséquent, l'ouverture prochaine des négociations avec les seuls Etats répondant d'ores et déjà aux conditions requises. En tout état de cause, il convient de dédramatiser les décisions qui seront prises sur la date d'ouverture des négociations avec chaque pays candidat : en définitive, seuls compteront vraiment leur rythme et la date de leur conclusion.

En ce qui concerne les principes de base des négociations, la France souscrit à l'idée que les pays candidats devront reprendre l'acquis communautaire ou, plus précisément, l'acquis de l'Union européenne tel qu'il se présentera au moment de leur adhésion. Il n'y aura pas de dérogations et les éventuelles transitions seront limitées tant dans leur champ que dans leur durée d'application. Encore plus que lors des élargissements précédents, la capacité des pays candidats à appliquer effectivement l'acquis devra être soigneusement appréciée. Conformément aux conclusions des derniers Conseils européens, la France considère que l'ouverture des négociations d'adhésion avec les candidats répondant aux conditions requises devra intervenir dès que possible en 1998. La France souhaite par ailleurs que la première réunion de la Conférence européenne se tienne avant le lancement de ces négociations.

Le 13 décembre 1997, à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg, le Président de la République, Jacques Chirac, a donné une conférence de presse conjointe avec le Premier ministre, Lionel Jospin, et le Ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine.

A cette occasion, M. Chirac a rappelé deux conditions clés, sur lesquelles la France avait insisté, et qui ont été retenues :

- premièrement, la réaffirmation, c'est-à-dire le préalable qu'il devrait y avoir, avant les premières prochaines adhésions, une réforme institutionnelle de l'UE.

- deuxièmement, la mise au point des principes concernant la méthode de travail pour élaborer le nouveau cadre financier, même si le gouvernement français aurait préféré qu'on aille un peu plus dans le détail.

En revanche, il y avait un point sur lequel le gouvernement français ne voulait pas négocier : l'agriculture ; d'une part, la réaffirmation de la ligne directrice agricole et d'autre part, l'affirmation de l'existence d'un modèle européen de l'agriculture. Concernant la Turquie, M. Chirac a fait comprendre qu'il est aussi de l'intérêt de la Turquie, pour avancer vers la démocratie et vers le développement et éviter les dérives intégristes éventuelles, que ce pays soit arrimé à l'Europe. Même s'il ne remplit pas aujourd'hui les conditions nécessaires pour entrer dans l'UE. Bien entendu ces conditions d'entrée sont les mêmes pour tous les pays. "Nous souhaitons continuer un dialogue très cordial avec ce grand pays, ce grand peuple, de façon à ce que nos liens soient les plus étroits ce qui est de l'intérêt des deux parties. [...] il y a une analyse commune de quatorze pays au sein de l'Union qui sont tout à fait sur la même ligne à ce sujet, et il y a eu une opposition de nos amis grecs, que l'on peut comprendre, mais que, néanmoins, j'ai regrettée. [...]" a ajouté Jacques Chirac.

Le 8 janvier 1998, lors d'une réunion à l'Assemblée nationale (Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne), le Ministre délégué chargé des affaires européennes, a présenté les résultats des deux Conseils européens de Luxembourg .

A cette occasion, il a souligné que ceux-ci ont permis de lancer de façon équilibrée et maîtrisée le processus d'élargissement. Celui-ci est désormais organisé. Le débat à l'Assemblée nationale, le 2 décembre 1997, avait révélé une préoccupation à propos de la différenciation entre les pays candidats, en particulier entre les Etats baltes. Une formulation satisfaisante a pu être trouvée : tous les pays candidats seront placés sur une même ligne de départ, même si les six pays les plus avancés pourront commencer les négociations plus tôt, sur la base de l'article O du Traité, tandis que des négociations s'engageront avec les autres dans le cadre de stratégies adaptées au cas de chacun. S'il y a différenciation, il n'y a donc pas discrimination. La procédure est, en outre, flexible et mobile : certains des pays avec lesquels les pourparlers ne commenceront pas en premier pourront rattraper, voire dépasser les autres.

Une double procédure collective a été définie : un dispositif d'encadrement réunissant les Quinze, Chypre et les dix PECO sera organisé à travers des réunions périodiques des ministres des affaires étrangères ; le Conseil européen a par ailleurs décidé, comme l'avait proposé la France, de mettre en place la Conférence européenne, ouverte à tous les pays ayant vocation à adhérer à l'Union (PECO, Chypre, Turquie, voire d'autres Etats européens comme la Norvège ou la Suisse). C'est le cadre de la grande Europe qui s'esquisse. Le seul point sur lequel les résultats de Luxembourg ne sont pas satisfaisants concerne la Turquie, qui se voit imposer une conditionnalité et une stratégie d'intégration peu généreuse. Le Président de la République estime qu'il faut renouer les fils du dialogue euro-turc, malgré les problèmes particuliers, réels et sérieux, soulevés par la candidature turque.

Même si le Conseil européen de Luxembourg est satisfaisant, en raison du caractère maîtrisé du processus d'élargissement et de la réforme des politiques communes qui devra le précéder, la France aurait souhaité davantage sur ce dernier point. En effet, elle n'a pas obtenu la confirmation du plafond de 1.27% du P.N.B. pour les ressources propres qui demeure néanmoins en vigueur tant qu'un vote à l'unanimité ne l'aura pas modifié. Cependant, plusieurs points essentiels ont été acquis, notamment

la ligne directrice agricole, l'impératif de la discipline budgétaire et la double programmation permettant de distinguer les dépenses à Quinze et celles destinées aux futurs adhérents. En revanche, la réforme des fonds structurels et l'avenir du fonds de cohésion ne sont pas mentionnés dans les conclusions du Conseil européen, ce qui constitue une source de préoccupation pour le gouvernement, tout en donnant au Conseil une grande liberté de négociation.

La France se félicite de l'inscription, dans les conclusions de Luxembourg, du terme "préalable" pour qualifier la nécessité d'une réforme institutionnelle. La démarche commune de la Belgique, de la France et de l'Italie est ainsi reconnue. Jacques Myard et Alain Barrau ont estimé que l'affirmation d'un préalable institutionnel cédera devant la volonté de l'Allemagne de favoriser l'entrée des PECO dans l'Union. La position de l'Allemagne sur ce préalable institutionnel n'est pas uniquement liée aux prochaines échéances électorales dans cet Etat, mais correspond à sa conception de l'élargissement. Il est néanmoins important de relever que le Chancelier allemand a accepté l'inscription du terme "préalable". La question de l'adhésion de Chypre est très délicate. La position du Président de la République, partagée par le gouvernement, consiste à défendre l'idée de l'adhésion de l'île réunifiée à l'Union européenne, compte tenu des difficultés d'intégrer dans la Communauté un Etat divisé et constituant une zone de conflits potentiels. Il est nécessaire de garantir la représentation de toute la population de l'île lors des négociations ; la délégation chypriote aux négociations d'adhésion devrait donc être constituée par des représentants des deux communautés.

Le 14 janvier 1998, lors d'une audition de M. Hubert Védrine, à l'Assemblée nationale (commission des affaires étrangères), le Ministre des affaires étrangères a exposé l'objet de son déplacement en Grèce et en Turquie, après le Conseil européen de Luxembourg.

Les conclusions du Conseil européen ont profondément mécontenté la Turquie. La situation qui en résulte est très embarrassante : la Turquie occupe une position stratégique qui a pris une nouvelle importance depuis le début des années 1990 en raison de ses liens avec l'Asie centrale et des questions énergétiques. De même, la situation intérieure turque et la question de Chypre ne laissent aucun Etat indifférent. Le débat porte essentiellement sur la méthode. La France voudrait convaincre la Turquie d'accepter l'invitation à la Conférence européenne, mais les dirigeants turcs portent un jugement sévère sur l'Union. Elle rappelle à chacun ses engagements européens, en particulier le déblocage du protocole financier avec la Turquie. Cette situation est particulièrement mauvaise, qu'il s'agisse de la Turquie ou du report de la question chypriote. On ne perçoit pas d'évolution possible, et les contentieux relatifs à la mer Egée apparaissent comme des problèmes archaïques. Le Ministre a pu constater, à l'occasion de son déplacement en Jordanie, au Liban et en Syrie que le blocage du processus de paix se répercutait sur ces pays. Une action de la France est très demandée partout. En effet, elle n'a jamais cessé de rappeler les grands principes et tous les textes pertinents, notamment la résolution 425 du Conseil de sécurité. Cependant, on attend surtout qu'elle soit le ferment d'une prise de position de l'Union européenne plus homogène et plus forte. La politique française doit donc rester visible et distincte sans être solitaire. Pierre Brana a dénoncé l'accord qui vient d'être signé entre la Turquie et la "République turque du nord de Chypre". Il a craint un durcissement de la position grecque, un surcroît de complications dans la recherche d'une solution au problème chypriote et une difficulté supplémentaire pour intégrer Chypre dans l'Union. Charles Ehrmann a dénoncé le sort réservé à la Turquie, dont il a rappelé la position stratégique essentielle. Il a évoqué les dangers qui résulteraient de la propagation de l'intégrisme dans la région. Il s'est solidarisé avec la position du Chancelier Kohl, sceptique sur l'intégration de Chypre à l'Union. Il a plaidé pour un renforcement du tandem franco-allemand et a émis des réserves sur un élargissement prématuré de l'Union européenne. Jean-Michel Ferrand, quant à lui, a estimé que l'accord entre la Turquie et la République du nord de Chypre était une réponse au camouflet reçu de la part de l'Union. Les pays qui entourent la Turquie -Irak, Iran, Syrie- connaissent une montée de l'islamisme. En conséquence, le rôle de la

Turquie devient plus important et ce serait une erreur politique grave que de contribuer à l'affaiblissement de l'actuel gouvernement turc. Il a conclu en souhaitant une plus grande pugnacité de la France dans la défense du dialogue avec la Turquie.

En ce qui concerne Chypre, le Ministre des Affaires étrangères a répondu qu'il s'agissait d'éviter une escalade. Il a observé qu'il existait une contradiction entre le militantisme de la Grèce en faveur de l'adhésion chypriote et le refus qu'elle oppose à la définition de la nécessaire stratégie d'accompagnement à mettre en oeuvre à l'égard de la Turquie. La France a prôné, jusqu'à présent sans succès, une telle démarche au sein de l'Union et continuera de le faire. S'agissant de la Turquie, M. Védrine estime que ce pays est un bastion contre l'islamisme, ce qui ne doit pas nous conduire à fermer les yeux sur la question de la démocratie ou celle des kurdes. Il s'agit surtout de définir un mode de relation avec la Turquie afin qu'elle devienne un partenaire et un voisin stable. Un consensus des responsables français existe sur la nécessité d'une stratégie à son égard. Cette position recueille la sympathie de certains de nos partenaires au sein de l'Union, mais pas de la majorité d'entre eux.

Le 15 janvier 1998, le Ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, a fait une intervention lors du débat au Sénat portant sur les conséquences des décisions prises par le Conseil européen de Luxembourg.

Sur la méthode d'élargissement décidée par le Conseil européen à Luxembourg, le gouvernement français estime qu'elle semble être pertinente, puisqu'elle permet le lancement effectif d'un processus d'adhésion inclusif, qui englobe tous les pays candidats, ce qui est très important. En ce qui concerne la Conférence européenne, M. Moscovici a souligné que la méthode retenue par le Conseil européen semble prémunir les Etats candidats contre le risque d'apparition de nouvelles fractures sur le continent européen. Aux yeux du gouvernement français, la Conférence européenne demeure l'un des éléments essentiels destinés à garantir la cohérence du processus d'élargissement. Elle est la seule enceinte qui réunira les membres actuels et futurs de l'Union européenne. C'est un forum indispensable pour que ses membres puissent traiter des questions d'intérêt général en préfigurant l'Europe à vingt-cinq, ou trente demain.

Il n'y aura pas de conclusion des prochaines négociations d'adhésion sans une réforme institutionnelle préalable. Les thèmes de la réforme institutionnelle sont les suivants :

- une Commission plus collégiale, donc plus restreinte. C'est essentiel pour que celle-ci retrouve son rôle de garant de l'intérêt communautaire.
- une extension, voire une systématisation du vote à la majorité qualifiée dans les domaines où la dernière Conférence intergouvernementale n'a pu aboutir.
- une nouvelle pondération des voix au Conseil, qui est indispensable en termes d'efficacité et de représentativité des Etats membres.

Sur la méthode, le gouvernement français se montre favorable à un "comité des sages", ou, en tout cas, celle d'une procédure spécifique combinant le caractère politique de la démarche et le souci de son efficacité.

En ce qui concerne la Turquie, M. Moscovici a souligné l'importance de son ancrage à l'Union européenne. La Turquie est un élément stabilisateur pour l'ensemble de la région. C'est pourquoi le gouvernement français estime qu'elle mérite mieux que le traitement qui lui a été accordé à Luxembourg. D'autant que l'union douanière ne lui a pas apporté tout ce qu'elle était en droit d'attendre, alors que l'Union européenne, pour sa part, a largement bénéficié des effets de cette union douanière en termes commerciaux. Le gouvernement français affirme que la Turquie a un long chemin à parcourir pour se conformer aux critères de Copenhague, qu'il s'agisse des droits de l'homme, des rapports avec ses voisins ou du dossier de Chypre. Mais il est très important d'envoyer des signaux

politiques forts sur les perspectives européennes de la Turquie afin de conforter l'orientation occidentale de ce pays. La France s'efforce de convaincre les Turcs qu'il faut améliorer leurs relations avec les Grecs et avec l'Europe, et les Européens qu'il leur faut être plus ouverts vis-à-vis de la Turquie. S'agissant de Chypre, la réaction de la Turquie est très clairement exagérée et il faut s'efforcer de convaincre Ankara que la Turquie n'aurait rien à gagner à s'engager dans une épreuve de force. Cela implique que la Grèce et les Chypriotes grecs fassent également preuve d'ouverture. L'objectif est l'entrée dans l'Union d'une île réunifiée.

S'agissant des orientations relatives au cadre financier et aux politiques communes, en ce qui concerne le cadre financier, le gouvernement français plaide pour le maintien du plafond des ressources propres à 1.27% du PNB, avec une marge substantielle destinée à prendre en compte les disciplines de l'Union économique et monétaire. La France exige également que l'on ne modifie pas la décision sur les ressources propres de l'Union. Cette décision ne pourrait être modifiée qu'à l'unanimité. Le gouvernement français refuse de s'engager dans un débat sur la notion de "juste retour" et cela quel que soit le pays qui demande. En matière agricole, le gouvernement attend les propositions formelles de la Commission. Un différentiel d'aides incitatives doit être maintenu en faveur des oléoprotéagineux. La réforme de l'OCM bovine doit être plus équilibrée et offrir des soutiens adéquats à l'élevage extensif. Le gouvernement français marque aussi son hostilité à une réforme du secteur de lait telle qu'elle envisage la Commission dans l'Agenda 2000. La vigilance du gouvernement français s'exprime également en matière de fonds structurels, car des mécanismes de transition devraient être mis en place pour les régions qui pourraient être affectés par la réforme, en particulier celles de l'objectif 1.

Le 4 juin 1998, à l'occasion d'un Colloque international concernant "L'élargissement et les réformes institutionnelles en Europe" à l'Assemblée nationale, différentes positions se sont exprimées.

Le Président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, dans son discours d'ouverture, estime que l'élargissement constitue une étape nouvelle, qui va affecter toutes les dimensions de l'Europe et en modifier l'équilibre. L'Union ne doit pas seulement s'agrandir mais acquérir une dimension nouvelle et une nouvelle identité. Le budget ne pourra pas durablement rester dans ses limites actuelles. Les politiques communes actuelles, notamment agricoles et structurelles, ne devront pas être sacrifiées à l'élargissement : ce sont elles, en effet, que les concitoyens identifient comme l'apport le plus net de l'Union européenne. Même si l'élargissement va accroître la dimension économique de l'Europe, il reste que le poids de l'Europe n'est pas dans tous les domaines à la hauteur de ses ressources, notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité. La France a favorisé l'élargissement de l'OTAN et soutient le principe de la porte ouverte aux Etats qui en font la demande. Cependant, il ne s'agit pas de confier à l'OTAN la défense pour laisser à l'Union le seul marché. L'Europe doit être un objectif global. Selon Laurent Fabius, cela implique la fusion de l'Union et de l'UEO.

Sur ce sujet, Jean-Michel Boucheron, Président de la Délégation française à l'Assemblée de l'Atlantique Nord, ajoute que l'élargissement de l'OTAN s'impose à la fois pour des raisons géographiques et parce qu'elle serait un facteur de stabilisation politique. Il est optimiste quant à la possibilité de trouver un compromis acceptable entre les pays européens qui restent très attachés à la protection militaire américaine et ceux qui souhaitent acquérir leur autonomie en matière de défense vis-à-vis des USA. Il s'interroge ensuite sur le contenu de la réforme institutionnelle nécessaire : comment travailler à 20 ou 25 selon des procédures qui ne fonctionnent déjà pas très bien à 15 ? Les procédures européennes de décision doivent être rendues plus efficaces, en réservant l'obligation de l'unanimité aux seuls sujets fondamentaux. La généralisation de la prise de position à la majorité devra s'accompagner d'une règle de pondération. Une méthode complémentaire

consisterait à déléguer certaines fonctions à une instance politique responsable devant le Parlement de l'Union.

Henri Nallet, Président de la Délégation pour l'Union européenne, dénonce le manque de clarté des décisions, la tendance à la bureaucratie, le déficit démocratique de la construction européenne. D'où la nécessité d'une réforme des institutions. Cette dernière est d'autant plus urgente si l'on veut que l'élargissement soit une réussite pour l'Union et les pays candidats.

En fin, Jack Lang, Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, regrette, pour sa part, que l'Europe ne soit pas davantage combative pour les droits de l'Homme, en particulier, s'agissant de la Turquie. Il estime, par ailleurs, qu'il ne faut pas opposer les tenants de l'élargissement et les défenseurs du renforcement. Il se prononce tout à la fois pour l'élargissement, qui constitue l'opportunité de faire coïncider la géographie et la politique et qui oblige aujourd'hui à "radiographier" l'ensemble des mécanismes européens, à commencer par le budget communautaire, et pour le renforcement de l'Union.

IRLANDE¹

Le 30 avril 1997, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Dick SPRING a prononcé un discours au centre public européen d'information (The European Public Information Centre).

M. Dick Spring est intervenu dans le cadre d'une présentation intitulée "De Rome à Amsterdam 1957-1997". Cette intervention se situe dans le contexte de la fin de la Conférence intergouvernementale 1996. Le Ministre des Affaires étrangères a donc profité de l'occasion pour indiquer qu'un accord à Amsterdam serait le point culminant de cette Conférence. Il considère la Conférence intergouvernementale comme une étape déterminante dans le processus d'intégration de l'Union européenne. Elle permettra notamment d'entamer les négociations portant sur l'élargissement de l'Union. La perspective d'un futur élargissement aux démocraties de l'Europe centrale et de l'est constitue une opportunité historique pour l'Europe en matière de paix et de sécurité. Il s'agit d'un défi majeur de l'Union en terme de changement institutionnel et en terme de préparation des Etats candidats à l'adhésion. L'Irlande compte profiter de ce processus. Ses exportations ont déjà trouvé de nouveaux marchés en Europe centrale et de l'est. De plus, elle est persuadée que le renforcement de la sécurité et de la confiance entre les Etats membres sera effectif et permettra d'offrir de nouvelles opportunités à la coopération économique. Le processus d'élargissement est maintenant irréversible, la condition préalable à l'élargissement reste l'issue positive de la Conférence intergouvernementale. L'Irlande est disposée à appuyer le bon déroulement de la Conférence afin d'aboutir au plus tôt à l'ouverture des négociations, l'année prochaine.

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.irlgov.ie/ireagh>

* Departement of Foreign Affairs

Economic Division-EU Coordination Tel: 00 353 1 47 80 822 Fax: 00 353 1 47 52 002

* Représentation permanente à Bruxelles Tel: 230 85 80 Fax: 231 05 58/230 30 18

* Ambassade d'Irlande au Luxembourg Tel: 450 610 Fax: 458 820

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Le Ministre des Affaires étrangères ajoute qu'il considère l'élargissement comme faisant parti du processus d'approfondissement de l'intégration européenne et du maintien des politiques de l'Union. En effet, l'élargissement ne doit pas avoir pour conséquence de réduire l'Union européenne à une simple zone de libre échange. C'est pourquoi, le gouvernement irlandais défend la réussite de l'Union et le travail d'approfondissement de l'intégration européenne. L'objectif de l'élargissement est d'apporter une paix durable, la sécurité et la prospérité pour tous les membres de l'Europe. En relation avec la question de l'élargissement, Monsieur Dick SPRING aborde le financement de la future Union européenne élargie. Selon l'Irlande, les perspectives financières doivent tenir compte des coûts impliqués par l'élargissement. Les programmes de l'Union européenne en la matière, devront être révisés pour tenir compte du fait que la base d'une Europe à quinze n'est pas suffisante pour faire face aux coûts du processus d'élargissement. Les négociations en ce domaine reposeront sur les propositions de la Commission. Ces propositions seront notamment cruciales pour l'Irlande mais entraîneront de difficiles négociations.

En ce qui concerne la politique régionale et structurelle, l'Irlande rappelle la croissance sans précédent que le pays a connu. La politique de l'Union a en effet permis un remarquable développement de l'Irlande. Cependant, cette politique ne doit pas viser que la croissance économique, elle doit également permettre le développement des infrastructures et du domaine social. Ces deux éléments assureront la productivité et la compétitivité du pays à long terme. Mais, l'Irlande a connu une croissance trop récente pour pouvoir continuer seule son développement. C'est pourquoi, dans les nouvelles perspectives financières, la Commission doit tenir compte des besoins irlandais. Il en va de même en matière agricole, dans la mesure où l'agriculture et le développement rural tiennent une place importante en Irlande. Pour conclure son intervention, le Ministre des Affaires étrangères insiste sur la complexité de l'agenda de l'Union européenne pour l'an 2000. Quoiqu'il arrive, l'Irlande est disposée à contribuer à l'intégration européenne tout en assurant la protection et la promotion de ses intérêts dans l'Union.

Le 10 juillet 1997, Le Premier Ministre Monsieur Bertie AHERN a prononcé un discours à propos du Conseil européen d'Amsterdam du 16 et 17 juin 1997 devant la Chambre des Communes du parlement irlandais (The Dáil Eireann).

A cette occasion, M. Bertie AHERN a abordé la question de l'Agenda 2000. Il a ainsi rappelé que les décisions finales portant sur l'élargissement seront prises par le Conseil, l'Agenda 2000 ne comporte que des propositions de la Commission. L'Irlande est attentive au déroulement des négociations dans la mesure où l'Agenda 2000 risque d'entraîner de nombreuses implications pour le pays. Spécialement en ce qui concerne la réforme de la PAC et le fonds structurel et de cohésion, l'influence sera notable sur l'économie et le développement social de l'Irlande dans la perspective du prochain millénaire. Même si l'Irlande a progressé depuis quelques années, elle a encore besoin d'infrastructures et doit faire face à un niveau élevé de chômage. Le Premier Ministre tient à ce que ces points soient abordés lors des négociations. Il rappelle que ce sont des objectifs cruciaux pour l'Irlande. M. AHERN conclut son intervention en exprimant sa satisfaction à l'égard des résultats du Conseil européen d'Amsterdam. D'importantes décisions ont été prises à cette occasion, l'objectif ultime est que l'Union parvienne à maintenir sa cohésion, son unité, la prospérité et la sécurité en Europe, à la veille de l'an 2000. Les relations entre l'Irlande et L'Union européenne doivent continuer à être mutuellement bénéfiques dans l'avenir.

Le 22 juillet 1997, Le Ministre des Affaires étrangères est intervenu à l'ouverture du Conseil des Affaires générales dans le cadre du programme de la présidence luxembourgeoise.

Le Ministre des Affaires étrangères a profité de l'occasion pour aborder de nouveau la question de l'Agenda 2000. Il a indiqué que l'Irlande se félicite de la cohérence et de la clarté des propositions de la Commission. En effet, l'Irlande estime que l'Agenda 2000 représente une étape importante dans le processus de préparation de l'Union. Il s'agit de faire face aux défis que rencontrera "l'Europe des affaires" mais aussi l'Europe élargie aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'est. Le Ministre insiste sur la nécessité de poursuivre la construction européenne dans un sens identique. Il est important de préserver les éléments qui ont fait de l'Europe son succès. En résumé, l'Irlande aborde les discussions à venir de façon constructive.

En ce qui concerne la Politique Agricole Commune, il faut parvenir à une agriculture européenne plus compétitive sur les marchés mondiaux et développée sur des bases stables et durables. Les principes de la Politique Agricole Commune doivent être préservés, tout comme les intérêts des Etats membres et en particulier les intérêts de la communauté rurale. Comme la Commission l'a proposé, la cohésion doit être le principal pilier du développement de l'Union. Le fonds structurel et de cohésion représente un instrument déterminant pour l'Irlande. En effet, il constitue un moyen de renforcer le progrès économique réalisé jusqu'à présent. Seulement les besoins de l'Irlande sont tels que le soutien du fonds de cohésion doit se poursuivre. Le Ministre tient à défendre la nécessité de tenir compte des besoins spécifiques du pays.

Le 3 octobre 1997, le Premier Ministre Bertie AHERN est intervenu lors de la conférence nationale du Mouvement européen sur le thème de l'Agenda 2000.

M. AHERN s'est exprimé sur la question des implications de l'Agenda 2000 pour l'Irlande. Ayant rappelé le contexte de la fin de la guerre froide dans lequel s'inscrit l'Agenda 2000, il insiste sur le défi de l'élargissement que l'Union européenne doit maintenant affronter. L'Irlande tient à participer activement au changement qui va bouleverser l'Europe dans son intérêt comme dans celui de l'Union européenne. Elle soutient l'élargissement de l'Union en maintenant son approche positive. Le Premier Ministre insiste sur la nécessité de tenir compte des besoins de l'Irlande. Les politiques régionales et structurelles ont permis jusqu'à présent au pays de progresser, il est donc important de prendre les mesures suffisantes pour permettre à l'Irlande de poursuivre ses progrès, même dans une perspective d'élargissement. Certes, l'élargissement va entraîner des conséquences sur la localisation des entreprises européennes et sur l'ouverture de nouveaux marchés, mais cela ne doit en aucun cas porter préjudice à l'Irlande.

Sur la question même de l'élargissement, l'Irlande estime qu'il s'agit à la fois d'une nécessité politique et d'une opportunité historique pour l'Europe. C'est un moyen d'éviter toute instabilité pour l'Europe et de renforcer l'unité économique et politique, la prospérité et la démocratie en Europe. Le Premier Ministre réitère ainsi sa volonté d'approcher de façon positive les négociations d'adhésion. L'Irlande croit aux vertus de l'élargissement et estime qu'il provoquera de nombreuses opportunités, dans l'intérêt de l'Irlande comme dans celui des autres Etats membres. L'élargissement représente notamment un véritable défi pour l'Irlande en matière d'exportation et de nouveaux marchés. Cependant, les principes qui forment l'essence même de l'Europe ne doivent pas être négligés au profit du processus d'élargissement. Les principes de solidarité mutuelle et de cohésion sociale doivent être maintenus. En conséquence, l'Irlande aborde les négociations de l'élargissement de manière constructive. Elle est disposée à défendre les intérêts nationaux avec ténacité. Mais, elle ne doute pas qu'un juste compromis entre tous les intérêts en présence sera trouvé.

Le 8 décembre 1997, le Premier Ministre irlandais, Monsieur Bertie AHERN a prononcé un communiqué de presse à l'occasion d'une rencontre avec le Président du Conseil européen, Monsieur Jean-Claude JUNKER à Dublin.

La discussion entre les deux hommes d'Etat a porté sur l'Agenda pour le Conseil européen et notamment, sur l'élargissement. Le premier Ministre irlandais en a profité pour réaffirmer son soutien en faveur de l'élargissement. Il a insisté sur le fait que le Conseil européen doit être disposé à accepter la mise en place des procédures de négociations sur l'élargissement au plus tôt en 1998. Il a tenu également à s'assurer que les négociations sur l'élargissement seront de nature inclusive et que les pays qui ne sont pas initialement visés par ces négociations prendront tout de même part au processus. Dans l'optique des négociations futures, le premier Ministre a précisé qu'il souhaitait voir les intérêts irlandais protégés. Sa priorité est de s'assurer de l'équilibre du fonds structurel et de cohésion lors du prochain élargissement. En ce qui concerne la réforme de la Politique Agricole Commune, M. AHERN réclame une compensation adéquate pour toutes les réductions de prix.

Le 17 décembre 1997, Le Premier Ministre irlandais a prononcé une déclaration relative au Conseil européen de Luxembourg du 12 et 13 décembre 1997 devant le Dàil Eireann.

Le Premier Ministre a rappelé l'événement historique qu'a constitué le Conseil européen de Luxembourg. L'Irlande est satisfaite des résultats du Conseil et de la décision d'utiliser les propositions de l'Agenda 2000 de la Commission pour intensifier les politiques communes de l'Union et le futur cadre financier. L'Irlande a toujours soutenu les propositions de l'Agenda 2000 en tant que moyen objectif et équilibré d'envisager les politiques communes de l'Union à la veille des l'élargissement. Elle se félicite de la réponse positive de l'Union à l'égard des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale et de Chypre. Le Premier Ministre insiste sur l'inclusion de onze candidats dans le processus d'élargissement. En effet, l'Irlande soutient le processus d'élargissement et précise qu'elle adoptera une position positive à l'égard des négociations. L'élargissement constitue pour l'Irlande une opportunité et un défi. En ce qui concerne la question turque, le Premier Ministre insiste sur la décision européenne de reconnaître la Turquie comme candidat possible à l'adhésion de l'Union européenne selon les mêmes critères que les autres candidats.

Grâce à ses récentes performances, l'Irlande aborde la question des négociations de l'élargissement dans une meilleure position économique. C'est pourquoi, elle tient à préserver les aides de la politique de cohésion européenne qui lui ont permis d'améliorer sa situation économique. En matière agricole, le gouvernement estime que la réforme doit se poursuivre, le résultat final devra être économiquement et socialement acceptable pour tous les agriculteurs. En résumé, l'Irlande n'est en rien hostile au changement. Elle se veut positive et est disposée à participer activement, dans son intérêt et celui de l'Europe, aux préparatifs des futures négociations.

Le 17 décembre 1997, le Ministre de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, Tom KITT est intervenu au nom du Ministre des Affaires étrangères à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg du 12-13 décembre 1997.

Le Ministre Tom Kitt a indiqué que le Conseil européen de Luxembourg devrait donner mandat à la Commission pour adopter des propositions de développement des politiques de l'Union et du futur cadre financier. Dès le début des négociations, l'Irlande a adopté la position de la Commission. En ce qui concerne l'élargissement, elle se félicite des résultats de l'Agenda 2000. Les propositions de la Commission sont des propositions qu'elle estime équilibrées pour la prochaine phase du processus d'élargissement. Monsieur Tom KITT a insisté sur le fait que ces dispositions devaient d'une part, refléter la nature inclusive de tout le processus d'élargissement et d'autre part, assurer l'égalité de traitement entre les candidats à l'adhésion et maintenir le momentum de ces Etats. L'Irlande souligne de nouveau l'importance historique de l'élargissement de l'Union européenne. Il s'agit d'une

opportunité pour la paix et la stabilité. Le Ministre a confiance en les objectifs de l'Union : la nécessaire réussite de la prochaine phase d'élargissement et la mise en place d'un processus inclusif d'adhésion pour les nouvelles démocraties. En effet, l'Irlande croit que ces objectifs représentent une véritable aide pour le développement des jeunes démocraties. De plus, ils constituent un moyen de renforcer le développement de leur économies et assurent un futur prospère et stable pour l'Europe.

L'Irlande accueille avec beaucoup de satisfaction la proposition d'une Conférence européenne. Elle estime qu'elle pourrait constituer un cadre multilatéral utile pour toutes les consultations en faveur des Etats candidats. Elle confirme également les conclusions du Conseil européen en relation avec la Conférence : sécurité, paix, bonnes relations de voisinage, respect de la souveraineté et acquis communautaire. En conséquence, les pays qui respectent ces principes et participent à la construction européenne seront invités à prendre part à cette conférence. Il est nécessaire de tirer expérience du passé et d'éviter les divisions et difficultés antérieures. En ce qui concerne la Turquie, l'Irlande insiste sur l'importance pour le Conseil européen de reconnaître la vocation européenne de la Turquie et son éligibilité à adhérer à l'Union européenne. La Turquie doit être soutenue par une stratégie européenne. L'Irlande espère que la Turquie sera en mesure de profiter des éléments positifs offerts par l'Union pour exploiter le potentiel dont elle dispose et se rapprocher de l'Union.

L'Irlande est fortement attachée au respect des principes de liberté, de démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des règles de droit, et des principes communs aux Etats membres. C'est pourquoi, dans un contexte de nouvelles adhésions, il est important de clarifier les principes fondamentaux devant servir de base à l'élargissement de l'Union européenne, même lorsque ceux-ci sont précisés par les critères établis par le Conseil de Copenhague en juin 1993.

Le 3 mars 1998, Le Ministre des Affaires étrangères est intervenu par un discours devant le Dáil Eireann à l'occasion de la seconde lecture du 18ème amendement de la Constitution.

Le Ministre des Affaires étrangères a abordé la question du Traité d'Amsterdam et a précisé les modifications et apports de celui-ci. A cette occasion, il a notamment exposé les différents défis et opportunités qui s'offrent à l'Union européenne. L'un des plus importants défis, sans précédent, est le futur élargissement qui nécessitera des ressources considérables. L'Irlande approuve l'Agenda 2000 de la Commission qui vise à préparer cet événement. Il est important d'établir un niveau de ressources adéquat pour relever le défi et de consolider les politiques existantes. De plus, l'Irlande est disposée à continuer de tirer profit de la Politique Agricole Commune et des politiques structurelles et de cohésion. Elle estime que le développement du pays doit être consolidé suivant des bases durables. Dans la mesure où la politique de cohésion de l'Union est un moyen de soutien à moyen terme, l'Irlande souhaite que la Commission reconsidère et clarifie la situation irlandaise.

Le 24 avril 1998, le Premier Ministre, Monsieur Bertie AHERN est intervenu par un discours lors d'une conférence nationale de l'institut irlandais de management à Killarney.

Le Ministre s'est notamment intéressé à l'agenda européen. Il a indiqué que la combinaison de l'élargissement européen et de la mise en place de l'euro avec le progrès technologique, la globalisation de l'économie mondiale, la poursuite du processus de restructuration des marchés et des entreprises et l'évolution démographique de la population européenne conduira l'Irlande à affronter de nouveaux défis et à saisir de nouvelles opportunités. L'Agenda 2000 résume tous ces défis et opportunités. Il permet de combiner les objectifs individuels avec la nécessité de se préparer à l'élargissement. Mais, des politiques non appropriées à l'Europe et au niveau international risqueraient de rendre insurmontables ces défis. Ainsi, l'Irlande réitère son intention d'aborder les négociations de l'Agenda 2000 avec le souci de parvenir à des politiques européennes effectives et à un élargissement

qui sera couronné de succès. Cependant, l'Irlande n'oubliera pas pour autant, de défendre ses propres intérêts avec fermeté. En effet, il est important de tenir compte des besoins de développement du pays afin de poursuivre l'essor de l'Irlande.

Le 7 mai 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur David ANDREWS a abordé la question des avantages à être membre de l'Union européenne, lors d'une conférence de presse relative au Traité d'Amsterdam.

Le Ministre des Affaires étrangères a fait allusion au Traité d'Amsterdam en tant que prochaine étape du développement de l'Union européenne. Il estime qu'il ne doit pas être considéré de façon isolée. En effet, il permet d'appuyer le travail de l'Union relatif à ses futurs élargissements. L'Irlande tient à préserver les avantages et les bénéfices qu'elle a pu tirer de ses 25 ans d'adhésion; et ceci même dans l'optique de l'Europe élargie. Elle tient notamment à garder les avantages qui résultent de la Politique Agricole Commune et des fonds structurels. Dans la poursuite de ses intérêts, l'Irlande doit maintenir sa position au sein de l'Union européenne et se préparer aux défis auxquels, elle devra faire face. Il s'agit, en particulier de relever le défi d'un élargissement entraînant l'extension des nouveaux avantages en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, dans une optique de paix et de stabilité.

ITALIE¹

Déclaration du gouvernement italien sur l'élargissement de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 15 octobre 1997.

Suite à la rencontre entre l'Italie, la France et la Belgique à l'occasion du Conseil des Affaires Générales de Bruxelles du 15 septembre 1997, le gouvernement italien a énoncé qu'il attache une importance particulière au caractère inclusif et évolutif du processus d'élargissement. Dans cette perspective, il apporte une attention particulière à la convocation d'une Conférence Européenne Permanente qui devrait rassembler dans une même enceinte les Etats membres de l'Union et tous les pays européens ayant vocation à l'adhésion et liés à l'Union par un accord d'association. Selon l'avis italien, cette Conférence devrait aborder outre les questions du domaine de la Justice et Affaires Intérieures (JAI) et de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), certaines questions de caractère «horizontal» relevant du premier pilier. Ce n'est qu'à l'intérieur de ce cadre de référence que l'Italie pourrait accepter un départ différencié des négociations d'adhésion, qui devraient débiter tout de suite après la première réunion de la Conférence Européenne.

Ultimeurement, dans un article paru dans le quotidien italien «La Repubblica» le 2 octobre 1997, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Dini a expliqué que le souci principal de l'Italie est celui de préparer une Europe ayant des institutions fortes pour envisager la réussite d'un futur élargissement. Pour y parvenir il est aussi indispensable que la nouvelle Europe puisse présenter une stable légitimité

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.aipa.it>

* Ministère des Affaires étrangères à Rome Tel: (06) 36.911

Bureau des relations avec le public Tel: (06) 36.91.32.43/32.47/32.49/32.53 Fax: (06) 32.363210

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

démocratique, capable d'exercer sa propre souveraineté, surtout dans les relations extérieures. La signature du Traité d'Amsterdam permet de débiter les négociations d'adhésion. Selon le gouvernement italien, ces négociations devront être accompagnées d'une conférence regroupant tous les pays qui doivent adhérer à l'Union européenne, sans tenir compte d'aucun préjugés de nature géographique, culturelle et économique. L'égalité de traitement de tous les candidats sera assurée par l'application de critères uniformes et objectifs, par le renforcement de la stratégie de pré-adhésion et par l'introduction, comme le confirme M.Dini, d'un concept d'élargissement basé sur la globalité du processus plutôt que sur les négociations avec chaque pays.

Déclaration de M. Dini, Ministre des Affaires Etrangères sur l'imminence de l'ouverture du processus d'élargissement de l'Union, le 1er octobre 1997

Le 1er octobre 1997, au sein de la Conférence du Conseil de Ministres italiens, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Dini a souligné que la complexité de "l'après Amsterdam" et l'imminence de l'ouverture du processus d'élargissement de l'Union ont encouragé l'adoption d'une action efficace de convergence de la part de la position italienne envers l'élargissement. Les résultats pas trop encourageants du Conseil européen d'Amsterdam sur le plan du renforcement des institutions ne doivent pas entraver le début du processus d'élargissement; au contraire, ils doivent le renforcer pour obtenir des conclusions qui aboutissent dans un cadre d'une Union plus solide que l'actuelle. Dans ce souhait, se rencontrent les visions communes de l'Italie, de la France et de la Belgique. Ceci a inspiré ces pays à présenter une déclaration commune, qui sera déposée le 2 octobre 1997, pour souligner que l'élargissement devra accompagner la création d'instruments plus efficaces et mieux adaptés à une Union européenne élargie au XXIème siècle.

Le sujet de l'élargissement sera à nouveau débattu pendant le Conseil des Affaires Générales du 6 octobre 1997, où l'Italie confirmera sa vision globale et inclusive du processus: préparer une stratégie capable de réunir tous les candidats, sans une nette distinction des catégories, sans exceptions, même si à l'intérieur de ce processus il pourrait se développer des négociations bilatérales d'adhésion entre un Etat candidat et l'Union en relation avec les différents degrés de maturité de chaque pays.

Le 14 novembre 1997, le Ministre des Affaires Etrangères, Lamberto Dini est intervenu sur la question du processus d'intégration européenne, au sein de la réunion du Conseil des Ministres suite à sa récente visite en Hongrie, le 12 novembre.

Le Ministre met en évidence le succès obtenu par la Hongrie dans sa marche à l'adhésion à l'OTAN et à l'Union Européenne, adhésions pleinement soutenues par l'Italie. En référence à la réunion du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'Union du 10 novembre, le Ministre Dini souligne les progrès réalisés afin de conférer un caractère inclusif et global au «processus d'agrandissement» et aux progrès relatifs à la question de la participation de la Turquie à la conférence permanente européenne sur l'élargissement.

Le 28 novembre 1997, le Premier Ministre italien, Romano Prodi, et le Ministre des Affaires étrangères, Lamberto Dini, se sont prononcés, pendant la réunion du Conseil des Ministres, sur quelques thèmes de politique européenne et internationale, et notamment sur les résultats du Conseil européen à Luxembourg du 20-21 novembre.

A cette occasion, il a également été fait référence aux colloques qui se sont déroulés le 27 novembre 1997 au Palais Chigi avec le Premier Ministre luxembourgeois, en vue de préparer le Conseil européen du 12-13 décembre prochain. Une attention particulière a été portée à l'élargissement de l'Union et aux rapports avec la Turquie. Celle-ci demande notamment une assimilation et un traitement identiques à tous les autres pays candidats. Suite aux décisions du Conseil européen du Luxembourg et aux réactions des autorités turques, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Dini a réitéré, lors de la réunion du Conseil des Ministres italiens du 20 décembre 1997, sa volonté de maintenir un dialogue, même tendu avec la Turquie. Il est important de ne pas exclure cette dernière du processus d'élargissement de l'Union. L'Italie souhaite que la Turquie persévère dans ses réformes démocratiques pour devenir un membre à part entière de l'Union européenne. Le Ministre Dini précise qu'à l'heure actuelle la Turquie ne peut pas entamer les négociations d'adhésion tant qu'elle n'a pas mis en oeuvre les changements internes nécessaires, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des minorités.

Communication du Ministre des Affaires Etrangères M. Dini sur le Conseil Européen de Luxembourg et sur la politique euroméditerranéenne, faite au Senato della Repubblica le 10 décembre 1997

Le prochain Conseil Européen du Luxembourg va tourner autour d'un point crucial, l'élargissement de l'Union Européenne. 2. Il y a longtemps que l'Union Européenne a déjà reconnu l'importance historique de son extension vers l'autre Europe. Il n'existent pas de dissensions sur ce point. Auparavant le Conseil Européen de Copenhague avait déjà fixé les critères pour l'adhésion des nouveaux pays. À Luxembourg il sera nécessaire de progresser vers la reconstruction de l'unité du continent. L'Italie a toujours conçu l'élargissement comme un processus évolutif, sélectif, ouvert à tous les pays européens qui ont choisi d'une manière résolue la démocratie et l'économie de marché. Le rythme de la réforme politique et de la restructuration économique a été inégal, perpétuant dans certains cas des différences qui existaient déjà à l'intérieur de ce monde présumé monolithique à économie planifiée. Pourtant il n'est pas pertinent de penser à une adhésion de tous dans le même cadre. Néanmoins la perspective de l'élargissement doit rester ouverte à tous les pays. Un processus qui diviserait les candidats dans des différentes catégories risquerait de créer mécontentement, instabilité et conflits entre les pays candidats. La Commission a en effet donné un avis favorable aux demandes de tous les pays de l'Europe centrale et orientale, mais elle a dit que le début des négociations n'est possible que pour certains pays (Hongrie, Pologne, République tchèque, Estonie, Slovaquie, en outre Chypre qui depuis longtemps sont sur la liste des pays qui veulent adhérer). C'est dans cette optique que nous avons proposé et soutenu avec détermination l'idée d'une Conférence européenne permanente pour se concerter et collaborer à travers de réunions périodiques des chefs d'État et de Gouvernement, des ministres des affaires étrangères et éventuellement d'autres ministres responsables. La Conférence ne constitue pas un forum de négociations mais un instrument de concertation et de coopération capable de conduire à l'Union tous les pays à vocation européenne. L'adhésion, au contraire, est un processus qui concerne directement chaque pays, selon un critère de sélectivité indispensable pour une bonne croissance de l'Union. L'adhésion officielle est précédé d'une stratégie de préadhésion basée sur les accords de partenariat avec l'Union et sur une utilisation plus rationnelle des ressources financières qui sont destinées à ces pays. En fin, l'ouverture des

négociations officielles devraient commencé avec un nombre limité de pays, peut-être les six pays nommés par la Commission.

Quant à la Turquie, l'Union Européenne a reconnu à plusieurs reprises la vocation d'Ankara à adhérer. Pour des raisons aussi bien politiques qu'économiques, la perspective d'adhésion de la Turquie ne peut s'inscrire dans le même cadre temporel reconnu aux autres pays de l'Europe centrale et orientale et Chypre. Cependant l'isolement et la marginalisation de la Turquie ne résoudrait en rien le processus d'adhésion. Au contraire, cela aggraverait la situation, impliquant de plus grandes difficultés dans le processus d'élargissement et pour l'ensemble de la politique méditerranéenne de l'Union.

Au Conseil des Affaires Générales de lundi dernier à Bruxelles, un consensus définitif n'a pu aboutir. Cependant il me semble qu'il est possible de définir une structure qui prenne en compte un certain nombre de nos pétitions:

- * Une Conférence de concertation et coopération qui comprend les 15 états membres, les 11 pays de l'Europe centrale et orientale, les pays baltiques, Chypre et la Turquie.
- * Des partenariats bilatéraux pour le renforcement de la stratégie de préadhésion des 10 états de l'Europe centrale et orientale et des pays baltiques.
- * Un partenariat ad hoc pour l'adhésion de Chypre et sollicitation d'une délégation de travail représentative de tout l'île.
- * Le début des négociations avec les états les plus prêts à l'adhésion, lesquels seront désignés à Luxembourg par les chefs d'États et du Gouvernement, avec des réunions collégiales si nécessaires pour tous les pays candidats à l'adhésion.

Les derniers événements ont renforcé notre volonté de maintenir présente l'exigence de compléter les réformes institutionnelles de l'Union. Le Parlement Européen a recommandé aux États membres de ratifier le Traité d'Amsterdam. Le Traité d'Amsterdam représente un pas en avant très important dans le processus d'intégration. De plus en matière institutionnelle il y a eu des résultats très importants (je pense en particulier au pouvoir de codécision du Parlement Européen). Mais pour la composition de la Commission, pour la pondération du vote des états membres du Conseil et pour l'extension de la majorité qualifiée, les décisions ont été substantiellement renvoyées.

Le succès de l'élargissement de l'Union dépend aussi de la réforme de certaines politiques communes (en particulier la politique agricole et la politique structurelle) et de la définition d'un cadre financier qui arrivera jusqu'à l'an 2006. La politique agricole commune devra être certainement réformée. Elle devra se réaliser dans le cadre d'un total rééquilibrage de dépenses au sein des régions et des secteurs, pour effacer les inquiétudes du passé, ayant causé des préjudicesposés des à nos producteurs. De même, la réforme des politiques structurelles doit obéir aux exigences de rationalisation et de concertation des interventions qui privilégient les zones en retard de développement, c'est à dire celles qui ont subi particulièrement le chômage de longue durée et des jeunes. Pourtant on ne peut pas présumer que quelques régions disposent du soutien de l'Union. Il sera donc indispensable d'introduire des mécanismes transitoires adéquates pour les régions qui ne seront plus dans l'avenir bénéficiaires de la politique structurelle (ou qui verront de toute façon une réduction du cofinancement dont elles dépendent).

A l'occasion d'une interview au quotidien turc «Milliyet» du 8 février 1998, le Ministre des Affaires étrangères italien, M. Dini a rappelé les réticences exprimées par la Turquie lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997.

Le Ministre Dini s'est efforcé de démontrer que l'Italie a toujours soutenu la candidature de la Turquie à l'Union mais que cette adhésion impose aux pays candidats d'accepter l'acquis communautaire, et d'intégrer le principe du respect des droits de l'homme et des principes généraux du droit. L'Italie considère la Turquie comme une partie de l'Europe. Mais, même si la Turquie se trouve à un niveau plus développé que les autres candidats, elle n'a pas suffisamment progressé en matière de des droits de l'homme et des droits civils. Les négociations de pré-adhésion de la Turquie ne pourront pas être envisagées.

Ulterieurement, dans un autre article publié dans le quotidien «Hürriyet» le 11 mars 1998, le Ministre Dini réaffirma à nouveau que, même si la Turquie déclare avoir reçue une «gifle» lors du Conseil européen à Luxembourg, elle ne doit pas s'éloigner de l'Europe. Il observe que la Conférence européenne est un instrument collégial de concertation et de coopération destiné à rapprocher l'Union de tous les pays ayant vocation européenne afin d'éviter de nouvelles tensions. Ce n'est pas seulement un organe de négociation avec les seuls pays en vue de leur adhésion à l'Union. Elle pourrait rapprocher le processus d'adhésion de la Turquie de celui employé pour les pays de l'Europe centrale et orientale. D'ailleurs, l'adhésion de la Turquie, qui fait déjà partie de l'OTAN, est dictée par une exigence géopolitique plus générale de stabilité et d'équilibre dans la Méditerranée. Paix et sécurité doivent être renforcées. La «géométrie des élargissements» doit tenir compte de ces besoins. Même aux confins méridionaux de l'Union, il faut étendre l'intégration et non la fragmentation et ainsi améliorer la convergence des valeurs et des institutions de la construction européenne.

Lors du Conseil d'Affaires Générales de Bruxelles du 30 Mars 1998, le Ministre italien des Affaires étrangères s'est exprimé sur l'ouverture du processus de l'élargissement.

Selon l'Italie, l'élargissement est une opportunité historique. Pour que ce processus réussisse, la stabilité politique et monétaire, la cohésion économique et sociale, et la croissance globale de la société contemporaine sont les conditions nécessaires. Dans cette perspective, une révision des mécanismes institutionnels est fondamentale pour rendre le processus décisionnel de l'Union élargie plus fonctionnel. Le Ministre Dini répète que l'élargissement doit être global et inclusif, et que les dispositions juridiques de chaque pays candidat doivent respecter l'acquis communautaire.

L'Italie accorde à la Conférence européenne une attention particulière puisque cette dernière est chargée de préparer l'adhésion des pays candidats. Elle doit contribuer à développer la coordination et la coopération des pays dans les secteurs de la PESC, de la justice et des affaires intérieures et la coopération régionale. L'Italie espère que ces projets pourront être appliqués à la Turquie. En effet, selon l'Italie on devrait donner à cette nouvelle Europe un visage plus méditerranéen. Pour cela, il faudrait trouver une solution aux problèmes qui détériorent les relations turco-chypriotes. Encore une fois la délégation italienne souligne que l'élargissement est un processus essentiel, qui, grâce à son caractère global et dynamique, n'exclut aucun candidat potentiel à cet important projet politique et économique.

Le 23 juin 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Lamberto Dini et son homologue autrichien, Wolfgang Schüssel ont exprimé lors d'une conférence de presse, leur position sur l'avenir de la politique européenne dans le cadre de la Présidence autrichienne de l'Union.

M. Dini n'hésite pas à confirmer la position italienne par rapport à l'élargissement et à définir la politique que l'Italie prévoit suivre lors de la Présidence autrichienne. La première question reste celle de l'élargissement: négociations de pré-adhésion, résolution des problèmes évoqués dans l'Agenda 2000, c'est à dire les réformes que l'Union européenne doit adopter afin de préparer une Union viable et élargie. Ceci inclut d'autres aspects complexes: le réexamen de la politique agricole, la question des fonds structurels, la question des ressources propres de l'Union, des plafonds ...Il faut tenir compte du fait que tous ces aspects doivent être résolus pour pouvoir s'adapter aux réalités des futurs Etats membres. Suite à la signature du Traité d'Amsterdam, M. Dini confirme qu'un autre aspect doit être pris en compte, celui de la Politique Extérieure et de Sécurité Commune (PESC).

Au préalable, dans une interview du 1er mai 1998 au quotidien «Il Messaggero», le Ministre des Affaires étrangères, M. Lamberto Dini avait confirmé que la position centrale de l'Italie dans la Méditerranée lui impose un rôle vital dans la résolution des questions concernant les Balkans et la Méditerranée. Le Ministre interrogé sur les conséquences de l'élargissement indiqua qu'avec ce processus, on complète l'unification de l'Europe, qui avait été impossible à réaliser à cause de l'hégémonie de l'Union Soviétique à l'Est. Les objectifs de stabilité et de sécurité du continent doivent être poursuivis. L'élargissement ne doit pas s'opposer à l'approfondissement de l'Union. On doit se battre pour la réalisation d'une Europe politique, et construire la dimension de la sécurité et de défense européennes.

LUXEMBOURG¹

Entre juillet 1997 et décembre 1997, Monsieur Jacques POOS, Ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil de l'Union européenne a exprimé sa position à l'occasion de questions adressées par les responsables de la section "Europe" de différents journaux socialistes.

En ce qui concerne la question de l'élargissement, Monsieur POOS aborde le problème du coût d'un éventuel non-élargissement. La conséquence serait que les pays dits candidats seraient moins motivés à faire passer leurs réformes économiques et politiques. Ils seraient moins aidés. Cela signifierait pour la plupart de ces pays le sous-développement économique, faute d'investissement et de débouchés, la pauvreté, l'instabilité sociale et politique, une émigration économique incontrôlable, voire la persécution de minorités et l'apparition des régimes nationalistes et autoritaires, des problèmes de frontières, des alliances changeantes et une lutte d'influence entre les puissances. Monsieur Jacques POOS estime que le non-élargissement provoquerait le déséquilibre de l'Europe entière. En ce qui

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.etat.lu>

* Ministère des Affaires étrangères:

Monsieur Victor WEITZEL Attaché de presse du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères
Tel: (352) 478 23 42 Fax: 22 19 85

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

concerne les mécanismes de décision de l'Union européenne, il estime que l'hypothèse de la paralysie est exagérée. La volonté politique est davantage la cause de la lenteur de certaines matières européennes. Tel est, par exemple, le cas en matière de politique étrangère et de sécurité commune ou de justice et affaires intérieures. Les pays doivent abandonner progressivement certains droits souverains ou soumettre volontairement des domaines réservés très sensibles au projet ou à des initiatives européens. A titre personnel, Monsieur POOS se déclare en faveur d'une extension du vote à la majorité qualifiée, au-delà de ce qui a été décidé à Amsterdam, à condition que cette extension ne prive pas les parlements nationaux de leurs prérogatives essentielles, notamment en matière de budget et d'impôt. De plus, le poids des petits pays ne doit pas être réduit. Il n'y a aucun danger pour que les grands pays se voient minorés par de petits pays après l'élargissement.

Sur la question des perspectives financières, Monsieur POOS estime qu'il ne faut pas toucher au plafond des contributions tel qu'il a été avancé par la Commission. Il s'agit donc de savoir s'il faut, et si oui, comment il faut exploiter la marge qui existe entre les 1.15 et les 1.27% du PNB. Il faut également s'interroger sur la manière de distribuer les sommes disponibles. Il s'agira de scruter les principaux besoins des candidats dans le cadre des fonds structurels et de la réforme de la PAC. Pour cela, une nouvelle analyse du potentiel d'expansion économique des Etats membres et des Etats candidats doit être réalisée. En matière de cohésion économique et sociale, Monsieur POOS indique que pour protéger la cohésion européenne, il faut veiller à ce que des projets qui ont bénéficié dans les Etats membres d'aides structurelles puissent être menés à terme et aménager des temps de transition raisonnables dans le cadre des ressources propres. Il est important que les règles d'adhésion, de fonctionnement et d'allocation des aides structurelles ne soient pas diluées avec l'adhésion des pays candidats actuels.

Le 19 novembre 1997, Monsieur Jacques POOS, Président du Conseil de l'Union européenne est intervenu devant la séance plénière du Parlement européen lors du débat sur le Traité d'Amsterdam.

Monsieur POOS exprime sa satisfaction à l'égard du ton positif adopté par le rapport de la Commission institutionnelle sur le Traité d'Amsterdam. Les avancées du Traité sont importantes, il n'empêche que dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne des choses restent à faire. Le Traité d'Amsterdam doit aider les pays membres à répondre aux multiples défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Le futur élargissement de l'Union ne représente que l'un de ces défis car il s'agit avant tout de rapprocher l'Union de ses citoyens. Cependant, d'un point de vue institutionnel, les modifications du Traité d'Amsterdam ne sont pas encore suffisantes. D'autres réformes institutionnelles sont nécessaires avant le prochain élargissement. C'est le sens même du protocole sur les institutions annexé au Traité. Or, ce serait une erreur d'isoler ces réformes de celles des politiques et du fonctionnement des institutions de l'Union européenne, abstraction faite de leur composition. De telles réformes doivent être réalisées dans les meilleures conditions possibles et sans retarder le processus d'élargissement de l'Union.

Le 3 décembre 1997, le Président du Conseil, Monsieur Jacques POOS a prononcé un discours devant la session plénière du Parlement européen à Bruxelles, "Agenda 2000, une Europe plus forte et plus large".

Le Président du Conseil de l'Union a conscience de l'importance politique que va représenter l'étape fondamentale du prochain Conseil à Luxembourg. A cette occasion, la Présidence orientera la prise de décisions sur l'ensemble du processus d'élargissement, notamment en ce qui concerne les modalités pratiques de la phase initiale des négociations, le renforcement de la stratégie de pré-adhésion, ainsi que les autres moyens qui permettront de renforcer la coopération entre l'Union européenne et tous

les pays candidats. Il faudra également orienter les travaux en vue de préparer la réforme des politiques agricole et structurelles, et la mise en place du futur cadre financier. Pour la Présidence, les deux volets "développement des politiques de l'Union" et "élargissement" constituent les deux pans indissociables d'un paquet global. Elle approuve notamment l'idée selon laquelle l'Union est en "bon ordre de marche" et qu'elle est renforcée plutôt qu'affaiblie par l'élargissement. Elle estime être dans l'intérêt des Etats candidats et des pays membres. L'élargissement est une chance pour l'Union, non seulement en terme de sécurité et d'économie, mais également en ce qui concerne la culture européenne. Il s'agit bien plus qu'une étape, c'est la mesure de l'ambition politique de l'Union qui est en jeu. Pour cela, les conditions de réalisation doivent être les meilleures et les plus équitables pour tous.

L'élargissement doit être considéré comme un processus d'ensemble, duquel aucun candidat ne doit être exclu ni se sentir exclu. La Présidence préconise que chaque candidat doit être traité d'une façon individuelle, objective, personnalisée et selon ses propres mérites. Le processus d'adhésion se déroulera donc par étapes selon des rythmes propres à chaque pays candidats en fonction de son degré de préparation. Mais, l'élargissement ne se réduit pas à l'ouverture des négociations d'adhésion. C'est un processus qui se veut beaucoup plus large. L'ouverture des négociations n'est que l'un des éléments de ce processus. La Conférence européenne, le renforcement de la stratégie de pré-adhésion, la tenue des réunions ministérielles entre les Etats membres de l'Union et les pays candidats ainsi que l'examen régulier des progrès accomplis par les candidats sont d'autres éléments de ce processus. C'est pourquoi, il est vital de concentrer les efforts de tous les Etats membres afin de mettre à la fois les Etats candidats en mesure d'adhérer à l'Union et de préparer l'Union elle-même à son élargissement dans de bonnes conditions. Dans la mesure où à ce stade, aucun des candidats ne satisfait pleinement à l'ensemble des critères, il est important de tirer tout le parti possible de la période de pré-adhésion. La Présidence luxembourgeoise rappelle que le moment de l'adhésion des différents candidats dépendra essentiellement du respect par chacun d'entre eux des critères de Copenhague et de la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres. L'ouverture des négociations avec quelques uns des candidats, n'implique pas une priorité dans l'adhésion. En ce qui concerne la Conférence européenne, le Luxembourg réitère sa position et celles des autres Etats membres. Il existe bien une large convergence de vues sur l'opportunité d'un cadre multilatéral de dialogue entre les 15 Etats membres et les pays candidats pour débattre des questions horizontales d'intérêt commun pour l'ensemble de l'Europe. A propos de la Turquie, son éligibilité à l'adhésion est confirmée même si elle ne remplit pas actuellement les conditions politiques. Elle doit, dans tous les cas, se trouver au sein de l'approche globale de l'Union en vue de l'élargissement.

S'agissant du volet de développement des politiques de l'Union et du futur cadre financier, il est nécessaire de fixer dans un premier temps, des orientations générales avant d'envisager les réformes. En matière agricole, il est essentiel de s'assurer que les nécessaires réformes à entreprendre contribuent à consolider le projet d'une Union plus forte et plus solidaire. En ce qui concerne la cohésion économique et sociale, de nouveaux instruments communautaires devront être établis dans un souci d'efficacité, de rationalité, de transparence, et de garantie de la continuité de l'effort de cohésion entre les pays membres de l'Union. En conséquence, il est nécessaire, tant au plan des politiques internes qu'externes de fixer des priorités afin de proposer, dans le respect du Traité, un véritable projet commun aux pays qui seront membres de l'Union. De plus, la perspective de l'élargissement et la réforme des politiques exigent que les Etats se penchent sur la révision des perspectives financières pour la période 2000 / 2006. Il est important de trouver un équilibre entre les besoins nouveaux qui découleront du processus d'élargissement et le principe de rigueur budgétaire sans lequel il n'y a pas de bonne politique. Monsieur Jacques POOS termine son discours en rappelant le caractère complexe et exceptionnel du processus d'élargissement. Ce processus est essentiel pour les pays qui ont demandé d'entrer dans l'Union, mais également complexe au regard

de l'Union qui doit se donner les moyens d'affronter ce défi en renforçant la solidarité et sa propre identité sur la scène internationale.

Le 15 décembre 1997, la Présidence luxembourgeoise a exprimé son regret quant à la réaction négative de la Turquie lors d'une conférence de presse.

La Présidence de l'Union européenne regrette la réaction négative de la Turquie telle qu'exprimée par la déclaration du Premier Ministre de la Turquie, Monsieur Mesut YILMAZ qui a présenté négativement les conclusions du Conseil européen à Luxembourg. Elle espère que celle-ci ne sera pas définitive. En effet, l'offre du Conseil européen invite la Turquie à participer à la Conférence européenne sur la même base que les autres Etats invités et comporte une stratégie européenne afin de préparer la Turquie à l'adhésion. L'éligibilité de la Turquie est confirmée et elle sera de toutes les façons, jugée sur la base des mêmes critères que les autres Etats candidats. La stratégie européenne prévoit en outre, un développement des potentialités de l'accord d'Ankara, un approfondissement de l'Union douanière, une mise en oeuvre de la coopération financière, un rapprochement des législations et la reprise de l'acquis communautaire de l'Union, une participation à certains programmes et à certaines agences dont bénéficieront tous les pays candidats à l'adhésion. La Présidence estime que la mise en oeuvre de la stratégie européenne correspond aux intérêts de l'Union européenne et de la Turquie.

Le 5 mars 1998, Monsieur Jacques POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la coopération a présenté une déclaration de politique étrangère à la Chambre des Députés sur "Les grands défis européens de 1997".

A cette occasion, Monsieur POOS a rappelé les entreprises les plus complexes politiquement et les plus significatives de l'Europe que la Présidence luxembourgeoise a pu menées à bien. L'élargissement vers les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les négociations d'adhésion avec Chypre sont à juste titre qualifiés d'historiques. Le travail de la Présidence a consisté à ne pas menacer par une fuite en avant, l'acquis de l'intégration et ne pas tracer une nouvelle ligne de division sur un continent en voie de réconciliation. Il estime que la cohésion et la globalité du processus d'élargissement ont été préservées. La différenciation découle logiquement des degrés de préparation différents des pays candidats. Elle rythmera ce processus global, inclusif et évolutif, qui se déroulera par étapes. Aucun pays ne devra se sentir exclu ou écarté. Le rapprochement progressif de tous les Etats candidats avec l'Union européenne se fera de façon continue et sur des bases objectives.

En ce qui concerne la Turquie, la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a beaucoup investi dans l'approfondissement des relations. Même si l'offre de l'Union européenne a été présentée avec des connotations négatives à Ankara, le Luxembourg espère que le gouvernement turc ne refermera pas la porte qui lui a été ouverte et participera aux travaux de la Conférence européenne. Pour devenir membre de l'Union européenne, il lui faut cependant se plier aux mêmes disciplines et accepter les mêmes conditions que les autres pays candidats. Monsieur POOS confirme ainsi l'éligibilité de la Turquie.

Selon le Président du Conseil, il est important de revenir sur les véritables enjeux de l'élargissement. La paix est sûrement au coeur du projet européen. L'élargissement constitue la nouvelle "frontière" de l'Europe pour les dix ou vingt ans à venir. De plus, les Etats membres comme les Etats candidats doivent être impliqués dans le processus, sinon très vite, les réactions de rejet ou de repli vont se faire sentir. En effet, de nombreux citoyens pensent que l'élargissement aura un coût surdimensionné. Des réponses doivent être trouvées rapidement. La paix a un prix : la solidarité. Mais, il est important de ne pas ignorer que l'élargissement a besoin de temps et d'efforts équitablement partagés. Le

Luxembourg insiste sur la volonté d'obtenir une Europe plus forte et plus large. Alors elle pourra s'élargir parcequ'elle sera suffisamment forte. Les deux objectifs sont indissociables. L'élargissement est une chance pour refaire de l'Europe un des centres dynamiques de l'économie mondiale. En effet, l'élargissement doit permettre aux économies d'élargir les marchés, de retrouver une croissance qui devra consolider notre modèle social, de respecter l'environnement et enfin de redresser l'emploi. Dans une Europe élargie, les droits sociaux doivent être mieux garantis. L'efficacité économique et le progrès social ne s'excluent pas mutuellement, ils constituent ensemble les bases pour un nouveau développement économique sur le continent européen. En ce qui concerne l'environnement, il joue un rôle particulièrement important dans les négociations d'adhésion. Il faut que les pays candidats intègrent les exigences de la protection de l'environnement dans les politiques et actions de la Communauté conformément au principe du développement durable inscrit dans le Traité d'Amsterdam. Il n'empêche que la stabilité et le respect des critères ne sont pas une fin en soi. Ils doivent être au service d'un véritable projet européen. En matière de sécurité, le renforcement de ce domaine est étroitement lié au processus d'élargissement. Le crime s'internationalise, l'Union doit aider les pays candidats à mieux s'organiser et à mieux s'équiper pour maîtriser une criminalité qui sait tirer profit de toutes les faiblesses des Etats.

Conformément à l'Agenda 2000, une importance particulière revient à la stratégie de pré-adhésion qui s'articule autour des partenariats pour l'adhésion et du renforcement de l'aide pré-adhésion. Le soutien financier à tous les Etats candidats est, à cet égard capital. Les partenariats individuels doivent permettre un véritable rapprochement dans le dialogue et la concertation. Le processus doit continuer à être ouvert et évolutif. Il est clair que le processus d'élargissement ne peut être séparé des autres aspects de l'Agenda 2000. Monsieur POOS réitère l'obligation pour les Etats membres de parvenir à un accord sur la réforme de certaines politiques centrales de l'Union ainsi que sur un nouveau cadre financier. Le Luxembourg tient à une Union qui fonctionne de manière efficace et solidaire, car elle doit contribuer à la préparation de nos pays aux grands défis scientifiques, technologiques et sociaux du XXIème siècle. Comme dans tous les autres pays membres, l'acceptabilité politique pour une croissance illimitée des transferts financiers n'existe pas au Luxembourg. Il estime que le plafond de 1.27% ne peut pas être dépassé. Il faut avoir une véritable discipline budgétaire. En ce qui concerne les approches axées sur le juste retour, le Luxembourg refuse ce principe. Il insiste sur une utilisation des moyens budgétaires mieux ciblée et plus efficace. De même, des réformes et des adaptations au niveau des grandes politiques, PAC et politiques structurelles seront nécessaires. En effet, L'Europe a besoin d'une agriculture qui soit à la fois compétitive sur les marchés mondiaux et capable de prendre en compte les valeurs d'un modèle social et culturel. Il s'agit de préserver le monde rural avec ses dimensions économiques, sociale et écologique. Quant à la politique de cohésion, le Luxembourg y a toujours été favorable au nom de la solidarité communautaire. Seuls quelques ajustements progressifs seront inévitables. Par définition, cette politique, doit être temporaire. Pour cela, les grands objectifs doivent être redéfinis. L'emploi et les ressources humaines tout comme l'environnement sont des champs d'action qui devraient devenir prioritaires.

PAYS-BAS¹

Suite à l'Agenda 2000 du 15 juillet 1997, le gouvernement néerlandais a établi un mémorandum à l'intention de la Lower house (chambre basse du parlement néerlandais).

L'Union européenne relève un de ses plus importants défis : l'élargissement vers les pays d'Europe centrale et de l'est. En effet, l'adhésion de ces pays dans l'économie et dans les structures politiques de l'ouest n'est pas seulement déterminant pour l'économie et la sécurité de ces pays, mais répond aussi aux intérêts de l'Union. Pour ces raisons, les Pays-Bas ont toujours soutenu l'élargissement de l'Union. Selon les Pays-Bas, les propositions de la Commission iraient à l'encontre de la position néerlandaise. Celle-ci souligne le déséquilibre de répartition des charges de l'Union européenne. C'est pourquoi, les prochaines décisions financières devront avoir pour objet de rétablir l'équilibre des contributions. En effet, les Pays-Bas font partie des plus importants donateurs nets, la mise en place des propositions de la Commission détériorerait la situation néerlandaise.

Quant à l'enjeu de l'élargissement, celui-ci est évident : une Europe stable, démocratique et prospère. Dans ce contexte, les Pays-Bas manifeste leur soutien à l'égard de l'approche utilisée par la Commission pour entamer les négociations d'adhésion. Le principe de différenciation permet à tous les Etats candidats de disposer des mêmes chances d'adhérer à l'Union. En raison de leur différente capacité, la vitesse du processus d'adhésion doit être variable selon les pays. De cette façon, même pour les pays qui ne verront pas leurs négociations débiter immédiatement, ce principe maintiendra leur motivation de réforme. Les Pays-Bas approuvent notamment la décision de la Commission d'ouvrir les négociations avec cinq pays d'Europe centrale. Cependant, la différenciation n'est pas une fin en soi car aucune nouvelle division ne doit être créée en Europe. Tous les pays candidats devront être capables d'adhérer à l'Union mais au moment le plus propice pour chacun. Dans cet objectif, toutes les opportunités et les ressources nécessaires pour se préparer à l'adhésion devront leur être données. C'est pourquoi, la proposition de la Commission visant à renforcer la stratégie de pré-adhésion est d'une importance cruciale. Les Pays-Bas s'inquiètent de voir qu'aucun pays candidats ne disposent aujourd'hui des capacités institutionnelle et administrative suffisantes pour intégrer concrètement l'acquis. Le désir d'éviter de nouvelles divisions en Europe et d'offrir à tous les candidats les mêmes opportunités sera le point de départ de la politique bilatérale néerlandaise sur l'élargissement, particulièrement là où les réseaux diplomatiques et le soutien financier sont concernés.

Les Pays-Bas insiste également sur le rôle déterminant de la Conférence européenne proposée par la Commission. Elle doit être ouverte à tous les candidats susceptibles de devenir membres de l'Union un jour et même à la Turquie. Seulement, une meilleure dénomination de ce forum permanent de consultation et d'échange d'informations devrait être donnée notamment, celle de : " Conférence permanente". En ce qui concerne Chypre, les Pays-Bas estiment que l'adhésion d'une île divisée par le conflit n'est pas souhaitable. Mais, cela n'empêche pas le gouvernement néerlandais de soutenir que l'adhésion de Chypre serait possible si le conflit était résolu. Quant à la Turquie, même si celle-ci ne

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.bz.minbuza.nl>

* Représentation permanente à Bruxelles Fax: 32 2 679 15 11

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

remplira pas les critères d'adhésion avant un longue période, elle bénéficie de la mise en place de critères d'adhésion.

En matière de politique structurelle, les Pays-Bas approuve la proposition de la Commission. Celle-ci vise à concentrer et donc à renforcer l'efficacité et l'effectivité de la politique. En cela, elle est coïncide avec les objectifs néerlandais. En termes financières, la proposition de la Commission fixe la contribution à la politique structurelle à 0.46% du produit national brut de l'Union. Ce montant, pour la période 2000-2006, serait le plus élevé jamais attribué à cette politique. C'est pourquoi, les Pays-Bas considerent que le montant proposé doit être ajusté et revu à la baisse. Il est préférable d'instaurer un plafond fixe plutôt qu'un plafond qui augmenterait avec le produit national brut de l'Union. En effet, bloquer les dépenses structurelles à un pourcentage maximum relatif au produit national brut des Etats présente de nombreux inconvénients. A titre d'exemple, lorsque le plafond sera atteint, le montant attribué sera proportionnel à la prospérité du pays, ce qui est contraire au principe du fonds structurel. Les Pays-Bas sont particulièrement touchés par la proposition de la Commission. En fixant à 0.46% les dépenses de l'Union en matière structurelle, les contributions des Etats membres notamment des Pays-Bas seront plus élevées tandis que dans le même temps, la Commisison désire diminuer les revenus que les Pays-Bas tirent du fonds structurel.

En ce qui concerne la Politique Agricole Commune, le gouvernement néerlandais approuve l'approche de la Commission, notamment la modification des prix européens en vue de leur alignement sur le marché mondial des prix. Selon les Pays-Bas, la politique rurale relève en priorité des autorités nationales. Si moins d'argent est réservé à cette politique, le budget du fonds structurel devra alors compenser ce manque. Cependant, le gouvernement néerlandais tient à apporter certaines critiques à l'égard des conséquences financières qu'entraîneraient de telles propositions. Un point important demeure la compensation de ces réductions de prix. Selon le gouvernement, la compensation devait être relative au volume de production. De plus, il n'est pas convaincu du bienfait de poursuivre la même ligne directrice pour l'agriculture. Les Pays-Bas se déclare en faveur d'une stricte discipline budgétaire en matière agricole. En effet, la réforme de la politique agricole européenne risque d'entraîner une baisse des bénéfices en faveur des Pays-Bas. En ce qui concerne l'intégration des nouveaux membres dans l'Union, le gouvernement néerlandais reconnait que les nouveaux Etats membres devront adopter la totalité de l'acquis communautaire, mais une période de transition sera sûrement nécessaire dans le domaine agricole. Durant cette période, le niveau des prix des produits agricoles des nouveaux Etats membres pourra varier de celui de l'Union. Mais, sans modification de la proposition de la Commission relative à la Politique Agricole Commune, la position de donateur des Pays-Bas risque de se détériorer. En effet, un déséquilibre risque de s'établir entre les contributions et les bénéfices tirés de la Politique agricole commune.

Concernant le nouveau cadre financier, les Pays-Bas estiment que le maintien du plafond des ressources propres à un taux de 1.27% du produit national brut de l'Union est réaliste. De plus, la discipline budgétaire développée jusqu'à présent doit être poursuivi après 2006. En résumé, les Pays-Bas considerent que l'actuelle répartition des charges de l'Union européenne n'est pas équilibrée, ni proportionnelle à la prospérité du pays. C'est pourquoi, de nouvelles décisions financières permettraient d'aboutir à une solution plus équilibrée. En effet, les Pays-Bas reprochent de contrinuer selon des critères propres au PNB et au PNB par habitant. Mais, les Pays-Bas ne cherchent pas à recevoir autant que ce qu'ils donnent (pas de juste retour). Etant le plus importants donateurs nets après l'Allemagne, les Pays-Bas désirent seulement une répartition plus équilibrée des conséquences financières évoquées dans l'Agenda 2000.

Le 20 avril 1998, le Ministre des Affaires étrangères Monsieur VAN MIERLO est intervenu à Leiden sur le thème de la politique étrangère des coalitions I et II des Pays-Bas (PVDA, VVD, DIGG), "the purple coalitions I and II".

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères néerlandais a abordé le thème de l'Union européenne et de son élargissement. En rappelant que les Pays-Bas forment une partie de l'Europe, il a indiqué que l'Europe n'était pas seulement un continent mais aussi un projet politique. Dans ce contexte, il faut renforcer la coopération à l'intérieur de l'Union et agrandir le cercle des membres de l'Union européenne. Monsieur VAN MIERLO envisage l'élargissement de l'Union européenne en relation avec l'élargissement de l'OTAN. Selon lui, ces deux événements représentent une étape historique pour le monde d'aujourd'hui. En effet, ils auront pour effet d'éliminer les divisions traditionnelles à l'intérieur du continent, et entraîneront les ennemis passés dans un nouveau contexte de coopération, de paix et de démocratie. Mais cette mission se poursuivra en prévenant toutes les divisions futures. Pour les Pays-Bas, il est essentiel de tenir compte de deux principes qui illustrent la culture néerlandaise: la reconnaissance du droit à avoir accès aux mêmes opportunités et la reconnaissance d'une inégalité de capacité. Ces deux principes ont permis la mise en place du processus d'ouverture des négociations tandis que des rapprochements ont été faits entre les pays se préparant aux négociations d'adhésion. De cette manière, les Pays-Bas ont contribué à assurer l'unité entre l'Union européenne et les Etats candidats. Il est donc vital que le gouvernement actuel poursuive dans cette direction. L'élargissement de l'Union européenne, de l'OTAN et le rapprochement avec des organisations telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe représentent la meilleure stratégie pour prévenir les conflits. Cependant les Etats candidats devront faire de nombreux efforts pour se préparer à l'Union européenne. Les quinze devront également préparer l'élargissement en réformant les institutions, la politique agricole et en reconsidérant le cadre financier. Le Traité d'Amsterdam a représenté le premier pas en faveur des institutions de l'Union tandis que l'Agenda 2000 contient davantage des projets structurels et financiers.

Aux Pays-Bas, le débat sur l'Agenda 2000 a particulièrement porté sur la dimension financière. Le Ministre des Affaires étrangères a de nouveau estimé que la charge financière de la Communauté était déséquilibrée. En réalité, le déséquilibre ne touche pas les pays les plus pauvres mais au contraire, les pays qui assument une grande part de la charge financière. Les Pays-Bas tiennent à ce qu'une correction des mécanismes financiers soit réalisée. Cependant, il estime que la situation de l'Europe ne doit pas faire uniquement l'objet d'une approche quantitative. Il y a d'autres facteurs économiques, sociaux et culturels à prendre en considération. L'élargissement et l'intégration représentent un véritable atout pour les Pays-Bas, notamment en matière stratégique et politique. Ces deux processus renforcent la paix, la stabilité et la prospérité. En ce qui concerne l'aspect culturel de l'Europe, les Pays-Bas estiment que de nouvelles questions se posent avec l'élargissement : de quelle Europe s'agit-il ? Dispose-t-elle de sa propre culture ? Dans la mesure où personne ne veut être absorbé par une Europe amorphe et intangible, le processus d'intégration doit préserver la montée de l'identité locale et régionale ainsi que les aspirations démocratiques communes. En résumé, les questions qui se posent concernent davantage le type de démocratie dans laquelle nous vivons. En considérant l'Europe comme un idéal démocratique, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur la composition du peuple européen. Selon le gouvernement néerlandais, la culture démocratique est par définition résumée par différentes cultures, elle est multiculturel et interculturel. La démocratie est une communauté de personnes qui s'acceptent réciproquement et qui poursuivent la même destinée. Cette physionomie de l'Europe doit être préservée à tout prix. Ce type d'approche permet d'offrir un point de départ aux relations avec la Turquie. L'exigence minimum requise est celle du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Les Pays-Bas souhaitent que le prochain gouvernement turc adhère aux valeurs de l'Europe afin d'aboutir à un rapprochement significatif de l'Europe et de la Turquie.

Selon les Pays-Bas, l'Union économique et monétaire et le processus d'élargissement forceront les Etats à se lancer dans une réforme des institutions. Une meilleure efficacité administrative et une meilleure légitimité démocratique devront être le centre des préoccupations. Il est important d'établir une balance entre les deux. Cela signifie un processus de décision à la majorité, un contrôle démocratique accru par la Commission et un poids plus important pour le Parlement européen, en tant que co-législateur. Malgré l'élargissement, les Pays-Bas tiennent à maintenir leur influence en Europe. En tant que pays fort, ils doivent faire partie du noyau central de l'Union et ainsi participer à la "locomotive qui conduit le train" européen. C'est pourquoi, le gouvernement néerlandais utilise les instruments européens pour diffuser les influences de sa politique étrangère respectivement à ses propres intérêts. Les Pays-Bas ne veulent pas voir les politiques menées uniquement par l'Europe ou par les plus grands pays. En conséquence, ils doivent consentir à développer leur propres politiques pour influencer l'Union.

AUTRICHE¹

Suite à la présentation de l'Agenda 2000 du 15 juillet 1997, le Ministre des Affaires étrangères autrichien a exprimé la position de l'Autriche sur l'élargissement lors d'une conférence de presse tenue le 30 juillet 1998.

L'Autriche est un des pays qui possède le plus de frontières avec ses voisins d'Europe centrale et de l'est. Portant un intérêt particulier à la réussite de l'élargissement, le gouvernement autrichien soutient leur adhésion à l'Union européenne. La participation des pays voisins à l'intégration européenne permettra d'apporter une plus grande sécurité et une stabilité renforcée. De même, elle augmentera les opportunités des entreprises et des travailleurs autrichiens. En raison du nombre de candidats et de leur différences de niveaux avec l'Union européenne, l'élargissement se présente comme un défi difficile et compliqué. Des préparations méticuleuses sont exigées pour diminuer les problèmes liés à l'adhésion et pour maximiser les bénéfices que vont pouvoir tirer les Etats membres et les Etats candidats de l'élargissement. Le processus d'élargissement devra se faire d'une manière dynamique tout en respectant une certaine vigilance. L'Autriche se déclare favorable à commencer les négociations d'adhésion au début de l'année 1998. Mais selon le gouvernement autrichien, la proposition de la Commission d'entreprendre les négociations avec seulement, l'Estonie, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovénie et Chypre doit encore être sérieusement discutée. La "porte de l'Union européenne" doit rester ouverte à tous. Tous doivent être encouragés entreprendre des réformes et à se rapprocher de l'Union grâce à une aide concrète.

Le gouvernement autrichien se déclare favorable au partenariat d'adhésion, proposé par la Commission et comportant des programmes et des objectifs déterminés. De plus, la conférence

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.austria.gv.at> <http://www.eu.presidency.gv.at>

* Press spokesman Spokesman of the Foreign Minister Tel: +43/1/53115-3508 Fax: +43/1/535 50 91

E-Mail: florian.krenkel@wien.bmaa.gv.at

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

européenne doit permettre de mettre en place un véritable partenariat pour l'Europe et ainsi pouvoir y inclure la Turquie, la Suisse et les pays de l'espace économique européen. Cependant, l'Autriche critique la proposition de la Commission visant à convoquer aussitôt que possible, après l'an 2000, une nouvelle conférence intergouvernementale qui lancera des réformes institutionnelles plus profondes. Selon le gouvernement autrichien, ceci pourrait conduire à un blocage de tout le processus d'élargissement. Le Conseil européen d'Amsterdam a décidé un programme en deux étapes pour des ajustements institutionnels considérés par l'Autriche comme plus réalistes. L'Autriche approuve les décisions prises par la Commission en matière d'environnement, de transport et de sécurité nucléaire. Ces secteurs retiendront toute l'attention de l'Autriche pendant les négociations d'adhésion.

Afin de garantir l'efficacité de l'Union élargie, l'Autriche rappelle la nécessité d'entreprendre les réformes des politiques agricole et structurelles, et du futur cadre financier de l'Union européenne. Chaque proposition de l'Agenda 2000 sera étudiée minutieusement et pourra nécessiter une concrétisation de la part de la Commission. L'Autriche accordera une attention particulière aux conséquences financières. En effet, l'Autriche apporte une des plus importantes contributions nettes au budget commun, en raison de son importance économique et de son poids démographique. Suite aux propositions de l'Agenda 2000, notamment en ce qui concerne le fonds structurel, cette contribution pourrait augmenter et ainsi accroître davantage les différences de contributions entre les Etats membres, ceci même sans élargissement. Pour cette raison, le gouvernement estime que les propositions de réforme de la Commission relatives aux dépenses, notamment du fonds structurel, sont insuffisantes. De même, une meilleure répartition entre les Etats membres des coûts des programmes communautaires devra être réalisée. En résumé, les documents de la Commission offrent une base solide et importante pour les négociations des Etats membres. L'Autriche tient à participer à ces négociations de façon dynamique.

Le 29 janvier 1998, le Vice-chancelier d'Autriche a prononcé un discours à GRAZ sur "l'avenir de l'intégration européenne dans le contexte de l'élargissement à l'est".

Le gouvernement autrichien se déclare en faveur d'une différenciation dans le processus d'élargissement. En effet, selon lui, les différences entre les Etats candidats sont trop grandes pour ne pas défavoriser les pays les plus avancés. Il est important d'éviter toute discrimination envers ceux qui ne participent pas à la première vague d'adhésion. Le processus de négociations devra tenir compte des progrès individuels de chaque Etat candidat. Finalement, un Etat qui débutera plus tard les négociations d'adhésion pourra malgré tout adhérer avant un autre Etat. Dans le cadre de la réforme du fonds structurel, il faudrait créer un programme spécial pour les régions qui se trouvent à proximité de la frontière avec les pays candidats. De plus, il faudrait que ce programme soit doté de moyens financiers suffisants et qu'un règlement adapté individuellement à des problèmes spécifiques soit prévu. Ce programme spécifique devra exister pour une période provisoire, jusqu'à ce que le niveau de revenu avec les pays frontaliers se soit ajusté. En ce qui concerne la décision de continuation de l'initiative commune "Interreg" exprimé dans l'Agenda 2000, l'Autriche se déclare en faveur de cette décision même si ce programme ne semble pas pouvoir répondre aux besoins des pays membres qui ont des frontières avec des pays candidats. Suivant les propositions de la Commission, le gouvernement autrichien soutient également une baisse du fonds structurel de 9% à 5%.

De plus, un instrument efficace destiné à mener à bien l'intégration des pays candidats devrait être mise en place par le biais de dispositions transitoires. Un secteur particulièrement sensible est par exemple, la liberté de circulation des travailleurs et des services transnationaux. C'est pourquoi, il faudrait instaurer pour des raisons de politique d'emploi des délais provisoires. Il serait possible, par exemple, de différencier par secteur ou d'émettre une clause visant à retirer une partie de la liberté de circulation si celle-ci est utilisée d'une manière abusive.

En matière de Politique Agricole Commune et de politique structurelle, le gouvernement autrichien s'exprime pour une réforme préalable de ces deux politiques ainsi que pour une révision du futur financement de l'Union avant d'envisager l'adhésion de nouveaux Etats. Concernant la politique structurelle, le gouvernement autrichien se félicite des propositions de la Commission relatives à la concentration et à la simplification des buts de cette politique. Toutefois, l'Autriche critique la façon de fixer le montant global des moyens structurels à un niveau de 0.46% du PNB de l'Union européenne. Un tel taux aura pour conséquence d'augmenter les dépenses de tous les Etats et représentera un poids supplémentaire pour ceux qui apportent une contribution nette. Selon le gouvernement, la politique structurelle dispose d'un potentiel énorme qui permettrait d'accroître l'efficacité et de financer le coût de l'élargissement. Malgré tout, le concept de la Commission semble être trop lié au statu quo.

Le 12 mai 1998, le Ministre des Affaires étrangères Monsieur Wolfgang SCHÜSSEL a prononcé un discours lors d'une conférence à Wilton Park (du 11 mai au 14 mai) qui s'est déroulée en coopération avec l'académie diplomatique de Vienne, sur le thème de "l'Autriche et l'élargissement de l'Union européenne : expérience d'un nouvel Etat membre et leçons pour les Etats candidats".

Le Ministre des Affaires étrangères a débuté son discours en rappelant l'historique de l'élargissement ainsi que les progrès qui ont été réalisés. A cette occasion, il a exprimé son admiration à l'égard de la transformation qu'a connue le système européen. Les efforts et les réussites du processus de transition ont été considérables. En effet, l'Union européenne se lance dans une stratégie d'adhésion estimant qu'une Europe élargie sera un atout pour tous les Etats membres actuels ou futurs. Le prochain élargissement est une chance historique pour l'Union. Il ne s'agit pas d'une récente stratégie menée par l'Union car depuis la fin de la guerre froide cette orientation est devenue logique. Les actuelles négociations d'adhésion correspondent à une période cruciale dans l'histoire de l'Union européenne. Jamais l'Union n'avait envisagé d'intégrer onze nouveaux membres dans une aussi courte période. Surtout qu'au même moment, elle entreprend une réforme des ses politiques et de ses institutions. Dans ces conditions, le processus d'adhésion risque d'être complexe et difficile.

L'Autriche est convaincu que ces négociations d'adhésion seront différentes des dernières. Pour la première fois, l'Union européenne va négocier avec de nombreux pays à des niveaux différents de développement. De plus, contrairement au dernier élargissement, les pays candidats ne font pas partie de l'Espace Economique Européen. Beaucoup d'efforts devront être réalisés pour parvenir à remplir de façon effective les critères fixés à Copenhague. Le rôle des institutions et la capacité administrative devront être renforcés et adaptés respectivement aux dispositions institutionnelles du Traité Amsterdam afin d'intégrer l'acquis communautaire dans tous les nouveaux membres. Cette obligation d'intégrer l'acquis entraînera de nombreux efforts de modernisation dans les pays candidats ainsi qu'un développement de la coopération interrégionale entre ces pays poursuivant le même objectif d'adhésion à l'Union européenne. Selon l'Autriche, le processus de négociation dépendra du renforcement des accords européens déjà existants entre l'Union et les Etats candidats.

En tant que Présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Autriche devra assumer le défi de l'élargissement de l'Union. Elle est disposée à ouvrir les différents chapitres des négociations d'adhésion et de progresser notamment lors du Conseil européen de Vienne. Mais, avant de prendre une décision, il sera nécessaire de consulter les autres Etats membres sur cette question. Le Conseil européen de Vienne constituera la première opportunité de revoir l'avis de la Commission sur le rapport d'examen des progrès réalisés. Un autre thème est important pour l'Autriche, il s'agit de la mise en place de la stratégie renforcée de pré-adhésion, notamment des accords de partenariat et de

l'aide à la pré-adhésion. Selon l'Autriche, le processus d'adhésion constitue les bases d'une coopération entre l'Union européenne et les Etats candidats. La future Union européenne de 26 Etats est devenue une certitude. Le processus d'adhésion offre une véritable chance de créer une Europe forte, prospère et unifiée après cinquante ans de division. La réussite du processus d'élargissement permettra d'apporter un nouveau dynamisme à l'Union et de renforcer son rôle de refuge de stabilité et de prospérité, ceci au bénéfice de tous les citoyens d'Europe. L'Autriche est persuadée que la réussite de ces efforts est un impératif pour tous les Etats.

Le 7 juin 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Wolfgang SCHÜSSEL est intervenu lors du 4ème forum européen Wachau 1998 à l'abbaye de Göttweig par une déclaration de clôture.

Dans cette déclaration, Monsieur SCHÜSSEL a souligné le fait que l'élargissement est une priorité pour son pays. Il va s'efforcer de commencer la deuxième moitié de l'année par des négociations concrètes avec tous les ministres et diplomates, mais cela non sans une soigneuse préparation par toutes les parties. Il sera nécessaire de continuer à développer l'Agenda 2000 en parallèle afin de parvenir à un "paquet" concret au début de l'année 1999. L'élargissement doit être un succès pour les membres, pour l'Union et pour les nouveaux candidats. Il n'y a pas d'alternative sérieuse. L'élargissement est la seule possibilité de préserver les acquis de l'année 1989. L'élargissement viendra de toute façon et l'Autriche sera le premier pays qui profitera des conséquences positives ou négatives qui découleront des négociations. Leur devoir sera d'éviter les erreurs. Selon le Ministre, il faut absolument réaliser concrètement les objectifs européens, et non pas seulement les inscrire. Le projet Europe ne peut être un succès que si le citoyen est placé au centre des préoccupations et que si les questions qui le touchent (questions du travail, de la sécurité, de l'environnement, de la protection de l'enfant) sont traitées. De plus, il faut renforcer les droits de l'homme dans les régions à l'est de l'Europe afin d'y établir la paix. Il faut établir une stratégie multidimensionnelle pour créer un dialogue politique. Et ce dialogue politique doit être lié à une présence militaire et une action militaire. Dans ce domaine, le Ministre ressent comme un manque le déficit en terme de relations institutionnelles entre l'Union Européenne et l'OTAN. L'Europe doit absolument s'efforcer d'éviter que la tragédie se répète au Kosovo.

Le 26 juin 1998, le Ministre des Affaires étrangères autrichien, Monsieur Wolfgang SCHÜSSEL a prononcé un discours à l'Institut Clingendael aux Pays-Bas sur la question de "la stabilité dans un monde en évolution".

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé le double défi que devait affronter l'Union européenne : la consolidation et l'élargissement de l'Europe. Ces deux défis font suite à la guerre froide et représentent un véritable aimant pour les pays d'Europe. L'élargissement apparaît comme une nécessité et non comme une option. Le défi consiste en la reconstruction d'une Europe à l'intérieur de l'Union mais aussi dans tout le continent. Comme Vaclav HAVEL l'a exprimé, il est impossible de maintenir une pièce à moitié chaude et à moitié froide. Pour la même raison, il est inconcevable de voir deux Europe différentes vivre l'une à côté de l'autre sans se porter préjudice. De plus, avec la chute du communisme le concept d'Europe de l'est devient obsolète. Ignorer cela pourrait remettre en cause la logique d'intégration européenne.

Le Ministre a ensuite indiqué ce que représente l'élargissement pour l'Autriche. L'élargissement a tout d'abord été un moyen de réduire les contraintes que connaissait le pays (l'absence d'une réelle participation à l'intégration européenne et l'existence de nombreuses frontières communes avec les pays communistes). L'élargissement à d'autres pays constituera un véritable potentiel afin que l'Autriche obtienne une position centrale dans l'Europe. En effet, il représente le meilleur moyen pour

renforcer la sécurité de la région. De plus, il renforce les relations de voisinage avec les autres Etats, protège des "démons nationalistes", stimule les réformes économiques et politiques et, stabilise les sociétés et enfin réduit les risques de crimes organisés et de migrations illégales. Sur le plan économique, l'Autriche attend davantage de bénéfices avec l'élargissement de l'Union. Ainsi dans quelques années, l'Autriche pourrait devenir une porte ouverte au développement de l'une des régions les plus dynamiques du monde. D'un point de vue social et environnemental, l'Autriche souhaite voir se développer les standards de l'Union à l'est. Les accords européens permettront un libre échange avec tous les partenaires dès 2002. Sans un engagement de la part de ces Etats d'accepter l'acquis en matière social et d'environnement, on pourrait assister à des avantages compétitifs injustes et à un dégradation des conditions environnementales. L'Autriche est particulièrement concernée par les conséquences des énormes différences de niveaux de salaire entre les Etats. Cependant, elle compte sur une compensation de ses problèmes par les conséquences positives de l'élargissement à long terme. L'ouverture du marché du travail d'Europe de l'est devra s'accompagner progressivement de garanties.

Les déséquilibres entre le secteur agricole de l'Europe centrale et celui de l'Europe de l'est pose également des problèmes. Le secteur agricole y est très développé par rapport à l'Union européenne. C'est pourquoi, l'extension d'une Politique Agricole Commune à l'est ne sera possible qu'au prix d'accords de transition. L'adhésion à l'Union européenne aura également pour conséquence l'intégration de 80.000 pages de législation. Les pays d'Europe centrale et de l'est ont depuis les dernières années réalisés de nombreux progrès dans la réforme de leur capacité administrative et des autorités judiciaires et policières. Sur le plan financier, l'élargissement entraînera de lourdes charges. En ce qui concerne le problème de l'ajustement institutionnel, les réformes vont être difficiles. La première étape consiste à renforcer l'efficacité des méthodes de travail du Conseil. L'Autriche accordera une importance particulière à cet objectif durant sa Présidence. Le Ministre estime qu'une approche cohérente à court et moyen terme fait défaut dans la stratégie d'élargissement fixée lors des conclusions de Luxembourg. Le modèle d'adhésion ne s'ajustera pas à tous les cas. C'est pourquoi, les solutions doivent être adaptées aux situations spécifiques de chaque Etat.

En résumé, l'élargissement sera l'objectif principal de la Présidence autrichienne lors de la seconde moitié de 1998. Selon l'Autriche, l'Union dispose aujourd'hui d'un énorme arsenal d'instruments qui contribue à la stabilité régionale: l'élargissement, le programme MEDA, les accords de partenariat avec la Russie et l'Ukraine et même le début d'une politique commune de sécurité. Reprenant l'expression du Cardinal Franz KÖNIG, le Ministre a indiqué qu'il fallait s'unir sans s'absorber. Cette idée doit conduire toute la construction de l'Europe.

Le 1er juillet 1998, l'Autriche s'est vu confier la présidence du Conseil de l'Union européenne. Dans cette phase sensible de l'intégration européenne, elle a établi son programme.

En ce qui concerne l'élargissement, la Présidence a expliqué que ce processus constitue l'une de ses principales priorités. L'analyse de l'acquis de l'Union par la Commission sera poursuivie et les négociations substantielles d'adhésion seront menées sous leur présidence. En ce qui concerne la mise en place de la stratégie de pré-adhésion, les relations entre les Etats candidats et l'Union, ainsi que la promotion de la convergence économique et sociale entre ces pays seront accélérées. Selon l'Autriche, le partenariat d'adhésion jouera un rôle important dans le rapprochement des pays candidats à l'Union européenne. Ces instruments seront utilisés de façon effective à partir de la deuxième moitié de l'année 1998. De même, la conférence européenne constitue un forum important ouvert au dialogue et à la coopération.

Avec la réforme structurelle, l'Union européenne est confrontée à un double défi. D'un côté, les instruments de politique structurelle doivent être développés et renforcés en tenant compte des

expériences passées. D'un autre côté, cette réforme doit tenir compte de la perspective de l'élargissement. De plus, les réformes doivent viser une meilleure efficacité et une plus grande simplicité de manière à favoriser la création des conditions de participation des nouveaux membres à la politique structurelle et de cohésion. Pour cela, le renforcement de la cohésion économique et sociale en Europe doit faire appel à une réforme financière qui respecte les principes de solidarité et d'équité entre les Etats membres.

La Présidence autrichienne considère qu'il est important de s'intéresser au futur cadre financier. Il faut remplir les paramètres exigés dans la perspective de l'adhésion. De plus, le cadre financier doit être rapproché des négociations pour la réforme du fonds structurel et de la Politique Agricole Commune.

En matière de réforme de la politique agricole, la Présidence souhaite accélérer le développement de l'organisation des marchés et apporter une attention particulière au développement de la politique rurale. En tant que secteur économique, l'agriculture européenne doit être compétitive, présenter un développement durable et s'étendre à toute l'Europe. Elle doit être capable de soutenir le milieu rural et de répondre aux attentes des consommateurs en matière de santé, d'environnement et de qualité. La Présidence autrichienne s'intéresse notamment à la cohérence des progrès de la réforme interne du secteur agricole et de la préparation de la position de l'Union dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce.

PORTUGAL¹

Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Francisco Manuel SEIXAS DA COSTA, sur la « Flexibilité dans l'Union européenne- un point de vue portugais» , prononcé en mars 1996.

Sur le thème de la flexibilité, Francisco SEIXAS DA COSTA envisage le défi de l'élargissement de l'Union européenne à plus de 25 membres. Le problème majeur est que très peu des Etats membres sont d'accord sur le principe de flexibilité du processus d'élargissement. La flexibilité représente dans le cadre de l'élargissement, une proposition attractive pour ceux qui croient en l'avenir de l'intégration européenne. En offrant à certains Etats membres la possibilité de coopérer plus étroitement ensemble et en maintenant le cadre institutionnel unique de l'Europe, une importante contribution au futur dynamisme du processus de construction européenne serait apportée. Cependant, le gouvernement portugais tient à nuancer qu'une application trop large du principe de flexibilité pourrait favoriser davantage la fragmentation de l'édifice européen. Cela pourrait mettre en danger la poursuite du projet européen, essentiellement au niveau de la stabilité économique et politique du pays. Cette perspective est inacceptable pour le Portugal. Pour le gouvernement portugais, le plus important but est de concilier les objectifs d'efficacité, d'approfondissement et de dynamisme du futur processus d'intégration avec le maintien des principes de solidarité et de respect

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.pcm.gov.pt>

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

de la souveraineté de chaque Etat membre qui, jusqu'à présent, ont conduit avec succès au progrès de l'Union.

A la veille de la conférence intergouvernementale, le gouvernement portugais propose six principes fondamentaux qui permettraient de préciser les règles d'établissement et de développement des différents modèles de flexibilité. Le premier principe vise à utiliser le principe de flexibilité uniquement lorsqu'aucun autre moyen n'est possible. En particulier, en ce qui concerne l'élargissement, la préférence devrait être donnée aux périodes de transitions et aux dérogations, comme des moyens de faire progresser l'intégration des secteurs les plus sensibles des nouveaux membres. En second lieu, la décision d'autorisation de la mise en place de coopération sera prise par consensus de tous les Etats membres. Au moins 2/3 des Etats membres devront prendre part au nouveau modèle de coopération. Le quatrième principe prévoit le respect des institutions européennes, tout comme de l'acquis communautaire. Enfin, aucun Etat membre ne pourra accéder à une coopération renforcée à laquelle il n'aura pas initialement participé. L'ensemble de ces principes permet de fixer avec garantie le cadre des négociations d'élargissement. Or, cette souplesse devra être insérée dans les trois piliers avec beaucoup de discernement. En résumé, le Portugal défend la nécessité d'encadrer au mieux l'application de la flexibilité dans le Traité. Ce principe devenu un véritable instrument, ne doit pas influencer négativement sur le futur développement de l'Union. Des précautions doivent être prises pour éviter toute conséquence néfaste sur la construction européenne.

Le 28 novembre 1996 à Evora, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Francisco SEIXAS DA COSTA a prononcé une communication lors du séminaire : «Dix ans d'adhésion à la CEE : bilan rétrospectif».

Ayant rappelé l'agenda européen des prochaines années, à savoir, l'appréciation des implications financières des futurs élargissements dans les politiques communautaires en 1997, l'identification des pays qui remplissent les critères de convergence et le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire en 1998-1999, la révision des perspectives financières et du système de ressources propres de l'Union en 1999, les négociations avec les pays candidats dès 1998 et les nouvelles adhésions avec toutes les conséquences politiques, économiques et culturelles qu'il est aujourd'hui difficile de prévoir (après l'an 2000), F. SEIXAS DA COSTA indique l'importance pour le Portugal de préparer une stratégie qui retrace les grandes lignes de l'orientation de la position tactique de l'Etat. Cette stratégie doit prendre en compte l'évolution possible et l'actualité des différents dossiers en question. Le Portugal tient à préserver sa capacité d'influence et à la conservation d'instruments nationaux de contrôle de l'évolution du processus. En prévision des futurs élargissements de l'Union, notamment aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'est, le gouvernement portugais insiste sur l'impératif stratégique de mettre en place collectivement pour la stabilité et la paix du continent.

Ainsi, la position nationale devra décourager les tentations de blocage ou d'incitation de l'élargissement de l'Union européenne, pour des raisons purement économiques. Ce type de tentation traduit un manque de prise en compte politique et illustre un égoïsme inacceptable et incompatible avec une position internationale. Le Portugal envisagera donc l'élargissement comme un important défi pour sa société, son économie et l'ouverture de nouveaux marchés. Même si les relations avec Bruxelles ressemblent à une espèce de championnat dans lequel se comptabilisent en permanence des victoires et des échecs, le gouvernement portugais tient à considérer ce jeu européen comme une réalité. Il s'agit alors pour le Portugal de projeter certains de ses intérêts dans la négociation européenne à laquelle il participe.

Le 12 janvier 1998, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes a prononcé un discours à l'occasion du séminaire «Agenda 2000, quels défis pour le Portugal» au centre culturel de Belém à Lisbonne.

Francisco SEIXAS DA COSTA voit dans l'Agenda 2000, une réponse aux nouveaux défis auxquels est confrontée l'Union européenne. Celle-ci doit tenter de concilier la politique d'élargissement avec la poursuite des politiques d'intégration en limitant l'effort financier commun. En effet, il est aujourd'hui impossible de fixer la date effective de l'adhésion des nouveaux Etats membres à l'Union et l'Agenda 2000 n'offre aucun modèle d'application transitoire des politiques que les futurs élargissements vont nécessiter. Il est donc important d'établir un plan de négociation. Mais ce qui touche particulièrement le Portugal est la question des politiques structurelles. Ce point doit être le centre d'attention à la veille des futurs élargissements. Ainsi la réforme doit opter pour un modèle alternatif qui en sera la clé. Il s'agit d'établir un cadre précis et limité dans le temps (au premier des prochains élargissements) des perspectives financières. Il se baserait sur le niveau des ressources propres de la dernière année. La Commission parvient à un taux de 1.37% du PNB pour une exécution efficace des politiques de l'Union à 12. Cette option pourra peut être retenue dans l'état actuel des disponibilités des différents gouvernements en matière budgétaire. Cette hypothèse se situe dans une perspective de croissance raisonnable du produit européen à 15. Le financement de pré-adhésion sera ainsi garanti par à un renforcement substantiel des actions extérieures. Or, le modèle ici proposé ne prend pas en compte le nombre et le type de pays qui intégreront l'Union lors de la première vague. Il faut évaluer l'éventuel effort nécessaire de mobiliser pour leur intégration comme le type de politique qui leur sera appliquée. En conséquence, il s'agit d'établir l'indisponibilité financière qu'il est aujourd'hui possible de détecter dans les contributions de chaque Etat et d'envisager un effort financier accru en vue de garantir une raisonnable poursuite des politiques à 15, ce qui va de paire avec une aide significative aux nouveaux membres.

Sur le plan financier, le Portugal a conscience que la gestion budgétaire de l'Union élargie sera plus complexe en ce qui concerne les intérêts que certains portent aux plus importantes contributions. On se dirige vers une réforme institutionnelle radicale avant le prochain élargissement. Le Portugal est disposé à accepter la fixation d'un plafond des contributions en contre partie de l'acceptation de principes de bases vus comme indispensables. Le Secrétaire d'Etat indique qu'il est nécessaire d'établir une distinction claire de la présentation et de l'exécution du futur cadre financier entre les dépenses de l'Union, dans sa composition actuelle, et les dépenses des futurs membres. Cela serait conforme aux intérêts portugais. L'important est de garantir un effort financier équitable pour financer l'intégration des nouveaux Etats membres. En effet, l'impact de l'élargissement risque d'être variable selon les Etats membres actuels. La diplomatie portugaise vise à obtenir une position d'une grande clarté face au processus d'élargissement, précisément pour convaincre de l'impératif essentiel que cela représente pour la stabilité du pays.

Le 12 janvier 1998, le Ministre des Affaires étrangères Jaime GAMA s'est exprimé lors d'une conférence de presse à l'occasion de la visite officielle du Ministre des Affaires étrangères de Chypre, Ionnis KASOULIDES.

Jaime GAMA a débuté la conférence de presse en indiquant sa volonté d'améliorer les relations bilatérales entre les deux pays. Il soutient l'adhésion de Chypre à l'Union européenne et estime que Chypre dispose d'un niveau de développement économique élevé. Ce pays présente parfaitement les conditions requises pour l'adhésion. Considérant le contexte régional de Chypre, le Portugal suit avec intérêt le problème. Une résolution des Nations Unies permettrait d'aboutir aux conditions de stabilité, de sécurité et de prospérité que le pays mérite; ce pays fait indiscutablement parti de la famille européenne. C'est pourquoi son adhésion à l'Union européenne semble être un véritable

impératif historique et politique qui permettrait de contribuer notamment, à la résolution du problème chypriote. D'une manière générale, le Portugal soutient l'élargissement de l'Union européenne aux PECO et à Chypre en s'appuyant sur l'idée de nécessité historique et politique.

En ce qui concerne la Turquie, le Ministre des Affaires étrangères se félicite des résultats du Conseil européen de Luxembourg qui ont ouvert la voie à des relations plus constructives avec ce pays. Les paramètres fixés afin que la Turquie puisse adhérer à l'Union européenne ne doivent pas être pour cela, différents de ceux exigés de la part des autres membres de l'Union européenne comme des autres candidats d'Europe centrale et de l'Europe de l'est ou de Chypre. Il s'agit bien d'une union européenne.

Le 22 janvier 1998, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Francisco SEIXAS DA COSTA s'est exprimé lors d'une conférence de presse à l'occasion de la visite officielle du Ministre adjoint des affaires étrangères de Grèce, George PAPANDREOU :

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes portugais a profité de l'occasion pour rappeler les préoccupations communes du Portugal et de la Grèce face à la question de l'élargissement de l'Union européenne. Il s'agit notamment du financement de l'Union et de la manière dont l'Union se prépare aux futurs élargissements. Il indique sa volonté de maintenir sa position en la matière. Le Secrétaire d'Etat considère qu'un véritable équilibre doit être instauré et maintenu entre les pays membres. Le Portugal tient à continuer à sensibiliser les autres partenaires et la Commission européenne sur la nécessité de poursuivre une politique positive envers le Portugal. Cet équilibre entre Etats membres est à la base de la question de l'élargissement. En effet, l'élargissement de l'Union européenne va représenter un coût qui doit être supporté par un bloc et non être supporté par une part de l'Europe ou quelques uns parmi les quinze.

En ce qui concerne la question chypriote, le Portugal a conscience du cadre de négociation de l'Union européenne avec Chypre, qu'elle encourage et du cas spécial de la position turque face à l'Union européenne. Tout comme la Grèce, elle considère que la Turquie va évoluer et sera bientôt en mesure d'ouvrir plus largement ses relations avec l'Union européenne.

Le 18 février 1998, le Président de la République portugaise a prononcé une allocution lors d'une séance solennelle devant le Parlement européen.

Le Président de la République portugaise a rappelé la nécessité d'identifier les principaux défis du processus européen pour pouvoir tracer un chemin sûr à la poursuite de la destinée commune de l'Europe. En ce qui concerne l'élargissement, il doit avoir pour objectif de rassembler les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale. La crédibilité politique en est élément fondamental car l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne sont deux notions inséparables. Le Portugal soutient toutes les aspirations légitimes des pays européens. Il est important d'éviter tout sentiment d'exclusion de la part des pays ne faisant pas partis de la première phase d'élargissement. Conformément à son expérience, le gouvernement portugais considère cette question comme un sujet sensible, une même solidarité envers tous les pays candidats doit exister. Mais, il ne s'agit pas de minimiser la complexité du prochain élargissement. Il est impossible d'ignorer l'état des structures économiques des pays candidats ni l'impact social de leur adhésion. Tout élément de dissolution du projet européen et de fragilisation du niveau d'intégration sont à éviter. De cette constatation, le Portugal défend la position selon laquelle l'élargissement doit représenter un effort de la part de tous. Quant à la construction européenne qui sera impulsée par l'élargissement, celle-ci doit concilier les intérêts communs avec les intérêts nationaux des membres, en renforçant les Etats et les institutions communautaires. Le plus important est de maintenir l'association d'Etats souverains que forme l'Union

et de tenir compte de la position de chaque Etat membre respectivement aux principes de solidarité et de cohésion.

FINLANDE¹

Le 16 juillet 1997, le Ministre des Affaires étrangères finlandais, Madame Halonen a exprimé la position finlandaise sur l'Agenda 2000 moyennant un communiqué de presse.

La Finlande exprime sa satisfaction suite à la décision de la Commission d'entamer les négociations d'adhésion. Elle estime que cette possibilité d'ouvrir les négociations résulte de l'achèvement des négociations de la Conférence intergouvernementale au sommet d'Amsterdam en juin. Les questions institutionnelles abordées à Amsterdam doivent être de nouveau évoquées dans le cadre du processus de négociations d'élargissement. La Finlande examinera avec beaucoup d'attention les conclusions de la Commission relatives aux pays candidats. Elle se déclare satisfaite de l'évaluation de la Commission à l'égard de l'Estonie. Celle-ci en remplissant les critères d'adhésion a permis l'ouverture des négociations. Elle espère également que la Lettonie et la Lithuanie effectueront rapidement des progrès économiques et sociaux de manière à ouvrir les négociations avec ces pays. Elle est favorable à un renforcement de la stratégie de pré-adhésion basée sur les besoins propres de chaque candidat. Les progrès des négociations dépendront de la poursuite du renforcement de la capacité de ces Etats. L'élargissement est un moyen de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et le bien-être des pays qui prennent part au processus d'intégration. De plus, la réussite de l'élargissement conditionne la capacité de l'Union européenne à exercer une influence sur le monde entier.

L'élargissement aura principalement un impact sur les politiques internes de l'Union européenne. En matière agricole, le point de vue finlandais souligne l'importance de ne pas focaliser sur l'agriculture des régions du nord ou des régions les moins favorisées. La Finlande se félicite de la proposition de la Commission de mise en place d'un plafond agricole spécifique. Il permettrait de soutenir les besoins des petites et moyennes exploitations agricoles. De plus, une telle restriction offrirait un meilleur contrôle des dépenses agricoles dans le budget de l'Union. Pour la Finlande, il est important que la Politique Agricole Commune poursuive son soutien européen en parallèle du soutien national.

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

*Site internet: <http://www.vn.fi/vn/vnk>

* Représentation permanente à Bruxelles Mme Sari Lehtiranta Fax: 32.2.287 8405

* State Secretary, EU Affairs M. Alec Aalto Tel: +358/9 160 9130 Fax: +358/9 160 8238
E-Mail: Alec.Aalto@vnk.vn.fi

* State Under-Secretary, EU Affairs M. Antti Peltomäki Tel: +358/9 160 9132
E-Mail: Antti.Peltomaki@vnk.vn.fi

* Représentation du Parlement européen à Helsinki Monsieur Renny Jokelin Fax: 09 622 2610

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Selon la Finlande, le soutien des Etats membres au fonds économique et social ne devrait pas dépasser 4 % du produit national brut. Elle ajoute que le principe "une région-un programme" pourrait être appliqué. Une attention particulière devrait être également apportée à l'efficacité et aux résultats des mesures du fonds structurel. La Finlande souhaite un maintien des coûts actuels, une réduction du nombre des objectifs et des initiatives communautaires, la simplification et l'intensification des procédures. En ce qui concerne le cadre financier, la Finlande souligne l'importance de maintenir le plafond des contributions à 1.27 % des ressources propres. Mais la proposition et l'estimation de la Commission devront être attentivement étudiées dans la suite des négociations.

Le 9 octobre 1997, le Premier Ministre de Finlande Monsieur Paavo LIPPONEN est intervenu lors du Séminaire "Sanomat Europe" à Helsinki sur le thème de l'élargissement après la Conférence intergouvernementale.

La Conférence intergouvernementale a permis aux Etats de poser les conditions des nouveaux défis internes et externes que l'Union doit relever. Selon la Finlande, pour parvenir à une Union plus effective, il est important de poursuivre les réformes institutionnelles. L'Union doit être efficace, démocratique et capable d'accepter de nouveaux Etats membres. En effet, un petit Etat peut également influencer l'Union. Il participe aux prises de décisions de la même façon que les autres Etats. Dans cette optique d'élargissement, la Conférence intergouvernementale a insisté sur la nécessité de renforcer le cadre institutionnel de l'Union. La Finlande se déclare en faveur de l'extension du vote à la majorité qualifiée. Elle veut voir une Commission plus forte avec des commissaires choisis par chacun des Etats membres. Les problèmes institutionnels ne doivent pas devenir des obstacles à l'élargissement.

L'élargissement de l'Union européenne constitue une opportunité historique en tant que phase du processus destiné à assurer la paix entre les nations d'Europe. Le Premier Ministre finlandais estime que l'élargissement est une étape nécessaire pour promouvoir la démocratie, le respect des droits de l'homme, la primauté du droit et la consolidation du marché économique en Europe. La paix, la démocratie et des institutions stables créent toutes les conditions pour permettre le bon fonctionnement des économies, le développement de la prospérité et une hausse des emplois. L'élargissement implique d'énormes défis pour l'Union et pour les Etats candidats. Suite à la décision de la Commission d'entamer les négociations avec cinq pays candidats d'Europe centrale et de l'est et Chypre, la Finlande insiste sur la nécessité d'utiliser des critères objectifs et d'appliquer un traitement non discriminatoire à l'égard de tous les Etats candidats. Elle confirme les propositions de la Commission et estime que son évaluation est juste et équilibrée. La Finlande soutient les Etats baltes dans leurs efforts pour adhérer à l'Union. Aucun des Etats candidats ne doit être exclu du processus d'adhésion. Selon elle, les pays membres de l'Union ne sont pas seulement confrontés à une nouvelle vague d'adhésion. En effet, les différences de niveau d'investissement et de productivité entre les pays membres et pays candidats sont importantes. Des efforts constants sont nécessaires de la part des pays candidats pour pouvoir adhérer à l'Union. Ils doivent notamment, respecter les droits de l'homme et des minorités exigés par l'Union européenne. La primauté du droit est une des règles préalables au développement stable et économique que doivent atteindre les pays candidats.

Le potentiel économique de l'élargissement est important. Il ouvrira le marché unique à plus de cent millions de nouveaux consommateurs. L'adhésion de nouveaux Etats, l'élargissement de zone d'application des quatre libertés renforceront la compétitivité de l'Europe en tant qu'entité économique à part entière sur le marché mondial. L'intégration politique et économique renforcera la stabilité en Europe et créera davantage d'opportunités de croissance. L'élargissement est également un défi pour l'Union européenne actuelle. La compétition deviendra plus difficile à l'intérieur du marché interne. Les implications financières seront notables sur le budget de l'Union.

En ce qui concerne les réformes proposées par la Commission dans l'Agenda 2000, la Finlande partage les mêmes vues. Une réforme de la Politique Agricole Commune est nécessaire pour assurer sa compétitivité. Il s'agit d'éviter le retour de la surproduction, de préparer l'Union à l'élargissement et d'accroître la compétitivité de l'Union lorsque le marché mondial sera entièrement libéralisé. La Finlande est disposée à rechercher des solutions sur la base des propositions de la Commission. Elle est particulièrement intéressée par la production de céréales et désire qu'elle soit poursuivie selon leurs conditions. La cohésion économique et sociale a été l'une des priorités politiques de l'Union depuis l'Acte unique européen. Le fonds structurel a apporté une aide notable à la Finlande. Cependant, elle se déclare en faveur d'une redéfinition des objectifs et d'une réduction du nombre des initiatives. La proposition de deux objectifs régionaux et d'un objectif horizontal pour les ressources humaines devraient être développés à l'aide d'un instrument de cohésion sociale et économique effectif pour toute l'Union.

En ce qui concerne le cadre financier de l'Union, toutes les conséquences de l'élargissement devront être prévues. L'élargissement devrait se baser sur les dernières solutions financières. Le budget actuel de l'Union est constitué de 1.27 % du produit intérieur brut de chaque Etat tandis que le montant des fonds envisagé par les Etats membres est actuellement en dessous de ce taux, à 1.13 %. Pour la Finlande, il est important que la même discipline financière soit développée dans les pays membres, que ce soit dans le cadre de l'élargissement ou en préparation de l'Union économique et monétaire. Les préparations du cadre financier devraient principalement reposer sur une évaluation des coûts entraînés par l'élargissement et sur l'utilisation du taux de 1.27 % comme plafond des contributions pour le budget de l'Union.

Selon la Finlande, l'intérêt principale de l'Union devrait, à présent, se tourner vers les régions centrales de l'Union. En matière de relations extérieures, la Finlande estime que la région "nord" est une large zone géographique qui représente un potentiel économique important pour l'Europe. Il est donc crucial de mettre en place une politique cohérente de l'Union. La Finlande veut mettre en place un processus ouvert de la "dimension nord", ouvert à tous les acteurs candidats à l'Union européenne ou en coopération avec l'Union. Le plus important est de parvenir à une Europe où tous les citoyens se sentiront européens et égaux entre eux.

Le 10 octobre 1997, le gouvernement finlandais a remis un rapport au Parlement pour exprimer sa position à l'égard de l'Agenda 2000 et de l'élargissement.

Ce rapport résume la position de la Finlande à l'égard de différents thèmes abordés dans l'Agenda 2000 de la Commission. La Finlande soutient notamment la proposition de la Commission qui consiste à placer la question d'une croissance économique durable comme principale préoccupation de la promotion de l'emploi. En effet, l'adhésion de nouveaux membres et leur incorporation dans le marché interne doivent être bien préparées afin d'éviter qu'elles n'affectent l'emploi, le développement économique et du commerce ou la stabilité de la zone euro.

La Finlande se félicite également de la position de la Commission en matière de transport. L'élargissement ne doit pas entraîner un déséquilibre dans la compétitivité du marché des transports ou négliger les standards environnementaux ou de sûreté des Etats membres. Le gouvernement finlandais soutient donc la politique de la Commission relative à notion de développement durable. En ce qui concerne le domaine de la recherche, la Finlande considère qu'avec l'élargissement la priorité de la politique de recherche de l'Union doit demeurer la promotion des affaires européennes, de la qualité de vie des citoyens européens et le renforcement du soutien dans les autres domaines des politiques de l'Union. Dans le domaine de l'audiovisuel et de l'industrie, la Finlande estime que

l'élargissement ne devra pas entraîner des conséquences négatives sur le développement de ces politiques. Dans l'intérêt de la Finlande, la Communauté doit continuer à les développer. De plus, les Etats candidats auront besoin du soutien de la Communauté pour développer leurs infrastructures technologiques et appliquer la législation communautaire, comme l'acquis communautaire.

La Finlande appuie la prise de position de la Commission dans le domaine du marché du travail et des politiques pour l'emploi. Elle considère que l'Union européenne doit accompagner les politiques nationales en assurant la compétitivité et la croissance. En conséquence, il est important d'harmoniser les politiques nationales pour l'emploi entre tous les Etats membres, ainsi que la coopération des différents acteurs en ce domaine. Un dialogue entre les partenaires sociaux doit exister afin d'aboutir à un cadre de travail le plus flexible possible. La question de l'emploi est une question importante pour la Finlande. En ce qui concerne les conditions de vie, le gouvernement finlandais insiste sur le fait que la cohésion sociale exige un soutien pour prévenir l'exclusion sociale et toutes les formes de discrimination. Dans le contexte de la réforme du fonds structurel, de la Politique Agricole Commune et de l'élargissement, l'environnement est un autre domaine crucial. La Finlande estime notamment que les pays candidats doivent rapprocher leur niveau de sûreté nucléaire des standards internationaux. Un effort doit également être entrepris pour développer des solutions de meilleur rapport coût/effectivité, en vue de résoudre les problèmes environnementaux. La Finlande soutient aussi l'extension de la coopération en matière de prévention contre le crime aux nouveaux pays membres.

En ce qui concerne la réforme du fonds structurel, la Finlande envisage le maintien d'une contribution à 0.46 % du produit national brut de chaque Etat. Ce taux devra être considéré comme un maximum. De plus, il est important de tenir compte de la capacité des Etats candidats à participer et à utiliser le fonds pour calculer la contribution nécessaire. Le gouvernement finlandais apporte également son soutien à une réduction du nombre des objectifs du fonds structurel et des initiatives communautaires. Mais, il ne voit aucune raison pour accepter la proposition de la Commission prévoyant une baisse de la contribution du fonds structurel aux initiatives communautaires de 9 % à 5 %. En conséquence, la réduction des objectifs et des initiatives communautaires constituera un pas dans la direction de la simplification. La Finlande envisage de façon positive ce résultat et réitère son souhait d'un meilleur rapport coût/efficacité. Elle estime qu'un taux de 4 % au plus sera suffisant pour financer le soutien structurel aux Etats.

D'une manière générale, la Finlande soutient l'approche globale de réforme de la politique agricole proposée par la Commission. Elle estime qu'une stricte discipline budgétaire doit être observée. Le gouvernement soutient les efforts de clarification du rôle de la politique agricole et de celui de la politique rurale. Elle insiste notamment sur les considérations environnementales qui doivent être renforcées dans le cadre de la politique agricole. De la même façon, elle souhaite que les considérations portant sur les problèmes particuliers de l'agriculture finlandaise soient abordées dans l'Agenda 2000 (surtout la question de la politique des céréales).

La Finlande considère que l'élargissement aura un rôle stabilisateur en Europe. Cet aspect est nécessaire pour assurer le développement économique et social. C'est pourquoi, l'instrument le plus important pour assurer cette stabilité est la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne. L'élargissement renforcera la sécurité et le bien-être du continent. Selon la Finlande, l'Union devrait supporter énergiquement les efforts des pays désirant remplir les critères exigés pour devenir membre de l'Union. Pour cela, l'Union devrait prendre en compte les besoins individuels de chacun des Etats candidats. Le gouvernement finlandais souhaite voir entamer en priorité, les négociations avec les Etats susceptibles de remplir concrètement les critères à moyen terme. De plus, une attention particulière doit être accordée à la préparation des adhésions et au renforcement de la

stratégie de pré-adhésion. L'assistance préalable à l'élargissement devrait favoriser la promotion de la croissance économique et l'ajustement structurel dans ces pays.

En ce qui concerne le nouveau cadre financier, la Finlande considère que les dépenses communautaires pour la période 2000-2006 ne devraient pas dépasser le plafond des fonds propres en 1999, soit 1.27 % du produit intérieur brut. Les coûts de l'élargissement doivent être couverts par le taux de 1.27 % même après 2006. Du point de vue des politiques internes, la Finlande estime que le nombre de programmes doit être réduit. Les programmes et les activités doivent être mieux coordonnés, les programmes qui n'apportent aucune plus-value à l'Union européenne doivent être abandonnés.

Le 14 mai 1998, le Ministre des Affaires étrangères Tarja HALONEN est intervenu à la conférence Wilton Park à Helsinki qui s'est déroulée du 14 au 17 mai 1998, sur le thème "prospérité et sécurité baltiques et nordiques : perspectives et problèmes au tournant du siècle" (Nordic and Baltic security and prosperity : prospects and problems at turn of the century).

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères finlandais aborde la question de la "dimension nord" (northern dimension). Selon lui, ce concept nécessite une action pour favoriser sa concrétisation. En effet, il est important de se préoccuper aujourd'hui des perspectives et des problèmes de la région. Les processus d'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN représentent le coeur de cette préoccupation. En corollaire, on trouve également les relations avec les pays qui ne sont pas directement concernés par ces deux processus. Tous les pays de la mer Baltique sont intéressés par la coopération avec l'Union européenne, en tant que membre comme en tant que partenaire. En rappelant, l'importance de cette coopération, la Finlande indique son souhait de voir prochainement la Lettonie et la Lituanie rejoindre le camp de la Pologne et de l'Estonie qui ont entamé les négociations d'adhésion. La stabilité politique et le progrès économique de la région de la mer Baltique sont fortement liés aux standards sociaux et aux obligations politiques qui découlent de la participation à l'Union européenne. Ces principes entraînent le respect du traitement national et de bonnes relations de voisinage avec les pays non membres de l'Union. Il est intéressant de remarquer que les critères exigés par l'Union européenne sont ceux acceptés par tous les Etats européens dans les documents de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et du Conseil de l'Europe.

Le 18 mai 1998, le Président de la République de Finlande, Monsieur Martti AHTISAARI a prononcé un discours lors du banquet en l'honneur du Président de la République de Pologne Monsieur et Madame Aleksander KWASNIEWSKI à Helsinki.

Le Président de la République finlandais a rappelé le soutien que la Finlande tient à apporter à l'élargissement de l'Union européenne. Elle y voit un moyen de promouvoir la stabilité, la sécurité et la prospérité de la totalité du continent. Le Président a conscience de la difficulté du processus engagé mais souligne la volonté commune de poursuivre le même objectif politique dans un souci d'unité. En matière de stabilité politique et de vitalité économique, il est important d'être attentif aux avantages qu'un tel processus provoquera au profit des Etats candidats et des Etats membres. En ce qui concerne la Pologne, celle-ci vient d'entamer les négociations de pré-adhésion avec l'Union européenne en même temps que quatre autres pays d'Europe centrale et Chypre. La Finlande espère que les négociations avanceront de façon effective. Elle félicite notamment la Pologne pour les progrès de réforme qu'elle a déjà réalisés car il faut être conscient des ajustements que chacun des Etats devra mettre en place pour affronter le processus d'élargissement. La Finlande met au service de la Pologne l'expérience qui découle de sa propre adhésion, il y a cinq ans.

A la veille du prochain millénaire, la Finlande espère que le fonctionnement de l'Union européenne saura préserver son héritage mais aussi, devenir encore plus dynamique et plus effective qu'à l'heure actuelle. Il faut éviter que l'Europe ne devienne enfermée sur elle-même. Les citoyens doivent avoir le sentiment que l'Union européenne leur appartient. C'est pourquoi, les futurs Etats membres ont une tâche importante dans leur adhésion. La présence européenne et l'élargissement de l'Union représente un élément stratégique pour la stabilité de la région de la mer Baltique. L'extension de l'Union vers les Etats baltes apportera la stabilité à la région. Dans un contexte de coopération européenne, la Finlande n'espère rien de mieux que l'élargissement de l'Union européenne pour le futur stable de la région de Kaliningrad.

Le 17 juin 1998, le Président de la République finlandais Monsieur Martti AHTISAARI est intervenu devant le Parlement européen à Strasbourg.

Le Parlement européen encourage ses Etats membres à développer l'Union, non seulement en communauté économique mais également en communauté politique. Il milite pour une Union plus démocratique, ouverte et solidaire. La Finlande est disposée à respecter cette volonté lors de sa présidence du Conseil européen. En matière de stabilité, la Finlande estime que le concept même de sécurité doit être entendu de façon plus large que par le passé. Le maintien de la stabilité et de la sécurité a toujours représenté les principaux objectifs de l'intégration. Si le changement intervenu durant les années quatre-vingt-dix a été important, l'Union européenne doit à présent choisir la façon qui lui permettra de conduire avec succès la prochaine étape de l'élargissement. L'adhésion des pays d'Europe centrale et de l'est à l'Union européenne constituera un processus difficile et complexe. C'est pourquoi, la préparation pour devenir membre de l'Union nécessite un large effort de la part des pays candidats. De la même façon, l'Union devra développer ses politiques dans différents domaines et restructurer son processus décisionnel de sorte qu'il prendra en compte l'arrivée des nouveaux membres. En conséquence, l'Union européenne et ses méthodes de travail seront réformées. Les citoyens ne peuvent disposer d'une Union perçue comme inefficace, coûteuse et caractérisée par un manque de transparence. La Finlande est persuadée qu'il est possible de créer une Union qui soit à la fois efficace, démocratique, compétitive, sociale, politiquement unie et qui reconnaisse la diversité des valeurs de ses membres.

Le plus important pour la Finlande est de reconnaître la complexité des défis à venir et de les affronter ensemble en tenant compte des intérêts de l'Union comme de ceux de ses membres. La Finlande veut une Europe forte qui soit la plus apte possible à promouvoir les intérêts et les objectifs de ses membres. La prospérité des Etats repose sur la stabilité de l'Europe et de ses régions avoisinantes aussi bien que sur les marchés en plein essor. Il est donc essentiel de renforcer la stabilité du continent et la position de chaque Etat. En effet, selon la Finlande, l'Union européenne possède une dimension de la sécurité. C'est pourquoi, la Finlande soutient le renforcement du processus de décision de l'Union européenne vers un fonctionnement de plus en plus efficace et effectif. Quant aux réformes, celles-ci doivent avoir lieu avant le prochain élargissement. La Finlande est prête à soutenir le processus de réforme dès que les conditions de préadhésion seront remplies par les Etats candidats. Pour conclure le Président de la République de Finlande rappelle que la transformation de l'Europe doit se faire grâce à l'ajustement. Cependant, l'ajustement ne sera pas suffisant. En effet, il estime que le patrimoine reçu des générations passées et celui à venir des prochaines générations obligent les Etats à aller plus loin dans leur transformation.

Le 9 juillet 1998, le Ministre des Affaires étrangères Madame Tarja HALONEN a publié un article dans le journal finlandais "Helsingin Sanomat" et le journal lettonien "Diena"

indiquant la position finlandaise sur les langues dans l'Europe et notamment la langue lettone.

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé l'importance des langues peu répandues. Elle a également indiqué que la Finlande considérait l'Union européenne à la fois comme un défi et comme un refuge pour les Etats. Tel est notamment le cas pour la Lettonie en matière économique, mais aussi en matière linguistique et culturelle. La Lettonie et les autres pays candidats doivent atteindre une maturité sociale et économique. Pour cette raison, l'Union européenne s'intéresse à la façon dont les lois relatives aux citoyens, aux langues et au travail seront développées. Elle s'intéresse également à la manière dont la vie en Lettonie sera modifiée par la mise en place de ces lois. En matière de sécurité, la Lettonie est membre de l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe. Selon la Finlande, le pays devra renforcer la crédibilité de ses actions pour adhérer à l'Union européenne même si l'organisation en question repose sur les mêmes critères que l'Union européenne.

SUEDE¹

Le 15 septembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères Madame Lena HJELM-WALLEN, est intervenue par une déclaration devant le Conseil des Affaires générales sur la question de l'Agenda 2000.

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé son soutien aux propositions de la Commission. Elle considère que dans les prochaines années, la tâche la plus importante de l'Union européenne sera l'élargissement. Un élargissement réussi nécessite l'adaptation des pays candidats et des membres de l'Union. Ces adaptations visent notamment une réforme fondamentale de l'agriculture, du cadre financier, des politiques régionales et des fonds structurels. En conséquence, les futures politiques devront viser à faciliter cet élargissement. L'élargissement est donc un défi historique que l'Union européenne doit relever avec détermination. Cependant, la Suède estime négocier avec de véritables "cibles mouvantes". En effet, les différentes positions défendues à propos des pays candidats, reposent à la fois sur des résultats temporaires et sur des estimations incertaines. Il est donc difficilement envisageable de classer les pays candidats par catégorie avant que les négociations aient commencé. La décision d'élargissement prise à Luxembourg est des plus cruciales et risque d'influencer les relations entre les Etats comme les relations à l'intérieur des Etats. Ce projet d'élargissement veut contribuer à la consolidation de la paix, de la sécurité, de la démocratie et prospérité en Europe.

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.regeringen.se>

* Représentation permanente à Bruxelles Mme Holner Tel: 32 2 289 57 22

* Ministère des Affaires étrangères suédois Tel: + 46 8 405 10 00 Fax: + 46 8 723 11 76

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

Avec l'élargissement, l'Union européenne et les pays candidats auront besoin de s'adapter ensemble pour fonctionner de façon effective. Cela signifie que l'Union européenne devra adapter ses politiques et ses institutions. Pour certains pays candidats, il s'agit de se rapprocher le plus possible des exigences de participation à l'Union. En effet, les critères doivent ou devront être remplis pendant la phase d'ouverture des négociations. Seul le critère de démocratie sera exigé avant le début des négociations. Différencier les pays candidats selon les critères requis risque d'entraîner des conséquences négatives sur le processus de réforme en Europe centrale. Pour cette raison, il est important que toutes les négociations débutent en même temps, dans un souci d'égalité de traitement. La différenciation entre les Etats candidats ne deviendra nécessaire et inévitable qu'à la suite du processus individuel d'adhésion. Cet ajustement individuel déterminera le moment où l'adhésion sera possible. La Suède estime que les pays candidats ont un long chemin avant de parvenir aux exigences de l'Union européenne. Elle accueille favorablement la proposition de la Commission qui envisage une stratégie de pré-adhésion renforcée ambitieuse. Il faut augmenter leur participation dans les programmes communautaires, renforcer le soutien aux problèmes majeurs d'ajustement et de politique structurelle et régionale, et inclure le domaine de l'environnement pour poursuivre l'objectif de développement durable. C'est pourquoi, il est important d'offrir les mesures de soutien de l'Europe dans une structure unitaire. Notamment devant les faiblesses de la capacité institutionnelle et administrative de certains pays candidats, la distribution d'une assistance entre les infrastructures et les institutions doit être négociée de façon attentive.

La Suède soutient particulièrement la proposition de la Commission relative aux politiques structurelles et régionales. Concentration, simplification et efficacité sont les trois objectifs principaux à atteindre et à combiner avec une réduction du budget. Le renforcement de ces politiques doit conduire à une décentralisation qui permettra aux Etats membres d'obtenir un meilleur impact des mesures prises sur leur propres territoires. Il doit également constituer une opportunité pour poursuivre une politique nationale structurelle et régionale. La Suède estime qu'il faut donner priorité aux régions les moins peuplées et les moins développées économiquement. La politique structurelle doit représenter un instrument déterminant pour le développement durable. En réformant les politiques structurelles et régionales, la distribution des ressources aux Etats membres doit, dans un budget total réduit, être basée sur un critère clair et non équivoque: sur le développement économique, sur l'emploi, sur la situation démographique et la position géographique.

En ce qui concerne la Politique Agricole Commune, la Suède soutient la nécessité d'une réforme et d'une adaptation aux conditions du marché. Elle s'appuie sur les arguments avancés par la Commission: l'économie nationale, les facteurs budgétaires, les considérations environnementales, les intérêts des consommateurs et la poursuite des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce. La proposition de la Commission se situe dans une optique d'adaptation de la politique agricole au marché, à travers une baisse des prix. Ces réformes sont essentielles pour l'agriculture européenne. Elles doivent contribuer à rendre compétitive l'agriculture européenne sur les marchés mondiaux et à accroître les emplois. Cependant, la Suède considère que la proposition de la Commission ne va pas aller assez loin. Par exemple, la Suède estime que des réductions de prix plus substantielles sont nécessaires. En conséquence, l'Union européenne doit dépasser les propositions de la Commission pour obtenir une agriculture compétitive et écologiquement durable. C'est pourquoi, il est nécessaire d'achever l'élargissement dans des termes justes et équitables pour les nouveaux Etats membres et d'aboutir à un budget restreint mieux équilibré.

En ce qui concerne le cadre financier, la Suède accueille favorablement la proposition de la Commission qui prévoit une évaluation des dépenses. Cependant, là encore, la Suède estime que la Commission ne va pas assez loin. Celle-ci suggère un plafond de 1.27% à partir de 2006. Mais, cela ne couvre que la première adhésion de nouveaux membres. Le coût total de l'élargissement de tous les pays candidats risquent de dépasser de loin ce plafond. Malgré tout, la Suède croit que

l'élargissement aux 11 pays candidats sera adapté au cadre financier proposé. A long terme, la révision du mécanisme financier devra conduire à une plus juste et distribution de la charge financière entre les Etats membres et aboutir à une meilleure discipline budgétaire.

Le 27 septembre 1997, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Monsieur Gunnar LUND a prononcé une déclaration à l'occasion d'une Conférence sur "Lituanie pour l'Europe" à Vilnius.

Monsieur Gunnar LUND débute sa déclaration en insistant sur la mission historique de l'Europe qui en a fait son succès : démocratie, coopération et processus économique. A présent, l'Union européenne doit faire face à un nouveau défi, celui d'étendre avec succès cette mission aux pays d'Europe centrale et de l'est. Il rappelle que l'élargissement est une tâche historique que l'Union doit assumer à long terme avec vigueur. La décision d'élargissement affectera sans aucun doute les relations entre les pays et à l'intérieur des pays eux-mêmes. L'apport principal devra être le renforcement de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de la prospérité en Europe.

A partir de l'Agenda 2000 établi par la Commission pour préparer l'Union du XXIème siècle, les Etats membres doivent maintenant discuter tous les points évoqués, assumer leur responsabilité politique et décider ensemble du processus de négociation, et des lignes directrices des réformes internes nécessaires à l'Union européenne. En ce qui concerne les pays candidats, les estimations faites du développement de ces pays sont des plus complexes. Le Secrétaire d'Etat réaffirme son sentiment de négocier avec des "cibles mouvantes". Il n'empêche que le processus de réforme est dynamique. La perspective d'une adhésion et la préparation aux règles de l'Union ont conduit les Etats candidats à de significatifs résultats. Il faut poursuivre dans cette direction et encourager les Etats candidats. Cependant, une différenciation entre les pays candidats est à éviter. Celle-ci risquerait d'affecter négativement la continuité et la stabilité du processus de réforme en Europe centrale et de l'est. C'est pourquoi, le gouvernement suédois croit fermement que les négociations devront débiter avec tous les Etats candidats. Monsieur GUND réitère sa volonté de préserver une égalité de traitement entre tous les pays, aucune raison géographique ou politique ne doit motiver un traitement différent.

Comme dans le précédent discours du Ministre des Affaires étrangères, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes rappelle que pour l'instant aucun des pays candidats ne remplit les critères de Copenhague. Mais, cette situation n'est pas de nature à empêcher le début des négociations. La seule exception est le principe de démocratie. Mais, tous les pays ne rentreront pas pour autant en même temps dans l'Union européenne. La Suède tient à ce que les Etats membres restent vigilants à l'égard des critères exigés des pays candidats. En réalité, la faiblesse des Etats candidats provient bien plus de leur capacité à intégrer les règles communautaires que de leur capacité à reprendre l'acquis communautaire. Une faiblesse de leur capacité administrative et institutionnelle, de leur compétitivité économique rend difficile cette intégration. Pour la Lituanie comme pour les autres pays candidats, le processus individuel d'ajustement sera déterminant pour la date d'adhésion. La Suède rappelle que la différenciation entre les Etats candidats sera alors inévitable et nécessaire. Selon la Suède, l'Union européenne a maintenant l'opportunité de démontrer au reste du monde que les cinq décennies de tragédie sous la dictature communiste n'était qu'une étape dans l'histoire européenne.

Le 4 novembre 1997, la position suédoise sur l'élargissement de l'Union européenne a été donné dans un document non officiel "Enlargement, non-paper".

L'élargissement de l'Union européenne est considéré comme un défi historique. Il permet d'offrir à l'Europe l'opportunité de créer une Europe libre, basée sur la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'économie de marché. A la veille de l'élargissement, l'Union européenne doit

encourager la vocation européenne de tous les pays candidats. La façon dont le processus de négociations se déroulera, aura un impact sur la vie européenne politique pour plusieurs années à venir. Par conséquent, il faut relever le défi de la sécurité qui est au coeur du prochain processus d'élargissement. De la même manière, l'élargissement ne doit pas remettre en cause la cohésion de l'Union ou mettre en danger l'approfondissement de l'intégration. Le processus d'élargissement doit être inclusif et englober tous les pays candidats. L'intégration européenne est intrinsèquement liée à la transformation des sociétés des pays candidats. C'est pourquoi, la perspective de devenir membre de l'Union doit être irrévocablement claire. La manière la plus convaincante est de laisser tous les pays candidats débiter les négociations d'adhésion au même moment. Un tel départ ne signifie pas pour autant que ces Etats adhéreront au même moment à l'Union européenne. Il est certain que tous les pays candidats ne pourront pas atteindre les objectifs de participation à l'Union en même temps, pour des raisons pratiques et politiques. Les différents niveaux économiques et le développement politique des Etats nécessitent une approche individuelle de chaque candidat.

En ce qui concerne la proposition d'une Conférence européenne, celle-ci peut jouer un rôle bénéfique dans les prochaines négociations et servir de cadre de travail. Tandis que le sommet de Luxembourg a décidé le début des négociations avec les 11 pays candidats, la Conférence européenne serait instituée comme un "chapeau" ou un comité de direction pour les conférences intergouvernementales qui regroupent chaque négociation d'adhésion. En 1998, le début des négociations permettra d'identifier le groupe des pays les plus susceptibles de devenir membre de l'Union à moyen terme. Cependant, en respectant le principe des négociations individuelles, la différenciation entre les pays ne doit pas être une différenciation rigide. En ce qui concerne les autres pays, la Suède est prête à accélérer les négociations si leur processus de réforme est suffisamment avancé. En outre, la Conférence européenne ne doit servir en aucun cas de substitut aux négociations d'adhésion. Elle devra s'intéresser aux trois piliers de l'Union européenne. D'un côté, la Conférence devra supporter le processus de réforme et d'intégration et d'un autre côté, elle devra servir de cadre de travail pour les négociations. Il serait donc inapproprié d'inclure des pays autres que ceux candidats dans la Conférence. Comme alternative, d'autres dispositions devront être prises en faveur de ces pays, afin de réguler leurs relations avec l'Union européenne. Une attention particulière devra être donnée à la Turquie. Le concept d'un "customs union plus" devra présenter un véritable contenu à l'égard de la Turquie et des mesures spécifiques devront être trouvées.

Le 26 novembre 1997, Le Ministre des Affaires étrangères Monsieur Gunnar Lund a prononcé un discours sur l'Agenda 2000 et la voie de l'élargissement, lors de la 4ème Conférence internationale "L'Estonie et l'Union européenne : l'Estonie vers une Europe en évolution" à Tallinn.

A cette occasion, le Ministre est revenu sur l'idée qu'une Union européenne élargie permettrait de réduire les risques de conflits sur la continent européen. Cet élargissement doit cependant avancer main dans la main avec le renforcement de l'intégration. Cette volonté souligne la nécessité de réformes et de changements structurels dans les Etats candidats comme dans les Etats membres. La Suède confirme donc la position déjà avancée. Concernant l'Estonie, la Suède estime que l'Union doit lui offrir les mêmes opportunités que celles offertes à la Lettonie, la Lituanie ou aux autres pays candidats. En effet, le Ministre pense que la situation de l'Estonie est solide. Elle a notamment fait de nombreux progrès pour se rapprocher des critères de Copenhague. L'économie de l'Estonie semble en bonne santé avec un budget équilibré, une inflation qui est en baisse et une dette extérieure faible. La libéralisation des échanges et les privatisations ont abouti avec succès. En conséquence, l'Estonie a fait de nombreux progrès dans l'intégration des règles communautaires relative au marché unique.

Le 6 mars 1998, Le Secrétaire d'Etat Gunnar LUND a prononcé un discours d'ouverture sur l'élargissement de l'Union européenne et la flexibilité lors d'une Conférence à l'Institut suédois des affaires internationales.

Lors de cette conférence, Gunnar LUND a rappelé les nouvelles ambitions de l'Union européenne. Elle se lance à la fois dans l'élargissement le plus large possible et dans une intégration plus poussée. C'est pourquoi, il s'interroge sur la question de savoir si ces ambitions ne sont pas trop élevées. Ne faudrait-il pas ralentir le processus d'élargissement au profit de l'intégration ? Il répond à cette question en considérant que l'histoire n'a pas laissé le choix à l'Union européenne. Le Secrétaire d'Etat confirme la satisfaction de la Suède face à la décision d'élargissement prise à Luxembourg. Pour elle, cela signifie le début du processus de négociations et d'adhésion. Le processus est inclusif, n'exclut aucun pays candidat et les évalue sans discrimination.

Cependant, l'élargissement sera également un processus d'ajustement. L'Union européenne doit ajuster ses politiques et ses institutions pour avoir fonctionner efficacement après l'élargissement. En d'autres termes, cela signifie que l'Union doit réformer ses politiques structurelles et régionales en simplifiant, concentrant, augmentant l'efficacité. Monsieur LUND réitère la nécessité de donner priorité aux zones les moins peuplées et les moins développées. La Politique Agricole Commune devra être fondamentalement réformée. La Suède insiste de nouveau, sur l'obligation d'appuyer davantage les propositions de la Commission, celles-ci allant dans le bon sens. Il est nécessaire de tenir compte des facteurs économiques et budgétaires, des considérations d'environnement, de l'intérêt des consommateurs et de la poursuite des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce pour aboutir à une agriculture compétitive. De la même façon, le cadre financier doit être révisé. La mise en place d'un plafond des contributions pourrait permettre d'aboutir à une répartition équitable entre tous les Etats membres. En ce qui concerne l'aspect institutionnel, la Suède appuie la recherche d'une solution aux questions posées à Amsterdam sur le poids des votes au Conseil des Ministres, le nombre de commissaires, etc.

Ce processus d'ajustement vise aussi les Etats candidats. Ces derniers doivent remplir les conditions de démocratie, d'économie de marché, de primauté du droit et d'institutions stables. L'élargissement ne doit en aucun cas remettre en question les règles déjà développées dans le cadre de l'Union européenne et bloquer le processus de renforcement de la coopération au sein de l'Europe. La flexibilité est présentée par Monsieur LUND comme un moyen d'éviter toute tension entre l'élargissement et l'approfondissement de l'Union européenne. Avec une intégration flexible, il serait possible d'encadrer le renforcement la coopération entre les Etats eux-mêmes. Mais le principe de flexibilité doit être manoeuvré avec précaution car il peut sous-estimer la cohésion au sein de l'Union et diviser les Etats membres en différentes catégories suivant une coopération "à la carte". Au pire, il pourrait réduire les bénéfices du marché intérieur. C'est pourquoi, il est nécessaire de délimiter l'utilisation de ce principe et d'éviter le risque que la flexibilité dans le processus d'élargissement ne dilue l'Union européenne. Ce principe ne doit en aucun cas intervenir dans le cadre des négociations d'adhésion. En conséquence, c'est avec optimisme que la Suède aborde le processus d'élargissement même si pour le moment il est difficile de savoir quelle direction il prend. Il n'empêche que l'élargissement est le moyen de renforcer la paix, la liberté, la démocratie et la prospérité en Europe.

Le 24 avril 1998, le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Monsieur Gunnar LUND, a prononcé un discours lors d'un séminaire à l'Institut suédois des affaires internationales à Stockholm.

Selon le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, le processus d'élargissement, le prochain approfondissement et le développement de la coopération doivent cohabiter de façon étroite. Ces

processus ne sont pas opposés, bien au contraire ils doivent évoluer en parallèle. Entre la recherche du plus large élargissement possible et le projet d'approfondissement de l'intégration avec l'Union économique monétaire, l'Union européenne a de grandes ambitions. Cependant, le Secrétaire d'Etat réitère son inquiétude et se demande s'il n'aurait pas mieux valu se préoccuper de l'approfondissement et plus tard, de l'élargissement. Le Secrétaire d'Etat estime que l'histoire ne laisse pas le choix. Les pays européens sont confrontés à un impératif historique, ils sont obligés de relever le défi. La Suède se déclare satisfaite des décisions d'élargissement prises à Luxembourg. Cela signifie le début simultané des négociations et du processus d'adhésion. En ce qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont vécu sous la répression communiste, une véritable voie vers le statut de pays membres s'ouvre à eux. Il n'y a aucune discrimination entre les Etats candidats, chaque pays sera jugé selon ses propres mérites.

Monsieur Gunnar LUND rappelle les effets bénéfiques de la perspective de devenir membre de l'Union européenne sur les frontières et la question des minorités. Cette perspective est un moyen d'accélérer le processus de réforme des pays candidats. En conséquence, l'élargissement va entraîner un double ajustement. Il rappelle de nouveau que l'Union européenne doit ajuster ses politiques et ses institutions pour pouvoir fonctionner efficacement après l'élargissement. En d'autres termes, cela signifie que les politiques structurelles et régionales devront être réformées. La priorité sera donnée aux régions les moins développées et aux zones les moins peuplées, en tenant compte du développement économique, de la situation démographique, de la position géographique et du niveau d'emploi. En ce qui concerne la Politique Agricole Commune, une réforme fondamentale est jugée nécessaire. La Suède réitère son approbation des propositions de la Commission en la matière. Elle considère que ces propositions orientent correctement le marché. En effet, pour des raisons économiques, budgétaires, des considérations environnementales, en raison des intérêts des consommateurs et des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, une réforme est de plus en plus nécessaire. Il s'agit d'aboutir à une agriculture européenne compétitive, à un budget équilibré et à un élargissement juste et équitable. Il faut obtenir des réductions de prix plus substantielles, des compensations dégressives pour les agriculteurs, le marché devra être adapté à l'extension des catégories de produits, les quotas devront être révisés et les considérations environnementales devront être accentuées.

La Suède estime également que l'Union européenne doit revoir son cadre financier. Un cadre viable et équitable est une nécessité face à la perspective d'un élargissement aux 11 pays candidats. Le Ministre pense que cet élargissement peut et devra être limité par le plafond actuel de contributions du budget de l'Union (1.27 % du revenu national brut). De la même façon, la mise en place d'un seuil pour les contributions nets de l'Union pourrait aider à obtenir une répartition de la charge financière plus équitable entre les Etats membres. Sur le plan institutionnel, certaines questions devront être résolues, comme le Ministre l'a déjà évoqué. Tel est le cas du poids des votes au Conseil des Ministres, du nombre de commissaires, etc. Il est important de trouver des solutions qui permettent d'envisager le prochain élargissement sans ajustement ultérieur. La Suède se déclare en faveur d'un accord qui interviendrait le plus tôt possible et qui poursuivrait activement cet objectif.

En ce qui concerne les pays candidats, ils doivent satisfaire aux exigences requises pour devenir membres de l'Union européenne. Le respect de la démocratie, de l'économie de marché, de la compétence des services civils et de la règle de droit sont les exigences principales. L'élargissement ne doit pas être une cause de la dilution des règles qui se sont développées dans l'Union européenne. C'est pourquoi, les nouveaux Etats membres doivent accepter en totalité et sans exception l'acquis communautaire. Il est important d'éviter de freiner l'approfondissement de la coopération en Europe.

Selon la Suède, le concept de flexibilité ne doit pas être apprécié de la même façon dans le cadre des négociations et de l'adhésion. En effet, il ne doit pas avoir "d'adhésion flexible". Les nouveaux Etats membres doivent adopter l'ensemble de l'acquis communautaire avec le minimum d'accords de transition. Le principe de flexibilité est simplement un moyen de réguler les négociations d'approfondissement et de coopération entre un nombre déterminé d'Etats membres. Une intégration flexible a parfois été décrite comme le moyen de résoudre les problèmes actuels et futurs de l'Union. Cela peut être une solution pour concilier les deux objectifs d'élargissement et d'intégration. La Suède estime que le principe de flexibilité doit être manié avec précaution. Les risques sont évidents, il pourrait remettre en cause la cohésion de l'Union. L'utilisation du principe de flexibilité dans l'intégration ne doit pas avoir pour conséquence d'aboutir à une "Europe à la carte". Grâce au Traité sur l'Union européenne, le cadre du principe de flexibilité est fixé. Le Traité permet d'assurer un degré de transparence. Avec l'élargissement de l'Union, il est nécessaire de soutenir les principes établis à Amsterdam. Pour les plus petits Etats membres, il est important que les institutions de l'Union européenne soient fortes et efficaces. L'essentiel est que tous les Etats membres avancent conjointement vers l'élargissement. Le risque que l'élargissement et les pressions pour une intégration flexible conduisent à une dilution de l'Union européenne ne peut être ignoré. La Suède croit en une intégration inclusive et au rapprochement des forces d'intégration de l'Union européenne. Même si à l'heure actuelle, il est difficile d'envisager l'avenir, un important capital politique a été investi dans l'élargissement permettant de concilier celui-ci avec le maintien de la cohésion. Cette hypothèse optimiste signifie que tous les Etats membres et les Etats candidats se regrouperont dans un cadre de coopération et de sécurité. Le Secrétaire d'Etat insiste encore sur la dimension historique d'un tel regroupement.

La Suède se déclare satisfaite de l'ouverture des négociations avec les pays candidats. Elle estime que tous les pays doivent unir leurs efforts pour aboutir à de bonnes négociations entre pays membres et pays candidats. En effet, l'élargissement est un moyen de consolider la paix, la liberté, la démocratie et la prospérité en Europe. La première tâche de notre génération est de contribuer à l'unification de l'Europe. Cette vision "pan-européenne" a une signification particulière pour les environs de la région de la Mer Baltique. Avec l'adhésion de la Suède et de la Finlande, le centre de gravité de l'Europe s'est déjà déplacé vers le nord-est. Cette tendance va davantage s'accroître avec les prochaines adhésions. La Suède espère que les politiques de la Mer Baltique influenceront de manière positive l'intégration européenne, au-delà de l'Union européenne elle-même.

Le 15 mai 1998, le Ministre des Affaires étrangères, Madame Lena Hjelm-Wallén a prononcé un discours au Mälartinget-98 sur le développement et la coopération dans les régions de la Mer Baltique.

A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères a rappelé l'une des conséquences de l'adhésion de la Suède et de la Finlande. Cela a eu pour conséquence de déplacer le centre de gravité de l'Europe vers le nord. Cette tendance sera d'autant plus forte lorsque les pays de la Mer Baltique adhéreront à l'Union européenne. En conséquence, les objectifs de la Russie et des pays de la Mer Baltique caractériseront de plus en plus la politique de l'Union européenne. Dans ce contexte, la Suède a de nombreux intérêts à défendre. Elle tient à ce que l'on distingue les contours de l'élargissement des contours géographiques du nord de l'Europe. L'argument suédois repose sur la préoccupation de politique de sécurité. La Suède considère l'élargissement comme un défi historique que l'Union européenne doit assumer de façon ferme et décisive dans une optique de paix, de liberté, de démocratie et de prospérité. Comme certains exemples l'ont déjà illustré, la perspective de devenir membre de l'Union a facilité la résolution de problèmes de frontières et des minorités.

ROYAUME-UNI¹

Le 16 juillet 1997 le Ministre des Affaires Etrangères britannique, M.Robin Cook s'est prononcé dans un discours sur la communication de la Commission à propos de l' «Agenda 2000».

M. Cook a affirmé que le Royaume-Uni souhaite la bienvenue à ce nouvel Agenda basé sur le double but d'élargissement et de réforme politique. En effet, l'élargissement reste l'objectif central aussi bien pour le Royaume-Uni que pour l'Union européenne. C'est un événement historique qui peut assurer la sécurité et la prospérité dans toute l'Europe. C'est pourquoi, il faut stimuler les négociations avec les candidats qui sont prêts. M. Cook affirme que le Royaume-Uni est impatient d'ouvrir les négociations sous sa Présidence à l'Union au début de l'année 1998. Le Ministre déclare qu'il adhère à la proposition de la Commission et insiste sur une aide solide et tangible en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale.

Le Royaume-Uni soutient la candidature de Chypre afin qu'elle prenne sa place dans l'Union. Monsieur Cook est convaincu que l'entrée de Chypre pourra apporter des bénéfices considérables aux deux communautés en conflit sur l'île. Il salue également la position de la Commission relative au budget de la Communauté européenne. La contribution devrait rester maintenue à 1.27% du PNB de l'Union. Ceci devrait suffire à procurer des fonds adéquats pour une Union effective, même après l'élargissement. De plus, une limite des dépenses générales devrait accroître la volonté de réduire les dépenses de la PAC, dans la mesure où celle-ci représente la moitié du budget.

La réforme de la PAC se présente comme une priorité pour aboutir à un élargissement qui n'entraîne pas des coûts trop élevés pour l'Union. D'un point de vue économique, le Royaume-Uni rappelle la nécessité de mettre en place des réformes. Il souhaite une agriculture européenne compétitive et viable, proche du consommateur et de l'environnement. Le Royaume-Uni soutient également la réforme du Fonds structurel et de cohésion. Celui-ci doit être simplifié, devenir plus effectif et mieux

¹Sources et contacts utilisés pour l'élaboration du chapitre:

* Site internet: <http://www.open.gov.uk> <http://www.number-10.gov.uk>

* Représentation permanente à Bruxelles

M. Richard Jones Tel: 32 2 287 8211 Fax: 32 2 287 8396

Néanmoins, les opinions reprises dans ce document reflètent uniquement les perceptions de leurs auteurs et n'engagent pas le parlement européen en tant qu'institution ni les sources ci-dessus mentionnées. Par ailleurs, le texte complet de la plupart des documents cités peut aussi être consulté soit via INTRANET à l'adresse: <http://www.europarl.ep.ec/enlargement> soit via INTERNET à l'adresse: <http://www.europarl.eu.int/enlargement>

ciblé conformément à l'élargissement. Afin que ce fonds soit mieux adapté, tous les Etats membres devront accepter un niveau plus bas de ressources pour le prochain siècle.

Le 10 novembre 1997, le Premier Ministre britannique Tony Blair, a prononcé un discours à l'occasion du «Lord Mayor's Banquet» tenu à Guildhall, à Londres.

A cette occasion, il a énoncé les principes d' une politique extérieure britannique moderne. Dans son discours, M. Tony Blair a mis en évidence les principes «guides» de la politique étrangère que le Royaume-Uni suivra sous sa présidence. Le Premier Ministre fait bien comprendre que la nation doit sortir de sa position d'isolation et assumer un rôle central en Europe. Le Royaume-Uni est une partie de l'Europe. Il doit jouer son rôle en la guidant, simplement parce que ceci reflète totalement son intérêt national. On peut donc changer l'Europe, là où cela est nécessaire; c'est à dire envisager la réforme de la PAC, l' élargissement; élargir le marché unique, apporter une flexibilité majeure à l'économie de l'Union et faire fonctionner une monnaie unique. L'Europe a besoin de ces réformes. Le Royaume-Uni peut avoir besoin de l'Union, mais celle-ci a besoin que le Royaume Uni soit une partie d'elle.

Le 26 novembre 1997, le Secrétaire des Affaires Etrangères, M. Robin Cook, s'est prononcé devant l'Assemblée Nationale hongroise en engageant un discours sur l'importance d'une réunification européenne entre l'est et l'ouest.

Selon le Secrétaire, la Hongrie est prête à réaffirmer sa position centrale dans l'Europe, surtout après avoir voté pour l'adhésion du pays au sein de l'OTAN. M. Cook évoque l'importance pour le Royaume-Uni d'être prochainement à la Présidence de l'Union, période pendant laquelle il désire réaffirmer son rôle guide pour rapprocher le citoyen de l'Union. Le Royaume-Uni et la Hongrie restent des alliés naturels, dans ce but. Les deux désirent une Union qui puisse créer des emplois, combattre la criminalité et protéger l'environnement. "On veut créer une Union européenne qui protège la paix et la prospérité sur tout le continent, une Europe qui souhaite la bienvenue aux pays de l'Europe centrale dans la famille à laquelle ils appartiennent...Une fois, le rideau de fer éliminé, on doit s'assurer qu'on ne va pas le remplacer par avec un «rideau de velours», en séparant les «haves» des «have-nots»". A propos de l'élargissement, M. Cook fait savoir que le Royaume-Uni se sent honoré d'avoir l'opportunité de lancer les premières négociations d'adhésion sous sa Présidence. Le Royaume-Uni est convaincu que l'Union européenne doit commencer ses négociations avec les pays les plus aptes à répondre aux défis de leur participation à l'Union. Ceci est mieux que de commencer les négociations avec tous les pays candidats au même moment. Il sera plus avantageux pour les pays en première ligne, parce qu'ils pourront faire encore des progrès rapides, et avantageux pour les candidats les moins aptes à rejoindre l'Union, ils auront plus de temps pour se préparer et profiter au mieux des bénéfices offerts par leur adhésion à l'Union.

Ce ne sont pas seulement les pays candidats qui doivent se soumettre à des réformes. Mais, l'Union européenne doit également se moderniser. Certains domaines de la politique de l'Union doivent se moderniser avec ou sans élargissement. A titre d'exemple, la Commission a proposé une réforme de l'Agenda 2000 et le Royaume-Uni a indiqué son accord. Toute réforme ne peut être que bénéfique pour l'élargissement. Un élargissement réussi, garantira la paix et la stabilité dans toute l'Europe. Il fera respecter les droits de l'homme et des minorités, et créera une Europe véritablement ouverte. Ce succès permettra d'accroître l'importance du poids européen dans le monde. Il aidera à combattre les problèmes transnationaux, la pollution et la criminalité. De plus, il créera un marché unique encore

plus solide et fort, avec 100 millions de consommateurs en plus. A cette occasion, M. Cook a énoncé les projets de partenariat qui uniront dans le futur la Hongrie au Royaume-Uni. Ces projets résultent de l'assistance financière que le Royaume-Uni a accordé à ce pays pour promouvoir le processus de privatisation et les investissements directs.

Le 27 novembre 1997, le Secrétaire des Affaires étrangères, M. Robin Cook, a tenu un discours à la Fondation Bohème à Prague, en République Tchèque.

M. Cook a mis en évidence le réel partenariat existant entre le Royaume-Uni et la République Tchèque, un partenariat qui s'étend au delà des diplomates et des gouvernements. Ce partenariat va profiter à ces deux pays, à leur économie et à leur population. M. Cook confirme l'importance de l'élargissement sous la Présidence britannique et le rôle important que les pays de l'Europe centrale jouent dans ce même processus, notamment celui de la République Tchèque. En effet, cette dernière a fait des progrès considérables pendant les derniers huit ans: la démocratie et la liberté ont été restaurées, et un marché économique fonctionnel a été créé. Bien sûr, il reste encore des secteurs qui nécessitent une aide subventionnelle, comme le secteur des banques. Le Royaume-Uni fera le nécessaire pour aider la République Tchèque dans cet effort. De plus, M. Cook souligne le fait que cette assistance promise aux pays adhérents de la première vague a été aussi envisagée par une proposition de la Commission aux autres pays adhérents. Le Royaume-Uni souhaite que le message envoyé aux pays de la deuxième vague soit aussi positif que celui adressé à ceux de la première vague. L'élargissement reste un processus inclusif et global. Le Royaume-Uni reste également un ferme "supporter" de la Conférence européenne, celle-ci fournira un forum de discussion pour les problèmes communs et les intérêts communs d'une Europe élargie.

Le 28 novembre 1997, le Ministre des Affaires étrangères britannique, M. Robin Cook, s'est rendu à Varsovie, à l'occasion de la Conférence de l'Union Européenne au Sheraton Hotel, il s'est prononcé sur les relations entre le Royaume-Uni, la Pologne et l'Europe.

M. Cook a rappelé l'importance de la Présidence de l'Union pour le Royaume-Uni. Il met en évidence l'utilité de ce rôle pour rapprocher l'Union des citoyens. Au sujet de l'élargissement, M. Cook reconnaît que la création d'une Europe paisible et prospère doit être le but poursuivi par tous. Le Royaume-Uni manifeste sa satisfaction d'apprendre que la Commission a recommandé la Pologne comme candidat à la première vague d'adhésion. Le Royaume-Uni tentera de se montrer un bon partenaire pour soutenir la Pologne dans sa course vers l'Union. Il est convaincu qu'il est correct de commencer les négociations avec ces pays et avec la Pologne, qui sont les plus aptes à répondre aux exigences et aux défis posés par le processus d'adhésion à l'Union européenne. Tous les autres candidats pourront rejoindre l'Union dès qu'ils se sentiront prêts à exécuter la quantité de jurisprudence communautaire et que leurs entreprises seront prêtes à faire face à un marché unique. Aux yeux du Royaume-Uni, les progrès réalisés par la Pologne dans beaucoup de secteurs prouvent l'engagement de ce pays vers l'Union. La Pologne a réussi à englober une grande quantité de jurisprudence communautaire, à rendre plus dynamique le secteur des moyennes et petites entreprises, et à respecter les critères environnementaux. Cependant, il y a encore de nombreux efforts économiques à réaliser pour que la Pologne soit prête à rejoindre le marché unique (dans le domaine des taxes et tarifs douaniers), à parvenir à l'approfondissement du programme de privatisation, à la restructuration de l'industrie lourde, etc.

M. Cook admet aussi que les réformes ne doivent pas toucher que les pays adhérents, l'Union elle-même doit subir des réformes. Le Royaume-Uni et la Pologne luttent déjà pour une même cause. Ils veulent s'assurer d'une pondération correcte des votes au sein du Conseil de l'Union conformément à la taille du pays. Les bénéfices et les devoirs des pays membres doivent être partagés de façon

équitable. Dans certains domaines, l'Union aura besoin de procéder à des réformes avec ou sans élargissement. La PAC devra notamment être réformée pour être plus proche des agriculteurs, du marché unique et mondial, et s'ouvrir au principe de flexibilité. Ainsi, elle pourra répondre aux besoins de l'Union élargie et respectera les engagements de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le 14 janvier 1998, le Ministre des Affaires étrangères, M. Robin Cook a inauguré la Présidence du Conseil des Ministres de l'Union par un discours devant le Parlement européen de Strasbourg.

Il débute son discours en énonçant le rôle de la Présidence britannique. Il s'agit de créer une Union plus effective, inclusive et ouverte à l'Europe entière. Pour cela, la Présidence britannique est disposée à faire un succès de l'Union économique et monétaire et du processus d'élargissement. Le gouvernement tient à aider à la création d'une Union à l'écoute des vrais problèmes et des inquiétudes des citoyens européens. Pour cela, le Royaume-Uni veut se concentrer sur la drogue, la criminalité et l'environnement. Il faut se focaliser sur la réforme de l'agenda et préparer l'Union aux défis du prochain siècle pour aboutir à une Union efficace. A propos de l'élargissement, M. Cook énonce que la Présidence britannique s'est donnée deux objectifs principaux. Le premier, consiste à encourager le processus de pré-adhésion, le second à s'assurer que les pays candidats qui ont plus de chemin à parcourir, ne se sentent pas exclus.

M. Cook aborde également le problème de Chypre. Il espère que les chefs des deux communautés finiront par accepter, après leur élection, une négociation proposée par les Nations Unies. Le Royaume-Uni salue la volonté du gouvernement chypriote d'inclure les turcs chypriotes dans la délégation pour les négociations de pré-adhésion. En conséquence, Chypre a le droit de voir sa candidature acceptée respectivement à ses mérites et à sa forte volonté de résoudre ses problèmes internes. M. Cook affirme que la Présidence britannique s'intéressera également à la résolution du problème turc. La Turquie reste une question très importante, du point de vue de son rôle primordial et de son statut d'ancien allié. Le Royaume-Uni reconnaît la vocation européenne de la Turquie, et la nécessité de la soutenir dans le processus d'élargissement. La candidature de la Turquie doit être jugée selon les critères de pré-adhésion proposés, à savoir une économie de marché, un gouvernement démocratique et le respect des droits de l'homme. A cette occasion, M. Cook a fait savoir que la Présidence britannique approuvera les réformes de l'Agenda 2000 proposées par la Commission, et notamment celles relatives à la Politique Agricole Commune (PAC).

Le 20 janvier 1998, Monsieur le Premier Ministre Tony Blair a prononcé un discours sur la position «Une Angleterre moderne dans une Europe moderne» à l'occasion du dîner des «Annual Friends of Newport» au Ridderzaal, à La Hague.

La future Europe doit faire face à deux grands défis: l'élargissement et la création d'une Europe compétitive et prospère. Monsieur Tony Blair annonce que dans les deux cas la Présidence britannique aura beaucoup à réaliser. En envisageant l'élargissement, le Royaume-Uni déclare qu'il veut inclure la Turquie dans la Conférence européenne et maintenir les négociations de pré-adhésion avec les six pays candidats de l'Europe centrale et orientale. Le Royaume-Uni ne soutient pas la théorie d'une Europe divisée en deux : celle des «haves» (ceux qui ont) et celle des «have nots» (ceux qui n'ont pas). Selon lui, cette théorie est moralement inacceptable et, politiquement et économiquement dangereuse. Le Royaume-Uni a toujours agi en faveur de l'adhésion de tous les candidats, même de la Turquie en ayant dans l'idée de leur ouvrir le marché européen avant de les intégrer comme Etats membres. Mais, afin de réussir cet élargissement, il faut réformer la Politique Agricole Commune (PAC). Selon la position britannique, le système actuel est une "absurdité"

manifeste, il discrédite l'Europe et ses institutions. La Politique Agricole Commune actuel n'encourage pas une agriculture compétitive et n'est pas stimulante vis-à-vis des consommateurs. M. Tony Blair parle aussi de lancer une autre réforme, celle du Fonds structurel et de cohésion. Il faut libérer les ressources pour les besoins urgents des nouveaux pays membres les plus pauvres. Sans pour autant excéder la limite des dépenses, les résultats doivent être justes et équitables pour les pays membres et pour les nouveaux adhérents. Leurs effets doivent se ressentir pendant et après le processus d'élargissement.

Le 25 mars 1998, Monsieur Doug HENDERSON, Ministre d'Etat a prononcé un discours à l'Université de Bonn.

A cette occasion, M. Henderson a présenté la vision anglaise de la nouvelle et future Europe, en évoquant les projets de la Présidence britannique. Il a particulièrement affirmé que pour oublier les erreurs du passé, et notamment celle de la fracture que l'Europe a subie dès la fin de la deuxième guerre mondiale, il faut maintenant saisir l'opportunité présentée par le processus de l'élargissement et ne pas répéter les erreurs du passé. Il ne faut pas laisser attendre les pays candidats outre mesure. Le Royaume-Uni désire que chaque candidat soit traité avec tous les mérites qui lui sont dûs. L'élargissement n'est pas une question de «vagues», ou de «ins» et «outs». Il est davantage question de trouver la voie la plus courte entre la position réelle du candidat et sa destination - l'Union européenne. Le but de la Présidence britannique est d'aider les pays candidats à assumer leurs obligations et à respecter l'acquis communautaire dès leurs adhésions. Le Royaume-Uni ne souhaite pas qu'on puisse accorder le rang d'Etats membres de "deuxième classe" aux nouveaux pays candidats.

Afin que l'élargissement soit réalisé avec succès, il faut parvenir à concrétiser trois réformes. La première consiste en l'harmonisation des budgets internes, et des fonds agricoles et structurels. Dans cette optique, la Présidence continuera à soutenir les réformes de l'Agenda 2000. Il faut également mettre à jour les politiques communes de l'Union. La Politique Agricole Commune doit être révisée: elle ne correspond plus à celle des années 50. Elle doit faire face à de nouvelles exigences, dont celle de l'élargissement. Si les pays candidats réussissent à remplir les critères exigés par les Etats membres de l'Union, ils peuvent s'attendre à être traités comme les Etats membres originaires. Deuxièmement, il faut entreprendre une réforme des institutions, prévoir un réajustement de la pondération des votes et préparer les institutions à une Europe de 20 Etats membres. Troisièmement, il faut pouvoir créer une Union compétitive. Tout échec économique conduira à une détérioration de la confiance publique envers les activités de l'Union Européenne. La stabilité et le progrès économique restent essentiels si l'Union désire se renforcer et occuper une position de plus en plus importante en matière de maintien de la paix sur la scène internationale.

Le 17 Juin 1998, M. le Premier Ministre Tony Blair s'est exprimé devant la «House of Commons» suite au Conseil Européen de Cardiff, qui avait pris lieu le 15 et 16 juin dernier.

M. Tony Blair a souligné les quatre principaux thèmes abordés pendant le Conseil, en insistant sur la question de l'élargissement, de l'emploi, du marché unique, et de la compétitivité de l'Union. Le Premier Ministre a déclaré que le processus d'élargissement et les négociations avaient reçu un succès mérité au cours du mois de mars dernier. A propos des réformes envisagées par "l'Agenda 2000" de la Commission, une date d'échéance a été proposée pour le mois de mars 1999, date à laquelle une décision finale d'adoption de ces réformes doit être trouvée. Pendant le Conseil, les discussions ont également porté sur la question de la Turquie. La Présidence britannique a fait de nombreux efforts pour recréer des rapports positifs entre l'Union et la Turquie. Le Conseil de Cardiff a de nouveau

affirmé que la candidature d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne doit être traitée selon les mêmes bases que celles des autres pays candidats.

Discours du Ministre des Affaires étrangères, M. Robin Cook à l'Institut Royale des Affaires Internationales, à Chatham House, Londres, le 25 juin 1998.

Dans son discours M. Robin Cook a analysé le rôle de la Présidence britannique et ses priorités politiques. Comme M. Cook le soutient, l'élargissement a créé un besoin urgent de réformes. La Présidence britannique s'est relativement peu intéressée aux questions de réformes institutionnelles. Elle a plutôt eu tendance à se concentrer sur les problèmes de drogue, de criminalité, de chômage et de pollution atmosphérique. Ce sont les priorités que le Royaume-Uni a adoptées pour restaurer la confiance populaire dans l'Union. Il souligne que le domaine dans lequel la Présidence britannique a obtenu le plus de résultats positifs est celui de l'élargissement. Il soutient que le Royaume-Uni a porté le processus en avant et à une vitesse impressionnante. Il tient bien à souligner que l'engagement britannique ne s'arrêtera pas avec la fin de la Présidence, mais que le Royaume-Uni restera aussi longtemps que possible un partisan actif. La Présidence britannique souhaite donner à l'Europe élargie le visage d'un continent encore plus unifié.